

Rapport financier

SOMMAIRE

40	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
46	ELÉMENTS FINANCIERS
49	Comptes consolidés
82	Comptes sociaux
89	Résultats des cinq derniers exercices
90	Filiales et participations
94	DOCUMENTS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
94	Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle Interne
101	Résolutions
104	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
109	RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL
115	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
116	TABLEAU DE CONCORDANCE

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le chiffre d'affaires réalisé en 2005 est de 8,433 milliards d'euros, en croissance de 9,6% contre 11,5% l'année précédente, dont une contribution des acquisitions de 4,6% contre 2,8%.

Le carnet de commandes est de 7,45 milliards d'euros, soit + 5,7% de plus qu'il y a un an, ou encore l'équivalent de près de onze mois d'activité.

À 301 millions d'euros, le résultat net consolidé en normes IFRS progresse de 32%, et le résultat opérationnel courant s'élève à 419 millions d'euros, soit + 25%. Il a ainsi quadruplé en sept ans.

Les investissements s'établissent au niveau record de 617 millions d'euros, dont 40% pour l'achat de 4,48% du capital d'APRR et un peu moins d'un tiers pour la croissance externe, principalement dans les domaines des carrières et du génie électrique et climatique en Espagne, Belgique et Allemagne.

La dette, calculée conformément aux normes IFRS, n'augmente que de 63 millions d'euros, grâce à la forte croissance de l'autofinancement à 400 millions d'euros (+ 34%) et à une nouvelle amélioration du besoin de fonds de roulement (y compris effet d'impôt) de 64 millions d'euros.

L'actionnariat, la gouvernance et le périmètre du Groupe ont subi en 2005 des changements majeurs :

- le 22 mars, BNP Paribas vendait sur le marché les 19% qu'elle restait détenir du capital d'EIFFAGE, les salariés devenant, avec 22%, les seuls actionnaires stables du Groupe, dont le flottant dépasse désormais 70% ;
- le 7 septembre, aux côtés de Max Roche, Directeur Financier, Benoît Heitz était nommé Directeur Opérationnel en vue d'accéder en juin 2007 aux fonctions de Directeur Général ;
- le 14 décembre, l'État choisissait EIFFAGE, associé à MACQUARIE, comme acquéreur de 70,2% du capital d'APRR, deuxième concessionnaire français d'autoroutes, avec un réseau de 2.260 km, et quatrième européen. La transaction est intervenue le 20 février 2006, transformant en profondeur le périmètre du Groupe qui intégrera APRR dans les comptes 2006 ; à noter qu'après cette acquisition, la dette avec recours sur EIFFAGE représente moins de 50% de ses fonds propres consolidés.



Le viaduc de Millau a vu passer 4,4 millions de véhicules pendant sa première année d'exploitation, dont 50 000 pour la seule journée du 30 juillet ; le chiffre d'affaires est supérieur de plus de 20% aux prévisions d'origine et le résultat, qui bénéficie du niveau bas des taux d'intérêt, est d'ores et déjà positif.

L'extension à 18 voies (contre 14) de la barrière de péage sera effective à l'été 2006 pour limiter l'attente des jours de pointe. Le viaduc est devenu en soi une destination touristique.

L'impact sur l'économie aveyronnaise s'avère considérable : le pavillon d'accueil des Cazaloux à Creissels et l'aire de Brocujouls sur l'A75 ont fait le plein pendant l'été, tout comme les hôtels et les restaurants de Millau, les caves de Roquefort et l'abbaye de Sylvanes. Ganterie et coutellerie renaissent et se développent, ainsi que la fabrication sur place et la vente de produits dédiés, que les touristes apprécient en guise de souvenirs.

Depuis l'été, les 90 km du tronçon sud de l'A24 au Portugal, entre Vila Real et Viseu, sont ouverts au trafic et les travaux ont bien progressé au nord, en particulier grâce aux conditions climatiques favorables.

L'importante modification du tracé, décidée par l'État pour des raisons environnementales, entraîne, d'une part, un décalage dans le délai de construction du tronçon central et, d'autre part, des conséquences financières soumises à l'arbitrage prévu au contrat : NORSCUT est confiant dans son aboutissement, comme dans le succès du projet

qui se développe normalement sur le terrain et dans l'évolution du trafic, en forte croissance en 2005 depuis l'ouverture de l'ensemble de la section sud.

Entre Perpignan et Figueras, les travaux battent leur plein ; une fois les autorisations obtenues, les terrassements et ouvrages d'art ont démarré au fur et à mesure de l'acquisition des emprises. Fin 2005, EIFFEL a mis en place, par lancement, l'ouvrage de franchissement de la RN9.

Les tunnels progressent, la géologie ne semblant pas, à ce stade, réserver de mauvaise surprise. Le financement bancaire a été mis en place et a reçu le prix du meilleur « Infrastructure Deal » de l'année 2005 décerné par la revue *PFI*.

Des propositions ont été remises en association avec SANEF pour l'A65 Pau – Langon, et avec Pizzarotti pour le contournement de Bologne.

Le début d'exploitation du réseau de fibres optiques d'EIFFAGE CONNECTIC 78 est encourageant et une extension est envisagée.

De nombreuses études ont été menées pour des projets de partenariats public-privé (PPP), notamment dans les domaines hospitalier et carcéral : EIFFAGE a été choisi par le ministère de la Justice pour la conception-construction, le financement, l'exploitation et la maintenance de quatre établissements pénitentiaires pour un investissement de 265 millions d'euros et un loyer annuel de 27 millions d'euros pendant trente ans ; le contrat correspondant ayant été signé le 23 février 2006, il ne figure pas au carnet de commandes au 1^{er} janvier 2006.

La Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC) a bénéficié d'une croissance soutenue (3,8%) de son trafic et de son cours de Bourse (28%).

COFIROUTE a accéléré son programme de travaux, investissant 770 millions d'euros, soit l'équivalent de 85% de son chiffre d'affaires. L'autoroute A28 a été intégralement ouverte au trafic fin 2005 et le creusement du tronçon sud de l'A86, entre Pont Colbert et Vauresson, est en avance sur le planning.

Les chiffres d'affaires de COFIROUTE et SMTPC ont augmenté respectivement de 3,2% et 8,5%, à 900 millions d'euros et 29 millions d'euros, alors que leurs résultats ont progressé de 9,7%, à 278 millions d'euros pour COFIROUTE, et de 27,8%, à 8,3 millions d'euros, chez SMTPC.

Le trafic d'APRR est resté stable en 2005 (croissance de 0,1%). Son chiffre d'affaires a crû de 3,8% à 1571 millions d'euros. Le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions (EBITDA) a atteint 974 millions d'euros et le résultat net, 195 millions d'euros, en croissance de 3,4% et 33%.

La fermeture du tunnel du Fréjus, entre juin et août, et les travaux de rénovation du tunnel de l'Épine entre Lyon et Chambéry, de mai à octobre, ont eu un impact négatif de l'ordre de 9 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé.

APRR a poursuivi la réduction de sa dette nette qui passe de 5235 millions d'euros fin 2004 à 5078 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le ratio dette nette/EBITDA, pris en compte dans les financements d'APRR, est passé de 5,6 en 2004 à 5,2 en 2005.

L'année a été marquée par le succès du groupement baptisé Adelaç, mené par AREA, pour l'attribution de la concession de l'A41, entre Annecy et Genève, dont la société assurera l'exploitation. Le partenariat avec l'autrichien KAPSCH et le portugais BRISA a produit ses premiers effets avec l'obtention d'un contrat pour la mise en place d'un télépéage poids lourds sur les 970 km autoroutiers de la République tchèque.



Grâce à l'acquisition de Parkerings COMPAGNIET AS en Norvège, EIFFAGE PARKING exploite désormais 188 000 places dont 85 000 hors de France.

Parmi les succès de 2005, il faut citer Saintes, Rochefort et Vallauris.

Le premier parking en ouvrage à Poznan (Pologne) a été livré fin 2005.

La contribution d'EIFFAGE PARKING au chiffre d'affaires du Groupe est de 80 millions d'euros, et au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions, de 24 millions d'euros.

L'acquisition d'APRR, les perspectives de développement dans les concessions et les PPP (Partenariats public-privé) et la poursuite de la croissance externe dans les différentes branches du Groupe en France et en Europe, particulièrement dans l'installation électrique, ont amené EIFFAGE à vendre en février 2006 à Charterhouse, associé au management, son activité de parkings. Cette cession a dégagé une plus-value et a permis de limiter le gearing à 34 % (dette avec recours sur fonds propres consolidés), après acquisition d'APRR, et de renforcer les capacités financières du Groupe. Un accord de partenariat permettra de pérenniser la coopération avec EIFFAGE.



L'activité Construction atteint un chiffre d'affaires de 4,03 milliards d'euros (soit + 5,7% contre + 13,9% en 2004), dont 485 millions d'euros d'immobilier (à comparer à 420 millions d'euros en 2004 en normes IFRS).

Le résultat opérationnel courant (ROC) est de 210 millions d'euros, en hausse de 24 %, soit une marge de 5,2 % contre 4,4 %.

Les grands chantiers de terrassements et d'ouvrages d'art de la LGV Est, pour lesquels EIFFAGE TP a été le premier fournisseur de RFF, ont été livrés, dont le viaduc de la Moselle qui est le plus long de la ligne (1 510 m portés par 27 piles).

Cinq lots de la route des Tamarins à l'île de la Réunion et la plate-forme France de la LGV Perpignan – Figueras prennent le relais, ainsi que le franchissement de la Maine à Angers.

Avec la progression du pont levant de Rouen et l'attribution du pont ferroviaire de Bordeaux, en remplacement d'un ouvrage de jeunesse de Gustave Eiffel, la maîtrise du Groupe s'affiche sur la Seine comme sur la Garonne.

La mise en sécurité du tunnel Maurice-Lemaire, entre les Vosges et l'Alsace, et le tunnel intercepteur Issy-Masséna complètent les creusements de SOCATOP pour COFIROUTE sur l'A86 ouest et de TRANS EURO PYRÉNÉES pour TP FERRO au Perthuis.

Les tramways du boulevard des Maréchaux à Paris, de Mulhouse et de Valenciennes, approchent de l'achèvement. Ceux de Nice et Clermont-Ferrand, parmi d'autres, sont en cours, tandis que ceux du Mans, de Douai et de Marseille démarrent.

Le chantier de la station d'épuration d'Achères est en pleine activité sous 18 grues et ceux de Dijon, Marseille et Perpignan commencent.

Les équipes de FOUGEROLLE, sur l'île de Bonny au Nigeria, d'une part, et au Sénégal, d'autre part, ont été distinguées pour le soin qu'elles ont apporté à la prévention et à la qualité sur leurs sites.

En Bâtiment, outre les PPP pour quatre établissements pénitentiaires et le marché parking du Plessis-Robinson, EIFFAGE est présent sur tous les marchés de construction et de rénovation; ainsi, se poursuivent les importants chantiers de bureaux pour Tertian à Arcueil et pour Silic à Nanterre, et ont été traités :

- ceux pour HRO à Colombes, pour Cogedim à Issy-les-Moulineaux, pour Colony Capital à Vélizy et pour Built à Massy;

- après Nîmes et Marseille, les hôtels de police de Lyon et Lille;
- les centres commerciaux de La Vache Noire à Arcueil pour AM Développement France, de l'Îlot Bonnac à Bordeaux et de l'Étoile à Strasbourg pour Unibail;
- des Suitehotel à Lille, Nancy et Rouen, et un B&B à Vénissieux;
- des lycées à Savigny-sur-Orge (HQE – Essonne) et Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique), des collèges à Villabé (HQE – Essonne), Aubry (Nord) et Cholet (Maine-et-Loire);
- les centres de traitement de déchets de Lille Loos (Nord), Dunkerque (Nord), Lorient (Morbihan) et Francheville (Rhône);
- des hôpitaux et cliniques à Avignon (Vaucluse), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Chambray-lès-Tours (Indre-et-Loire), Colombes (Hauts-de-Seine), Langres (Haute-Marne), Laval (Mayenne), Orsay (Essonne) et Rouen (Seine-Maritime);
- des cinémas à Brest et Eurodisney;
- et de très nombreux programmes de logements.

Ont été ouverts au public les musées Rodin, d'Art moderne de la Ville de Paris et du Petit Palais, ainsi que le Mémorial de la Shoah.

EIFFAGE s'est installé à Asnières, dans le nouveau siège construit par ses équipes au bord de la Seine.

FOUGEROLLE se voit attribuer la « clé d'or » par EGFBT, et FOURRE et RHODES, le « trophée de l'insertion » par Entreprise et Progrès.



La bonne tendance de l'immobilier résidentiel s'est maintenue : 2 818 logements ont été vendus, contre 2 948 en 2004, à des prix en croissance plus modérée.

Les programmes de bureaux achevés ont pratiquement tous été cédés et sont occupés.

Les fonds consacrés à la promotion sont de 234 millions d'euros (219 millions un an avant).

La contribution au résultat opérationnel est de 57 millions d'euros, à comparer à 45 millions d'euros en 2004 en normes IFRS.

Sont en préparation un important programme mixte bureaux/logements de 136 000 m² en bord de Seine à Asnières, non loin du siège d'EIFFAGE, et d'autres bureaux à Bruxelles, sur des terrains acquis à travers EUROBALKEN en 2004.



EIFFEL a réalisé un chiffre d'affaires de 186 millions d'euros en baisse de 7,5% et un résultat opérationnel de 9 millions d'euros, soit une marge de 5,4% à comparer à 3%.

L'événement de l'année a été l'acquisition de GOYER, leader français de la façade métallique de prestige, qui a permis de compenser en partie la baisse consécutive à l'achèvement du viaduc de Millau. GOYER est, comme EIFFEL, spécialisé dans les ouvrages techniquement complexes, en particulier pour des immeubles de bureaux neufs ou rénovés.

En 2005, EIFFEL a livré le bateau porte 9 de Toulon, les sept ouvrages d'art de la LGV Est et le pont tournant Vatine au Havre, a posé les façades du musée des Arts premiers, quai Branly à Paris, la verrière de Kildare en

Irlande, une partie de celles du satellite 3 à Roissy et l'auvent de l'aquarium du Trocadéro. La réhabilitation de la halle du marché de Saint-Denis est achevée, ainsi qu'une partie de la rénovation de l'ascenseur à bateaux de Mons en Belgique.

Quatre modules destinés à la plate-forme FPSO Girassol de Total Angola sont en préparation à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), comme le bateau porte 14 pour la base navale de Toulon.

Divers ouvrages d'art sont fabriqués à Lauterbourg (Bas-Rhin) : les plus spectaculaires étant la lentille de la passerelle Simone-de-Beauvoir, mise en place début 2006, qui reliera le parc de Bercy à la Bibliothèque François-Mitterrand à Paris, ainsi que le tablier métallique et les mécanismes du pont levant de Rouen.

Framatome a commandé à Eiffel un pont polaire destiné à la centrale nucléaire finlandaise d'Olkiluoto (premier réacteur nucléaire de 3^e génération EPR) et EADS, deux ponts roulants pour la base de sous-marins de l'île Longue à Brest.

Grâce aux contrats d'ouvrages d'art (TP FERRO, COFIROUTE et île de la Réunion) et à une forte activité mécanique, le chiffre d'affaires (y compris GOYER) devrait croître de 29 % en 2006.



Le chiffre d'affaires de FORCLUM s'est élevé à 1754 millions d'euros, en croissance de 16,4 %, contre 12 % l'année d'avant, dont 4,6 % à périmètre constant. Le résultat opérationnel est de 84 millions d'euros, soit + 15 % et la marge de 4,8 % comme en 2004.

Après avoir fourni cinq sous-stations d'alimentation de la LGV Est, FORCLUM participe aux nombreux chantiers de tramways du Groupe et conçoit la signalisation de la LGV Perpignan – Figueras.

Parmi les chantiers phares, on peut mentionner le Club Méditerranée « Les Boucaniers » à la Martinique, l'usine d'incinération de la ville de Rennes (Ille-et-Vilaine), l'hôpital de Douai (Nord), la polyclinique de Laval (Mayenne), l'Essec à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), les sièges d'Air Liquide et du Crédit Agricole à Paris, le contrôle-commande de cinq lignes de la RATP, la cinémathèque de Paris-Bercy et, en termes de maintenance, des renouvellements de contrats pour TDF, la Direction Générale de l'Armement, le groupe d'assurances La Mondiale, Airbus Industrie, EADS.

FORCLUM a rénové 1500 km de réseau électrique Moyenne Tension en Irlande, participé à « Nancy 2005 : le temps des lumières », place Stanislas, et réalisé une centrale de co-génération de 5,6 MW près de Marmande (Lot-et-Garonne).

Le carnet de commandes, en progrès de 15,6 % à 890 millions d'euros, laisse espérer une belle année 2006.



L'activité routière a enregistré un chiffre d'affaires de 2357 millions d'euros, en croissance de 9,9 % après 8,1 % en 2004, et un résultat opérationnel courant de 92 millions d'euros à comparer à 84 millions d'euros en 2004, soit une marge de 3,9 %, identique à celle de 2004.

Les ventes d'enrobés ont atteint 10,8 millions de tonnes (contre 10,5 millions de tonnes), et celles de granulats 20 millions de tonnes, en hausse de 23 % grâce à l'acquisition en 2004 des carrières BOCAHUT à Avesnes-sur-Helpe (Nord) et en 2005 de la gravière de Jarama près de Madrid.

APPIA a mis en œuvre 600 000 tonnes d'enrobés sur le tronçon de l'A29 reliant Amiens à Neufchâtel-en-Bray (58 km), inauguré début 2005 et, plus récemment, renforcé la voie lente de l'A26 entre Arras et Béthune.

Les enrobés à basse température (entre 60 et 90 °C à la mise en œuvre), plus respectueux de l'environnement et des conditions de travail, se développent rapidement et seront disponibles en 2006 sur l'ensemble du territoire. Le revêtement Lumichape® améliore la visibilité du tunnel de l'Épine sur le réseau d'AREA. Les taux de réemploi de matériaux retraités progressent.

Ont été acquises les entreprises DANOY à Perpignan (Pyrénées-Orientales), SICARD à Barcelonnette (Hautes-Alpes), KRUBA à Troyes (Aube) et BEUREL à Yffiniac (Côtes-d'Armor).

Parmi les chantiers significatifs, on peut citer des pipe-lines pour Total à Lavera, l'aménagement des berges du Rhône à Lyon, les voies d'accès à la zone de lancement de Soyouz et la piste de l'aéroport de Rochembeau en Guyane, ainsi que les tramways de Clermont-Ferrand, Mulhouse, Nice, Paris et Valenciennes, déjà mentionnés plus haut.

En 2006, APPIA et EIFFAGE TP constitueront un ensemble unique dénommé EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, tandis qu'EIFFAGE CONSTRUCTION se concentrera sur le Bâtiment et l'Immobilier.



La nouvelle direction « Europe » mise en place en 2004 a quelques succès à son actif : d'abord le redressement de MITEX en Pologne, à l'équilibre en 2005, après 13 millions d'euros de pertes en 2004. À signaler la livraison du Novotel Centrum de Varsovie.

L'atonie persistante des investissements de la Deutsche Bahn a encore généré des pertes chez WITTFELD, dont les effectifs ont à nouveau été réduits et l'organisation rapprochée de celle de HEINRICH WALTER BAU. Globalement, les résultats sont positifs en Allemagne grâce à ELOMECH, dont FORCLUM a pris le contrôle début 2005, et HEINRICH WALTER BAU. SEH (construction métallique) maintient son niveau de marge qui reste toutefois modeste.

En Belgique, le chiffre d'affaires de SOFICOM est en baisse de 10 % du fait de l'achèvement des lignes à grande vitesse vers Aix-la-Chapelle et Rotterdam. La marge opérationnelle courante de SOFICOM atteint 8,6 % contre 5,1 %. Le carnet de commandes, en progression de 23 %, permet d'espérer un rebond de l'activité en 2006. FORCLUM vient d'acquiescer LIMPENS en génie climatique et YVAN PAQUE en éclairage public, qui comptent plus de 600 collaborateurs. PERRARD, constructeur luxembourgeois, rejoint le Groupe avec près de 300 salariés et 25 millions d'euros de production gros-œuvre.

En Espagne, a été acquis EYPISA, fabricant de mâts d'éoliennes, marché de prédilection d'ELECTROSUR, qui, avec le concours de FORCLUM, en implante jusqu'en Bretagne. HELCOSA vient renforcer la présence du Groupe en Catalogne dans le domaine de la maintenance multitechnique. L'effet relatif de l'achat de la gravière de Jarama près de Madrid a plus que compensé l'érosion des profits de l'activité travaux de PANASFALTO et RUS. Ainsi l'Espagne affiche-t-elle à nouveau de très belles performances, avec une marge opérationnelle courante de 6,4 %.

En Italie, des commandes très techniques, pour Vodafone et Generali, entre autres, ont permis le redressement de l'activité et des résultats de GALLI après une année 2004 difficile.

La modeste implantation d'EIFFEL en Grande-Bretagne sert de base aux chantiers ponctuels, qui sont traités avec succès depuis l'Allemagne ou la Belgique, respectivement dans les domaines des bâtiments commerciaux et des travaux maritimes.

EIFFAGE Europe va poursuivre en 2006 sa croissance tant organique qu'externe, visant en particulier les activités multitechniques et les carrières.



Cette croissance de l'activité des branches du Groupe et son développement dans les concessions se sont accompagnés de la poursuite des efforts entrepris par EIFFAGE en matière sociale, sociétale et environnementale développés dans le chapitre correspondant du document de référence (pages 20 à 38) qui fait partie intégrante du rapport de gestion du Conseil.

Les comptes consolidés du Groupe sont désormais établis selon les normes IFRS. Un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 a été réalisé afin d'assurer la comparabilité de l'exercice 2005 avec des comptes 2004 pro forma, établis conformément à la norme IFRS 1, première adoption des normes internationales qui ont fait l'objet d'une présentation en même temps que les comptes semestriels de l'année 2005, le 7 septembre 2005.

Dans l'attente d'une interprétation spécifique applicable aux immobilisations en concessions, les normes nationales en vigueur ont continué d'être appliquées pour autant qu'elles ne contredisent pas le référentiel IFRS.

Le Groupe est peu exposé aux risques de marché ainsi qu'aux risques pays, dans les limites des seuils de signification, compte tenu de ses contrats et de la localisation de ses implantations.

Entre la date de clôture de l'exercice et le 28 février 2006, les seuls événements significatifs ont été l'acquisition le 20 février par la société EIFFARIE, dont EIFFAGE détient la majorité du capital, de 70,2% du capital d'APRR, la cession, ce même jour, de la totalité du capital d'EIFFAGE PARKING DEVELOPPEMENT, et la signature, le 23 février, du contrat de PPP relatif à quatre établissements pénitentiaires. Sur le plan de l'actionariat, la société SACYR VALLEHERMOSO a déclaré le 28 février 2006 détenir 5,02% du capital d'EIFFAGE.

Grâce à une conjoncture favorable en France et à l'amélioration des performances dans les autres pays européens, les résultats du Groupe ont à nouveau progressé. Ainsi, le résultat opérationnel courant s'établit-il à 419 millions d'euros (+ 25%).

Pour la première fois, la marge opérationnelle courante de l'ensemble du Groupe atteint 5%, grâce, en particulier, à la progression de la rentabilité de la Construction et de la Construction Métallique. La Route et l'Installation Électrique maintiennent leurs niveaux de marges associés à une forte croissance de leur chiffre d'affaires.

Le résultat net consolidé du Groupe atteint 301 millions d'euros, contre 228 millions d'euros en 2004, soit une croissance de 33%, après une charge d'impôts de 135 millions d'euros (94 millions d'euros en 2004).

Ces résultats comprennent des montants importants au titre des répartitions faites en faveur des salariés et qui sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	2004	2005
Intéressement	44,5	54,2
Participation	31,2	40,3
Abondement	18,2	22,0
Total	93,9	116,5

L'endettement du Groupe n'a crû que de 63 millions d'euros, à 327 millions d'euros, malgré un montant d'investissements exceptionnellement élevé de 617 millions d'euros, incluant, notamment, l'acquisition de 4,48% du capital d'APRR.

Le recours au crédit a donc été modéré et il n'a pas été nécessaire de tirer sur la ligne de financement de 555 millions renouvelée pour cinq ans au début de 2005.

Compte tenu de la cession par BNP Paribas de sa participation résiduelle en mars 2005 et de l'absorption, en décembre 2005, du FCPE EIFFAGE par la SICAVAS EIFFAGE 2000, au 31 décembre 2005 les principaux actionnaires étaient les suivants :

En %	Participation en capital	Droits de vote
Salariés du Groupe :	22,4	23,2
– SICAVAS EIFFAGE 2000	20,6	21,3
– Actionnaires directs	1,8	1,9
Groupe BP France	2,6	2,7

L'action a fait un parcours remarquable, terminant l'année à 91,30 euros, contre 56,67 euros à la fin de 2004, soit une progression de 61%, qui a sur-performé un marché lui-même dynamique (+ 23% pour le CAC 40). La liquidité a encore fortement progressé, profitant notamment de l'accroissement du flottant qui atteint 72% du capital, en particulier grâce à la cession par BNP PARIBAS du solde de ses actions. Les échanges ont représenté en 2005 plus de la totalité du capital, contre 73% en 2004 et 54% en 2003.

EIFFAGE a acquis en 2005, dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions, 355 327 actions, s'est vu attribuer 570 584 actions gratuites et a vendu 514 626 actions à l'occasion de l'exercice d'options d'achats par des collaborateurs. Compte tenu des 1 088 402 actions détenues au 31 décembre 2004, EIFFAGE détenait en fin d'exercice 1 499 687 actions, ou 3,3% du capital social, à la suite des opérations résumées dans le tableau ci-dessous :

• Nombre d'actions achetées en 2005	355 327 actions
• Nombre d'actions gratuites attribuées en 2005	570 584 actions
• Nombre d'actions vendues en 2005	514 626 actions
• Cours moyen des achats	64,21 euros
• Montant des frais de négociation	89 715,85 euros
• Nombre d'actions inscrites au 31 décembre 2005	1 499 687 actions
• Valeur au cours d'achat des actions détenues	60 038 710 euros
• Valeur nominale des actions détenues	11 997 496 euros

Une légère augmentation du capital social est intervenue dans l'exercice à la suite de levées d'options faisant partie des deux programmes d'options de souscription actuellement en cours :

Options du plan 1997 levées en 2005	37 683 actions nouvelles créées
Options du plan 1999 levées en 2005	191 047 actions nouvelles créées
Total	228 730 actions nouvelles, correspondant à un capital nominal de 1829 840 euros

Le capital social, qui avait été augmenté le 20 avril 2005 par l'émission d'une action gratuite pour deux actions existantes, a ainsi été porté au 31 décembre 2005 à 359 158 304 euros, divisé en 44 894 788 actions de 8 euros de nominal chacune, et le poste « primes d'émission » a augmenté de 2 400 807,02 euros.

Par ailleurs, le Conseil a procédé à l'ajustement du nombre et du prix d'exercice des options de souscription ou d'achat non encore exercées à la date de l'émission d'une action gratuite pour deux existantes à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires.



Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La société mère du Groupe, EIFFAGE SA, a dégagé un bénéfice net en 2005 de 187 millions d'euros contre 171 millions en 2004. Il est proposé à l'Assemblée, compte tenu de la bonne santé financière du Groupe et des perspectives pour l'année en cours, de maintenir le dividende à 1,50 euro par action sur le capital augmenté. Ce dividende s'appliquerait aux 44 894 788 actions existant au 31 décembre, ainsi qu'aux actions qui pourraient être créées avant la date de mise en paiement, à la suite de levées d'options. Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propre sera reporté à nouveau.

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	2002	2003
Nombre d'actions	14 569 481*	14 711 974*
Dividende net	2,10 €	2,32 €
Avoir fiscal	1,05 €	1,16 €
Dividende global	3,15 €	3,48 €

Au titre de l'exercice 2004	Acompte versé le 30.11.04	Nombre d'actions	Solde versé le 29.04.05
Nombre d'actions	29 777 373	29 777 373	
Acompte net par action	1,00 €	Revenus éligibles à la réfaction	14 888 686,5 €
Avoir fiscal	0,50 €	Revenus non éligibles à la réfaction	-
Acompte global par action	1,50 €		

* Le capital social a été doublé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2004.



Mandataires sociaux	Rémunérations 2005 (€)*	Options exercées en 2005		Options en cours au 31.12.2005
		Nombre	Prix d'exercice	
Jean-Marie FABRE	20 000	-	-	Néant
Bruno FLICHY	40 000	-	-	Néant
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	25 000	-	-	Néant
Jean-Jacques LEFEBVRE	320 000	10 011	19,49 €	20 658
Dominique MÉGRET	17 500	-	-	Néant
Serge MICHEL	37 500	-	-	Néant
Véronique MORALI	26 250	-	-	Néant
Jean-François ROVERATO	1 800 250	-	-	Néant
Amaury de SEZE	26 250	-	-	Néant
Bernard VADON	275 000	21 669	21,74 €	9 000
Jean-Paul VETTIER	15 000	-	-	Néant

* Rémunération brute totale, tant fixe que variable, y compris tous avantages en nature, ainsi que les jetons de présence, versée en 2005.



Les mandats d'Administrateur de MM. Jean-Marie Fabre, Dominique Mégret, Jean-Jacques Lefebvre et Bernard Vadon arrivés à expiration en 2005 n'ont pas été soumis à renouvellement à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2005 et le Conseil est désormais composé de huit Administrateurs.

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs figure en annexe au présent rapport.

Le Conseil d'Administration a tenu huit réunions en 2005. Celles-ci ont été préparées par les travaux des trois Comités (Comité des Comptes, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique). Le Comité des Comptes est composé de M^{me} Véronique Morali et de MM. Aimery Langlois-Meurinne et Bruno Flichy, ce dernier en assurant la présidence. Le Comité des Nominations et des Rémunérations, présidé par M. Serge Michel, comprend également, M. Amaury de Seze. Le Comité Stratégique est composé de MM. Bruno Flichy, Jean-Paul Vettier et Jean-François Roverato, ce dernier en assurant la présidence.

Le Conseil a procédé, lors de sa dernière séance de l'année 2005, à une évaluation de ses travaux et de ceux des Comités au cours de l'exercice.

En ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux, M. Jean-François Roverato, Président-Directeur Général, a reçu une rémunération totale comprenant tous avantages en nature d'un montant brut de 1 800 250 euros dont la partie variable qui est fonction du résultat net consolidé et du cash flow libre représente 877 500 euros. M. Roverato n'a bénéficié d'aucune option sur actions au titre des programmes mis en œuvre au cours des dernières années et il lui a été attribué gratuitement 37 500 actions dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005.

Les rémunérations de chacun des mandataires sociaux ont été les suivantes :

Votre Conseil soumet à votre approbation les comptes sociaux d'EIFFAGE SA et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution du dividende aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Compte tenu de la croissance importante du cours de l'action au cours de l'exercice, votre Conseil vous propose de diviser par deux le nominal de l'action, actuellement de 8 €. À l'issue de cette opération, la valeur des actions retrouvera, par l'effet de dilution, un niveau qui devrait encore améliorer la liquidité du marché.

Comme conséquence de l'approbation de cette dernière résolution et de la croissance de l'action en 2005, il vous est proposé de renouveler la délégation donnée au Conseil d'acquérir en bourse jusqu'à 10 % du capital social, de modifier les seuils des objectifs de cours et, le cas échéant, d'annuler les actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions, en réduisant le capital social.

Votre Conseil soumet à votre approbation une modification de l'article 6 des statuts afin de réduire de 15 à 5 jours le délai de déclaration de franchissement du seuil statutaire de 1 % et de ses multiples.

Il vous est demandé de compléter les délégations dont dispose le Conseil en matière d'augmentation de capital par une autorisation d'augmenter celui-ci dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres.

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité est présenté page 110 du document de référence et fait partie intégrante du rapport de gestion.

Les mandats de M^{me} Béatrice Brénéol, MM. Amaury de Seze et Bruno Flichy viennent à échéance avec la présente Assemblée. Après avoir pris connaissance des recommandations formulées par le Comité des Nominations et des Rémunérations pour les deux derniers nommés et sur proposition du Conseil d'Administration de la SICAV d'Actionariat Salarié EIFFAGE 2000 pour M^{me} Brénéol, le Conseil vous propose de renouveler ces mandats pour trois années supplémentaires. Il vous est également proposé d'élargir votre Conseil en nommant un nouvel Administrateur en la personne de M. Gilles Samyn.

Votre Conseil d'Administration vous soumet par ailleurs la ratification du transfert du siège social au 163, quai du Docteur Dervaux à Asnières-sur-Seine qu'il avait décidé dans sa séance du 7 septembre 2005.

Il vous est enfin proposé de réviser le montant de la rémunération allouée au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence et le porter à 500 000 euros, pour tenir compte de l'augmentation du nombre de réunions du Conseil et de ses Comités ainsi que de l'importance du travail demandé aux Administrateurs, occasionnées par la croissance importante de la taille du Groupe, et par les efforts engagés pour en améliorer la gouvernance.

Vos Commissaires aux comptes vous soumettent leurs rapports sur les différents programmes présentés et le Conseil vous propose d'approuver en conséquence les résolutions qui vous sont soumises.

Par ailleurs, quatre nouveaux projets de résolution ont été déposés par la société Sacyr Vallehermoso. Ces projets de résolution ainsi déposés figurent respectivement sous les intitulés « Résolution A », « Résolution B », « Résolution C » et « Résolution D ».

À l'inverse des projets de résolution figurant avec des chiffres (résolutions 1 à 11 pour la partie ordinaire et 12 à 16 pour la partie extraordinaire) qui sont agréés par le Conseil d'Administration, et pour lesquels le Conseil d'Administration invite les actionnaires à voter « pour », les projets de résolution déposés par la société Sacyr Vallehermoso et figurant avec des lettres (résolutions A à D) n'ont pas été agréés par le Conseil d'Administration, ce dernier invitait donc les actionnaires à voter « contre ».

Le Conseil d'Administration

Éléments financiers

Évolution du chiffre d'affaires du Groupe EIFFAGE

En millions d'euros	2005	2004
Chiffre d'affaires par branche		
Construction	4 030	3 812
Routes	2 357	2 145
Installation Électrique	1 754	1 507
Construction Métallique	186	201
Concessions	106	27
Total	8 433	7 692
Chiffre d'affaires par zone géographique		
France	7 004	6 420
Europe	1 275	1 160
Reste du monde	154	112
Total	8 433	7 692

Effectifs du groupe

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent le nombre moyen de salariés sous contrat au cours de l'exercice

	2005	2004	2003
Effectifs moyens par catégorie socioprofessionnelle			
Cadres	6 012	5 637	5 381
ETAM	13 187	12 404	11 966
Ouvriers	31 301	29 808	29 583
Total	50 500	47 849	46 930
Effectifs moyens par branche			
Construction	17 979	17 750	18 243
Routes	14 813	14 416	14 765
Installation Électrique	16 070	14 422	13 093
Construction Métallique	1 050	719	752
Concessions	588	542	77
Total	50 500	47 849	46 930
Effectifs moyens par zone géographique			
France	42 673	41 061	40 480
Europe	7 009	5 867	5 013
Reste du monde	818	921	1 437
Total	50 500	47 849	46 930

Résultat net par branche

En millions d'euros	2005	2004
Construction	132	101
Routes	64	49
Installation Électrique	51	42
Construction Métallique	5	4
Concessions	63	46
Holding	- 14	- 14
Minoritaires	+ 1	+ 1
Résultat net, part du Groupe	302	229

Répartition des immobilisations par branche

y compris participation dans les entreprises associées

En millions d'euros	2005	2004
Construction	401	445
Routes	537	477
Installation Électrique	285	238
Construction Métallique	50	9
Concessions	1214	862
Holding	337	354
Total Groupe	2824	2385

Investissements du Groupe

En millions d'euros	2005	2004	2003
Immobilisations incorporelles	6	5	5
Immobilisations corporelles	133	119	97
Concessions	306	223	147
Croissance externe	172	107	81
Total	617	454	330

Investissements corporels

Les investissements corporels consistent pour l'essentiel dans le renouvellement récurrent du parc de matériel et des installations de production des sociétés du Groupe; ils ont atteint en 2002 un niveau particulièrement élevé en raison notamment des achats d'équipements nécessaires à la réalisation des grands chantiers engagés en Concession, et sont revenus en 2003 à un niveau normal, qui a augmenté en 2004 et en 2005 avec la croissance de l'activité du Groupe.

Concessions

Depuis 2000, la stratégie de développement du Groupe dans les Concessions a porté ses fruits avec les attributions successives d'un contrat de 155 km d'autoroutes à péage virtuel au Portugal, la concession du viaduc de Millau en France et la concession de la liaison ferroviaire Perpignan-Figueras entre la France et l'Espagne. Les investissements nécessaires pour la construction et la mise en service de ces infrastructures mobilisent des moyens importants. En 2004, le Groupe a acquis la société EPOLIS, 2^e opérateur de parking en France (cette activité a été cédée début 2006). En 2005, EIFFAGE a pris une participation de 4,5% au capital d'APRR et a été retenu pour acquérir, en consortium avec un partenaire financier, les actions APRR détenues par l'État et Autoroutes de France (70,2% du capital); cette acquisition a été réalisée le 20 février 2006, à un prix de 61 euros par action soit un investissement de 4,8 milliards d'euros. Au moment du dépôt du présent document, se déroule une procédure de garantie de cours portant sur la totalité des actions APRR non détenues, soit au maximum 1,7 milliard d'euros. La totalité du financement de ces investissements est assurée par des lignes de crédit confirmées accordées au consortium d'acquisition et à EIFFAGE.

Croissance externe (hors concessions)

En 2003, les investissements de croissance externe ont été plus particulièrement concentrés dans l'Installation Électrique, avec notamment l'acquisition de la société ELECTROSUR en Espagne. En 2004, les acquisitions les plus notables sont un ensemble de carrières dans le Nord de la France par APPIA, et les activités THT et Grands Postes d'Amec-Spie par FORCLUM. En 2005, APPIA a poursuivi sa politique d'investissement dans la production de granulats en acquérant une gravière près de Madrid, tandis que FORCLUM renforçait ses implantations européennes en Belgique et en Espagne notamment; la prise de contrôle de l'entreprise Goyer a permis à EIFFEL de compenser la baisse d'activité liée à la fin des travaux du viaduc de Millau.

Facteurs de risques

Risques de marché; risque de liquidité

Le Groupe EIFFAGE est peu endetté (327 millions d'endettement net au

31 décembre 2005, dont 218 millions relatifs aux locations financières); par ailleurs, 96% de son chiffre d'affaires est réalisé sur les marchés de la zone euro. Le Groupe est par conséquent peu exposé au risque de taux et au risque de change. Les éléments d'appréciation de ces risques sont fournis dans l'annexe aux comptes consolidés, page 57 et page 70, note 22.

EIFFAGE n'est pas exposé au risque sur actions, les excédents de trésorerie du Groupe étant placés en OPCVM monétaires.

Au début de l'année 2004, EIFFAGE a signé une ouverture de crédit sur 5 ans de 500 millions d'euros avec un syndicat bancaire; ce crédit a été porté début 2005 à 555,5 millions d'euros pour 5 nouvelles années avec une faculté d'extension optionnelle de 2 ans supplémentaires et n'est pas utilisé, confortant ainsi la liquidité du Groupe. Le financement de l'acquisition d'APRR au début de 2006 est assuré par des prêts dédiés à cet investissement et n'entame pas les réserves de liquidité dont disposait le Groupe au 31 décembre 2005.

Risques juridiques

Une part importante de l'activité du Groupe est soumise à la réglementation sur les marchés publics et, en matière de construction, à des garanties décennales.

Certaines activités relèvent des autorisations concernant les installations classées, notamment dans le secteur routier (postes d'enrobage – usines de liants – carrières avec en outre, en ce qui concerne ces dernières, la délivrance de garanties financières de remises en état).

Certains contrats peuvent être soumis à des clauses de confidentialité (Défense Nationale).

Les litiges ou arbitrages n'ont pas eu, dans un passé récent, et ne devraient pas avoir pour ceux en cours, d'incidence significative sur la situation financière du Groupe, compte tenu des provisions constituées.

Risques industriels et environnementaux

De par la nature de ses activités, le Groupe est peu exposé aux risques industriels; sur le plan environnemental, des réglementations particulières régissent les activités des différentes branches du Groupe: traitement des matériaux de déconstruction ou issus des chantiers dans le secteur de la construction, production de matériaux dans le secteur routier, etc. Les actions menées par le Groupe pour gérer ces risques sont développées dans le rapport sur la responsabilité sociale – sociétale et environnementale (pages 34 à 38).

En raison du caractère limité des risques encourus, le Groupe ne procède pas à un suivi des coûts et des investissements liés aux mesures de prévention et d'adaptation aux normes et réglementations en vigueur.

Assurances

Le Groupe a une politique de couverture des risques prenant en considération l'effet de taille.

En premier lieu, certains risques de fréquence importante et d'intensité faible sont traités dans le cadre d'une politique d'auto-assurance (dommage automobile) ou de franchises adaptées (décennale).

En second lieu, les risques d'intensité font l'objet d'une attention particulière par la souscription de garantie conséquente (responsabilité civile).

L'activité de construction se caractérise par une réglementation particulière et des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment); ces sujets sont suivis par les directions juridiques de chacune des branches.

Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence de l'ensemble du dispositif, notamment en terme de politique d'auto-assurance et de plafonds de garantie.

Description des assurances souscrites :

- Les différentes lignes d'assurance de responsabilité civile confèrent une couverture globale de 85 millions d'euros par sinistre; une ligne complémentaire porte cette couverture à 155 millions d'euros par sinistre et par an depuis 2003.
- La couverture de la responsabilité décennale concerne quasi exclusivement l'activité France. La garantie souscrite est conforme à la loi L n° 78-12 du 4 janvier 1978 et ses décrets d'application et apporte une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans à concurrence du coût des désordres observés.
- Diverses assurances d'abonnement annuelles couvrent, au niveau du Groupe ou des filiales, le patrimoine ou les biens d'exploitation propres du Groupe, polices Tous Risques Chantier (Dommages en cours de travaux), multirisques (bureaux, logements, ateliers) et automobiles (R. C., vol, incendie).
- Enfin, les risques environnementaux accidentels sont couverts au titre des polices responsabilité civile; les installations classées (postes d'enrobés...) font l'objet de polices spécifiques.

Le montant global des primes versées par le Groupe au titre des assurances décrites ci-dessus, s'élève en 2005 à 43 millions d'euros contre 35 millions en 2004 et 33 millions en 2003.

Carnet de commandes au 01.01.2006

En millions d'euros	Au 01.01.2005	Au 01.01.2006	Variation
Bâtiment	3 290	3 740	+ 13,7%
Travaux Publics	2 800	2 500	- 10,7%
Installation Électrique	770	890	+ 15,6%
Construction Métallique	190	320	+ 68,4%
Total	7 050	7 450	+ 5,7%

Prévision de chiffre d'affaires 2006

En millions d'euros	2005	2006 Prévision	Variation
Bâtiment	3 129	3 270	+ 4,5%
<i>Dont Immobilier</i>	<i>485</i>	<i>440</i>	
Travaux Publics	3 258	3 370	+ 3,4%
Installation Électrique	1 754	1 960	+ 11,7%
Construction Métallique	186	240	+ 29,0%
Concessions	106	1 460	X 14
Total	8 433	10 300	+ 22,1%
<i>Dont : France</i>	<i>7 004</i>	<i>8 815</i>	<i>+ 25,9%</i>
<i>Europe</i>	<i>1 275</i>	<i>1 350</i>	<i>+ 5,9%</i>
<i>Monde</i>	<i>154</i>	<i>135</i>	<i>- 12,3%</i>

Les chiffres d'affaires trimestriels du Groupe seront publiés les 4 mai, 8 août et 7 novembre 2006 pour les 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres respectivement. La publication des comptes semestriels au 30 juin 2006 devrait être effectuée après examen par le Conseil d'Administration prévu pour le 6 septembre 2006.

Nantissements d'actifs – Engagements hors bilan

Le Groupe EIFFAGE a mis en place en 2002 un programme de titrisation de créances commerciales pour s'assurer d'une source de financement à moyen terme; l'incidence sur les comptes de ce programme est exposée dans l'annexe aux comptes consolidés, page 56, note 2.14 et page 70, note 22.

Par ailleurs, en 2003, dans le cadre du refinancement de la Société Marseillaise du Tunnel du Prado Carénage (SMTPC), EIFFAGE a été amené à nantir au profit des prêteurs 101184 actions représentant 9,6% du capital de la SMTPC.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus ou détaillés dans le tableau figurant en note 37 de l'annexe aux comptes consolidés (page 74).

Brevets, licences, approvisionnements

Il n'existe pas de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement.

Litiges et arbitrages

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ni de litiges susceptibles d'affecter significativement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe.

Information sur les tendances

Après deux années excellentes, au cours desquelles le chiffre d'affaires et les marges opérationnelles ont fortement progressé, 2006 sera un changement majeur dans le portefeuille d'activités du Groupe et leur participation au résultat opérationnel et à l'excédent brut d'exploitation.

La consolidation d'APRR apportera en effet plus d'un milliard d'EBITDA et une contribution régulièrement croissante aux profits du Groupe, la Construction devrait poursuivre sa progression grâce à un carnet de commandes historiquement élevé à 7 450 millions d'euros, en croissance de 5,7% et le maintien d'un fort dynamisme commercial dans les différentes branches. Le chiffre d'affaires 2006 devrait atteindre 10 300 millions d'euros, dont 8 840 dans la Construction et 1 460 millions d'euros dans les Concessions, hors nouvelles opérations de croissance externe.

Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre 2005

Actif

En millions d'euros	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	2.6 - 7	793	758
Immeubles de placement	2.7 - 7	40	41
Immobilisations en concession	2.9 - 9	610	583
Goodwill	2.8 - 7 - 8	687	572
Autres immobilisations incorporelles	2.10	14	11
Participations dans les entreprises associées	10	296	273
Autres actifs financiers	2.12	384	148
Impôts différés	2.15	89	77
Total actif non courant		2 913	2 463
Actif courant			
Stocks	2.13 - 11	431	369
Clients et autres débiteurs	2.14 - 12	2 777	2 422
Impôts courants	2.15 - 15	10	8
Autres actifs	14	882	862
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.16 - 16	465	390
Total de l'actif		7 478	6 514

Capitaux propres et passif

En millions d'euros	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Capitaux propres			
Capital	2.17 - 19	359	238
Réserves consolidées		736	639
Résultat de l'exercice		302	229
Intérêts minoritaires		5	11
Total des capitaux propres		1 402	1 117
Passif non courant			
Emprunts	2.18 - 18 - 22	218	274
Impôts différés	2.15	52	25
Provisions non courantes	2.19 - 20	135	132
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers	23	2 277	2 152
Emprunts et dettes financières diverses	16 - 18 - 22	469	285
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	2.18 - 18 - 22	105	95
Dettes d'impôt sur le résultat	2.15 - 15	80	52
Provisions courantes	2.19 - 20	407	397
Autres passifs	24	2 333	1 985
Total des capitaux propres et passif		7 478	6 514

Les notes 1 à 39 font partie intégrante des comptes consolidés.

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005

En millions d'euros	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Produit des activités opérationnelles		8 497	7 787
Autres produits de l'activité		57	39
Achats consommés		- 2 110	- 1 971
Charges de personnel	2.20 - 34	- 2 153	- 1 958
Charges externes		- 3 620	- 3 403
Impôts et taxes		- 94	- 82
Dotations aux amortissements		- 200	- 183
Dotation aux provisions (nettes de reprises)		20	13
Variation des stocks de produits en-cours et de produits finis		50	3
Autres produits et charges d'exploitation		- 28	91
Résultat opérationnel courant		419	336
Autres produits et charges opérationnels	2.21 - 31	- 22	- 45
Résultat opérationnel		397	291
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		21	34
Coût de l'endettement financier brut		- 38	- 42
Coût de l'endettement financier net	32	- 17	- 8
Autres produits et charges financiers	2.22 - 33	5	- 8
Quote-part du résultat des entreprises associées	10	51	47
Impôt sur le résultat	2.15 - 15	- 135	- 94
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		301	228
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		301	228
- part du Groupe		302	229
- intérêts minoritaires		- 1	- 1
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action			
Résultat de base par action (part du Groupe)	35	6,99	5,26
Résultat dilué par action (part du Groupe)	35	6,74	5,11

Les notes 1 à 39 font partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2005

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat	Montants affectés directement en capitaux propres	Total
Capitaux propres part du Groupe au 01/01/2004	118	360	307	–	140	–	925*
Affectation du résultat précédent	–	–	140	–	– 140	–	–
Augmentation de capital	120	– 112	–	–	–	–	8
Actions propres (cf. note 19)	–	–	– 23	–	–	–	– 23
Distribution	–	–	– 33	–	–	–	– 33
Résultat de l'exercice	–	–	–	–	229	–	229
Écart de conversion	–	–	–	10	–	–	10
Autres mouvements	–	–	– 10	–	–	–	– 10
Capitaux propres part du Groupe au 31/12/2004	238	248	381	10	229	–	1 106
Affectation du résultat précédent	–	–	229	–	– 229	–	–
Augmentation de capital	121	– 117	–	–	–	–	4
Actions propres (cf. note 19)	–	–	– 13	–	–	–	– 13
Distribution	–	–	– 43	–	–	–	– 43
Résultat de l'exercice	–	–	–	–	302	–	302
Écart de conversion	–	–	–	5	–	–	5
Variation de juste valeur des placements disponibles à la vente	–	–	–	–	–	40	40
Autres mouvements	–	–	– 4	–	–	–	– 4
Capitaux propres part du Groupe au 31/12/2005	359	131	550	15	302	40	1 397
Part des intérêts minoritaires au 01/01/2004	–	–	9	–	–	–	9
Résultat de l'exercice	–	–	–	–	–	–	–
Autres variations	–	–	2	–	–	–	2
Part des intérêts minoritaires au 31/12/2004	–	–	11	–	–	–	11
Résultat de l'exercice	–	–	–	–	– 1	–	– 1
Autres variations	–	–	– 5	–	–	–	– 5
Part des intérêts minoritaires au 31/12/2005	–	–	6	–	– 1	–	5
Total des capitaux propres	359	131	556	15	301	40	1 402

* Retraité selon les normes IFRS (cf. chapitre 39.3 de l'annexe aux états financiers).

Les notes 1 à 39 font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2005

En millions d'euros	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	16	284	569
– Incidence des variations de cours des devises		1	3
Trésorerie d'ouverture corrigée		285	572
– Résultat net		301	228
– Charge d'impôt		135	94
– Incidence nette des sociétés mises en équivalence		– 22	– 24
– Intérêts nets		8	–
– Dotation nette aux amortissements et provisions		127	116
– Paiement en actions et autres retraitements		3	–
– Résultat sur cessions		– 30	– 20
– Impôts payés		– 114	– 96
– Intérêts versés		– 8	–
Autofinancement		400	298
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	17	38	207
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		438	505
– Immobilisations incorporelles		– 6	– 5
– Concessions		– 63	– 122
– Immobilisations corporelles		– 133	– 121
– Immobilisations financières		– 415	– 206
Total des acquisitions d'immobilisations		– 617	– 454
Cessions d'immobilisations		84	67
Trésorerie des entités acquises/cédées		27	6
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		– 506	– 381
Dividendes versés aux actionnaires		– 15	– 62
Augmentation de capital		4	8
Rachats et reventes d'actions propres	19	– 13	– 23
Remboursement d'emprunts		– 33	– 344
Émission d'emprunts		203	9
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		146	– 412
Variation de trésorerie (I + II + III)		78	– 288
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	16	363	284

Les notes 1 à 39 font partie intégrante des comptes consolidés.

Notes aux comptes consolidés

de l'exercice 2005

(Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en millions d'euros)

1. Informations générales

Le groupe EIFFAGE est domicilié au 163 quai du Docteur Dervaux, Asnières-sur-Seine, France. Ses actions sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 février 2006.

Faits significatifs 2005

Viaduc de Millau :

Cet ouvrage, ouvert à la circulation en décembre 2004, a contribué dès sa première année d'exploitation au résultat du Groupe. Il a dégagé sur l'exercice 2005 un résultat opérationnel de 18 millions d'euros et un résultat net de 8 millions grâce à un trafic supérieur de 20% à celui attendu.

Autoroute Paris-Rhin-Rhône :

Au cours de l'été 2005, l'État a décidé de céder ses participations dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Le Groupe a acquis, en direct sur le marché, une participation de 4,5% dans la société Autoroute Paris-Rhin-Rhône pour 254 millions et s'est porté candidat à l'acquisition de la participation de l'État (70,2%).

La réalisation effective de cette opération a été finalisée en février 2006. En conséquence, les données relatives à la société Autoroute Paris-Rhin-Rhône seront consolidées au cours de l'exercice 2006.

2. Principaux principes et méthodes comptables appliqués

2.1 Base de préparation des états financiers

2.1.1 Référentiel

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen, à compter du 1^{er} janvier 2005, le groupe EIFFAGE établit ses comptes conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Précédemment, les comptes consolidés du groupe EIFFAGE étaient établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France (règlement 99-02).

Les comptes de l'exercice 2004 ont été retraités pour être établis eux-mêmes en normes IFRS afin de procurer une information comparative. Des tableaux de réconciliation entre les comptes 2004, établis précédemment en normes françaises et ceux établis en normes IFRS sont présentés dans le présent document.

2.1.2 Normes appliquées

2.1.2.1 Options comptables choisies par le Groupe liées à la première application des normes IFRS

La norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales » prévoit l'application rétrospective au 1^{er} janvier 2004 des normes IFRS à l'exception de certaines dispositions obligatoires et optionnelles limitatives. Dans ce cadre, le Groupe a pratiqué divers retraitements appropriés dont l'incidence a été enregistrée directement en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Ces incidences ainsi que le choix des options autorisées par les normes sont détaillées ci-après.

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16-38)

Elles sont évaluées selon la méthode du coût historique reconstitué en tenant compte de durées d'amortissement spécifiques à chacun des composants identifiés. Le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à évaluer à la date de transition, certaines immobilisations corporelles et incorporelles à leur juste valeur.

Regroupements d'entreprises (IFRS 1)

Le Groupe n'avait pas, dans le passé, procédé à des regroupements d'entreprises selon le mode dérogatoire autorisé précédemment en normes françaises.

Les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ont été repris pour leur valeur nette et inscrits dans la ligne « Goodwill ».

Les parts de marché, identifiées sous le précédent référentiel, ont été reclassées dans ce même poste.

Réserve de conversion (IFRS 1)

Le montant cumulé au 1^{er} janvier 2004 de la réserve de conversion a été ramené à zéro par affectation aux réserves consolidées sans impact sur le montant des capitaux propres.

Immeubles de placement (IAS 40)

Le Groupe détient un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ceux-ci sont classés sous la rubrique « Immeubles de placement » et évalués en juste valeur à la date de transition aux IFRS.

Instruments financiers

Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32/39 à compter du 1^{er} janvier 2004. L'application de ces normes a amené principalement à retraiter, en diminution des capitaux propres, le montant des actions propres et, en augmentation des comptes clients et des emprunts courants, le montant des effets escomptés non échus.

Écarts actuariels sur régimes à prestations définies (IAS 19)

Le Groupe présentait, précédemment, ses engagements en matières d'avantages du personnel au titre des régimes à prestations définies parmi les engagements hors bilan. L'application des normes IFRS a impliqué la constatation de la totalité des engagements au titre de l'IAS 19 parmi les capitaux propres, sans distinguer la part provenant des écarts actuariels.

Paiements en actions (IFRS 2)

L'incidence des paiements en actions au titre des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au personnel est constatée en résultat selon les prescriptions de la norme IFRS 2. Le Groupe a choisi l'option de ne pas retraiter les plans antérieurs au 7 novembre 2002.

2.1.2.2 Textes IFRS dont l'application entraine en vigueur au 1^{er} janvier 2005

IFRIC 1 – Variation des passifs existants relatifs au démantèlement à la remise en état et similaires

L'application de cette interprétation n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

IFRIC 2 – Parts détenues par les membres d'entités coopératives et instruments similaires

Cette interprétation n'est pas applicable à l'activité du Groupe.

SIC 12 (Amendement) – Consolidation – Entités ad hoc

Le Groupe consolidait déjà antérieurement ses participations dans les entités ad hoc.

IAS 39 (Amendement) – Transition et comptabilisation initiale des actifs financiers et passifs financiers

Cet amendement ne s'applique pas à l'activité du Groupe.

2.1.2.3 Textes IFRS dont l'application pourrait être anticipée au 1^{er} janvier 2005

IAS 19 – Comptabilisation des écarts actuariels directement en capitaux propres

L'amendement à l'IAS 19 autorise une option de constatation des écarts actuariels directement en capitaux propres. Cette option est ouverte à compter du 1^{er} janvier 2006 avec possibilité d'anticipation au 1^{er} janvier 2005. Le Groupe n'a pas encore pris de décision sur la comptabilisation directement en capitaux propres des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel.

IAS 39 – IFRS 4 – Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe – Contrats de garanties financières – Option de juste valeur

L'application de ces amendements n'aurait entraîné aucune modification dans les états financiers du Groupe.

IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales

Cette norme ne trouve pas d'application dans le Groupe.

IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir et amendements complémentaires à IAS 1, présentation des états financiers – Information sur le capital

Le Groupe appliquera l'IFRS 7 et l'amendement à l'IAS 1 à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007.

IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient une location

L'application de cette interprétation n'a pas été anticipée par le Groupe. À ce stade de l'analyse, son application n'aurait entraîné aucune modification dans les états financiers du Groupe.

IFRIC 5 – Droits émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement

Cette interprétation ne s'applique pas aux activités du Groupe.

IFRIC 6 – Passifs résultant de la participation à un marché spécifique : déchets d'équipements électriques et électroniques

Cette interprétation ne s'applique pas aux activités du Groupe.

2.2 Méthodes et principes de consolidation

Méthodes comptables

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques à l'exception des éléments suivants évalués en juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS :

- instruments financiers disponibles à la vente,
- immeubles de placement.

Méthodes de consolidation utilisées

Les entités dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, de contrôler les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques de son activité.

Les entités dont le Groupe détient entre 50 % et 20 % des droits de vote ou dans lesquelles il exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés en participation françaises gérées sont intégrés globalement dans les comptes des sociétés du Groupe et totalement maintenus dans les comptes consolidés. Les sociétés en participation ou joint-ventures à l'étranger dont le Groupe est gérant sont également intégrées. Pour les sociétés non gérées, seule la part de leur résultat attribuée au Groupe est enregistrée au compte de résultat au sein du poste « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les entités de production de matériaux routiers sont intégrées lorsque le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers externes à l'entité dépasse 1,5 million d'euros.

Les sociétés de promotion immobilière sont consolidées lorsque leur programme à l'origine dépasse 6 millions d'euros et que leur stock, mesuré à la fin de l'exercice précédent, est supérieur à 1,2 million d'euros.

Les entités dont l'activité n'est pas significative pour le Groupe ne sont pas consolidées.

Le résultat des entités consolidées acquises ou cédées durant l'année figure dans les états consolidés, respectivement à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

États financiers des entités hors zone euro

Les entités ou établissements dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro établissent leurs états financiers dans la monnaie utilisée localement. Ces derniers sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pondéré mensuel pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change issus de ce traitement, additionnés à ceux résultant de la conversion des capitaux propres d'ouverture de ces entités au taux de clôture, sont inclus dans la rubrique « Écart de conversion » au sein des réserves consolidées du Groupe. Lors de la cession d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont enregistrés en résultat.

2.3 Informations sectorielles

Le Groupe présente son information sectorielle de premier niveau selon ses différents pôles d'activité : – Construction – Routes – Installation électrique – Construction métallique – Concessions, et selon un découpage géographique pour le deuxième niveau : France – Europe – Reste du monde.

2.4 Comptabilisation des contrats à long terme

Les contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Le Groupe utilise la méthode qui mesure de façon la plus fiable les travaux exécutés : soit l'avancement physique de l'ouvrage, soit l'avancement par les coûts.

La norme IAS 11 est également appliquée aux chantiers de construction d'ouvrage exploités par le Groupe dans le cadre de son exploitation de concessions.

Les contrats déficitaires font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite en provision courante et ce, quel que soit le degré d'avancement des contrats.

Ces provisions sont fondées sur les données prévisionnelles propres à chaque contrat. Elles peuvent tenir compte de montants estimés susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

Les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est enregistré au cours de la période durant laquelle ils sont intervenus.

2.5 Activité immobilière

Les opérations immobilières en cours de construction sont appréhendées selon la méthode de l'avancement dès lors que l'opération a fait l'objet d'une vente notariée ou d'un contrat de promotion signé.

Le calcul du taux d'avancement est fondé sur l'avancement physique des chantiers et il est appliqué au résultat prévisionnel des lots vendus.

2.6 Immobilisations corporelles

Valeur brute

Elles sont valorisées au coût d'acquisition ou de production. Elles sont l'objet de ventilation en composants conformément à la norme IAS 16. Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définis par la norme IAS 17 « Contrats de location » sont présentées au sein des immobilisations corporelles. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Amortissement

Elles sont amorties selon la durée d'utilité propre à chaque nature

d'immobilisation dont les principales sont les suivantes :

Construction	20 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillage	3 à 15 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Droits d'exploitation des carrières

Les droits d'exploitation des terrains de carrières sont évalués à la quantité de gisement prévisionnel. L'amortissement annuel est fonction des tonnages extraits.

2.7 Immeubles de placement

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ces biens sont à la clôture de l'exercice, évalués en juste valeur.

Les variations de juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisées en résultat de période parmi les « Autres produits et charges d'exploitation ».

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en appliquant aux loyers et produits nets encaissés un coefficient de rentabilité attendue en fonction de leurs localisations et de leurs typologies. De la valeur ainsi obtenue sont soustraits les frais, honoraires et taxes attachés aux cessions de tels biens ainsi que d'éventuelles garanties locatives à donner et/ou de travaux à réaliser. Il n'est pas procédé à des évaluations par un tiers indépendant.

2.8 Regroupements d'entreprises et tests de valeur

Lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires.

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt dans la juste valeur nette des éléments identifiables désignés ci-avant est inscrite au poste « Goodwill », pour les sociétés intégrées selon la méthode globale et inclus dans la rubrique « Participation dans des entreprises associées » pour les sociétés mises en équivalence.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour ajuster les coûts des regroupements.

Ces goodwill ne sont pas amortis mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation selon le résultat de tests de valeur mis en œuvre au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des goodwill est appréciée sur la base de la valeur recouvrable d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

Le Groupe a donc affecté les goodwill à des UGT aux caractéristiques homogènes en terme d'activité et de définition du risque, aboutissant à leur segmentation par métier et par localisation en France ou hors de France.

La valeur recouvrable des UGT est appréhendée à travers leur valeur d'utilité estimée en utilisant la méthode de l'actualisation des flux disponibles sur la base des deux éléments suivants :

- flux de trésorerie prévisionnels à dette nulle soit :
 - résultat opérationnel + amortissements,
 - variation du besoin en fonds de roulement,
 - investissement de renouvellement,
 - impôts à dette nulle;
- taux d'actualisation déterminés pour chaque Unité Génération de Trésorerie, en fonction de son activité et du profil de risque associé.

Les principaux paramètres du modèle sont les suivants :

	Taux d'actualisation	Taux de croissance
UGT France	6,3 % à 6,9 %	0 %
UGT Europe	7,3 % à 7,9 %	1,5 % à 2 %
UGT Concession	5,3 %	0 %

Les tests de valeur pratiqués sur l'exercice n'ont pas conduit le Groupe à constater de perte de valeur sur ses goodwill.

Les goodwill et les écarts d'évaluation relatifs à des sociétés étrangères sont considérés appartenir à l'entité étrangère. Ils sont exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité.

Les badwill sont comptabilisés directement en résultat, l'année d'acquisition.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

2.9 Immobilisations en concession

En l'absence de normes comptables sur les contrats de concession, les méthodes décrites ci-dessous ont été maintenues dans les comptes consolidés car conformes aux normes IFRS. Il est rappelé que les projets d'interprétation D12, D13 et D14 sur les projets de concessions, publiés par l'organisme d'interprétation sont toujours en discussion. Si l'application de ces interprétations devenait obligatoire en 2006, le traitement comptable actuel serait modifié en conséquence.

Les biens exploités dans le cadre de contrats de concession de services publics sont regroupés à l'actif du bilan sous le poste spécifique « Immobilisations en concession ».

Les immobilisations correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art), soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (aménagement de parkings, matériels de péage, informatique, barrières...). Ces immobilisations figurent au bilan pour leur coût historique de construction ou d'acquisition (y compris les frais financiers supportés pendant la période de construction), net des amortissements constatés.

Les immobilisations qui ont une durée d'utilisation propre (inférieure à celle de la concession) sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations non renouvelables sont amorties sur la durée de la concession sur un rythme qui traduit, au cas par cas, la consommation des avantages économiques liés à l'exploitation de l'actif.

2.10 Autres immobilisations incorporelles

Elles sont composées essentiellement de logiciels amortis sur trois à cinq ans et de droits d'exploitation de carrières.

2.11 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque en raison d'événements ou de circonstances particulières, leur valeur peut être mise en doute.

Une dépréciation éventuelle est comptabilisée pour amener ces actifs à leur valeur recouvrable.

2.12 Autres actifs financiers

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en juste valeur. Les profits ou pertes résultant de la variation de leur juste valeur sont constatés directement en capitaux propres.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés dès la date de transaction.

Titres de participation non consolidés

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur prix de revient.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier, mesurée à chaque clôture d'exercice, une provision pour dépréciation est constatée par résultat.

Prêts et cautionnements

Ils sont comptabilisés à leur coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation est réversible si la valeur recouvrable évolue favorablement.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du prix de revient selon la méthode du premier entré premier sorti ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

Les stocks immobiliers figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués à leur prix de revient ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

2.14 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale sauf si l'effet de l'actualisation est significatif. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti et font l'objet éventuellement de perte de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les créances issues de la comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sont incluses dans cette rubrique.

Dans le cadre de son financement, le groupe EIFFAGE a mis en place, à compter de l'exercice 2002 un programme de titrisation de ses créances commerciales par l'intermédiaire d'un compartiment au sein d'un Fonds Commun de Créances. Les créances correspondantes sont maintenues dans cette rubrique au bilan consolidé.

2.15 Impôt courant et impôts différés

L'impôt sur le résultat des différentes entités est calculé selon les législations propres à chaque pays où la filiale est localisée.

Les impôts différés sont calculés sur les différences entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception notamment des goodwill.

Ils sont évalués, selon la méthode du report variable, au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et adopté à la date de clôture.

L'incidence de la modification des taux d'imposition est prise en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les passifs d'impôts sont compensés avec les actifs chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

Les impôts différés actifs sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

L'impôt latent relatif aux résultats non distribués des sociétés mises en équivalence est porté au poste « Impôts différés » du passif.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en banque et en caisse ainsi que les valeurs mobilières de placement cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

2.17 Capital social

Titres d'autocontrôle

Les actions Eiffage détenues par le Groupe sont soustraites des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 pour le montant du prix d'acquisition.

Réserve de conversion

Les variations de change relatives aux capitaux propres des filiales étrangères ainsi que l'écart de résultat taux moyen/taux de clôture sont comptabilisés dans cette rubrique.

2.18 Passifs financiers

Emprunts non courants

La part à moins d'un an des emprunts non courants est présentée en passif courant.

Emprunts et dettes financières diverses

L'intégralité de l'endettement correspondant au programme de titrisation est présentée, comme les années précédentes, dans ce poste.

2.19 Provisions

Provisions non courantes

Sont classées sous cette rubrique la part à plus d'un an des :

Engagements de retraite

Ils concernent les avantages au personnel à long terme au titre des Indemnités de Fin de Carrière à verser aux salariés le jour de leur départ en retraite (régime à prestations définies).

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Ce calcul prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié,
- l'âge prévisible de départ à la retraite (61 ans),
- le taux de rotation calculé par métier, tranche d'âge et catégorie,
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales,
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires (2,5 % à 3 % selon les catégories de personnel),
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ (3,5 %),
- les tables de survie publiées à l'échelle nationale (Insee 2002).

Les écarts actuariels résultent de changement d'hypothèse ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêts, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière. Ils ne sont pris en compte que dans la mesure où ils excèdent, en plus ou en moins, 10 % du montant global de l'obligation ou des actifs du régime (méthode du corridor). Dans ce cas, l'écart excédant les 10 % est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Les coûts des services passés résultent des changements intervenus dans les conventions collectives applicables aux secteurs du Bâtiment et

des Travaux Publics. Ils sont constatés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

L'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », applicable à compter du 1^{er} janvier 2006, donne la possibilité de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres au travers d'un « État des revenus et dépenses reconnus ». Cet amendement n'a pas été appliqué au 31 décembre 2005.

Médailles du travail

Elles sont à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur carrière ou de leur présence dans le Groupe.

Filiales non consolidées

Les provisions sont constituées pour faire face aux risques sur filiales non consolidées.

Provisions courantes

Elles comprennent les provisions liées au cycle normal d'exploitation :

- provisions pour litiges et pénalités,
- provisions pour garanties données,
- provisions pour risques chantiers France et Étranger,
- provisions pour restructuration,

ainsi que les provisions pour pertes à terminaison évaluées à partir des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat.

Ces prévisions peuvent tenir compte des montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

2.20 Paiements en actions

Les options d'achat ou de souscription d'actions ainsi que les actions gratuites consenties au personnel sont, conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », enregistrées en charge de personnel par contrepartie des capitaux propres. Le Groupe a choisi de retraiter, selon l'IFRS 2, uniquement les plans accordés après le 7 novembre 2002.

La valeur des options est évaluée à la date d'attribution à partir du modèle binomial. La charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

2.21 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits et de charges en nombre limité, inhabituels et peu fréquent, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Il peut s'agir notamment de plus ou moins-values de cession, de dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, de certaines charges de restructuration ou de provisions relatives à des risques ou des litiges qui présentent un caractère spécifique et une matérialité significative par rapport à l'activité normale du Groupe.

2.22 Autres produits et charges financiers

Ce poste regroupe l'incidence en résultat financier des participations non consolidées, les plus ou moins-values de cession d'éléments financiers et l'actualisation financière des engagements en faveur du personnel.

2.23 Contrats de location-financement

Lorsque, par le biais d'un contrat, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif est transférée au Groupe, ce bien est alors inscrit en actif immobilisé et est amorti sur sa propre durée d'utilité. En contrepartie est constaté un passif financier, amorti sur la durée du contrat de location.

3. Gestion du risque financier

Exposition au risque de taux

Le Groupe est endetté à taux variable, à l'exception des dettes de location-financement dont le taux est fixe.

Le Groupe n'utilise pas en direct d'instruments financiers de couverture.

Les seuls instruments financiers pouvant influencer les capitaux propres d'EIFFAGE sont présents dans les entreprises associées.

Exposition au risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change sur les opérations courantes puisque les principales filiales du Groupe opèrent dans la zone euro.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont traités dans les monnaies dans lesquelles les dépenses sont exposées.

Le risque de change ne concerne que les décalages de trésorerie qui apparaissent sur ces contrats ainsi que le rapatriement des frais généraux de siège et des résultats.

Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises sur certains postes d'actifs ou de passifs.

4. Estimations et jugements comptables significatifs

Utilisation d'estimations

Les comptes consolidés impliquent la prise en compte d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, des passifs éventuels, des produits et des charges à la date de réalisation des états financiers.

Elles concernent essentiellement :

- l'avancement des contrats de construction et l'évaluation du résultat à terminaison (clients à l'actif, autres dettes au passif, produits au compte de résultat),
- les provisions courantes,
- les stocks,
- la valorisation des paiements en actions,
- les estimations retenues pour les tests de valeurs.

Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

En ce qui concerne les contrats de construction, les estimations et hypothèses relatives à leur avancement et à l'évaluation de leur résultat à terminaison sont revues régulièrement, contrat par contrat, sur le fondement des informations disponibles.

Les coûts engagés, ceux restant à supporter et les coûts éventuels de garanties, sont analysés et leur évaluation repose sur la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe.

Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes techniques et contractuelles propres à chaque contrat.

5. Évolution du périmètre de consolidation

Les principales modifications de périmètre concernent :

- le pôle Construction métallique avec l'acquisition au début du deuxième semestre du groupe Goyer, spécialisé dans les murs rideaux, dont le Groupe a acquis 100 % des titres,
- la branche Routes a acquis en Espagne 100 % de la gravière de la Jamara à côté de Madrid. Elle a également complété son maillage du territoire national par l'acquisition de l'entreprise Beurel en Bretagne et diverses autres plus petites entités,
- l'activité Installation électrique a été enrichie au Benelux des groupes Limpens et Yvan Paque, spécialisés respectivement en maintenance et éclairage public, en Espagne, des groupes Emypisa et Helcosa, spécialisés respectivement en construction d'éoliennes et maintenance industrielle, enfin en France, par l'intégration d'un certain nombre d'entités acquises auprès de Amec Spie, spécialisées en courants forts et lignes haute tension,
- enfin l'activité Construction s'est accrue par l'acquisition au Benelux du groupe Perrard, et à Monaco de la société Bâti 2000.

Le montant total des acquisitions de filiales consolidées s'élève à 178 millions d'euros, dont 159 millions d'euros versés en trésorerie au cours de l'exercice.

Le montant total des cessions de filiales consolidées s'élève à 20 millions d'euros et concerne essentiellement des sociétés mises en équivalence.

Le montant de la trésorerie nette apportée par les entités acquises ou cédées s'élève à 27 millions d'euros.

Les passifs et actifs reçus s'élèvent respectivement à :

• Actifs non courants	88 millions d'euros
• Actifs courants	220 millions d'euros
• Passifs non courants	11 millions d'euros
• Passifs courants	187 millions d'euros

En terme de compte de résultat, les incidences totales des variations de périmètre s'élèvent respectivement en produits des activités opérationnelles à 353 millions d'euros, en résultat opérationnel à 24 millions d'euros et en résultat net à 15 millions d'euros*.

* Les données relatives au groupe EIFFAGE Parking Développement (ex-Epolis), consolidé à compter du 1^{er} octobre 2004, incluses dans ces chiffres correspondent au chiffre d'affaires du 1^{er} janvier au 30 septembre 2005 et, en l'absence d'arrêt trimestriel, au résultat opérationnel du 1^{er} semestre 2005 et au résultat net du 1^{er} semestre 2005.

6. Informations sectorielles

En application de l'IAS 14 « Informations sectorielles », le premier niveau d'information est relatif au secteur d'activité, le second niveau au secteur géographique. Cette distinction repose sur l'organisation interne et la structure du Groupe.

Les secteurs d'activité regroupent les métiers principaux exercés par le Groupe :

- Construction,
- Routes,
- Installation électrique,
- Construction métallique,
- Concessions et gestion de services publics.

Les colonnes ci-après reprennent les données propres à chacun des secteurs en tant qu'entité autonome. La colonne « Éliminations » regroupe les opérations de consolidation. Les prestations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions identiques à celle prévalant aux prestations réalisées pour les tiers extérieurs au Groupe.

6.1 Informations par secteur d'activité année 2005

	Construction	Routes	Installation électrique	Construction métallique	Concessions et gestion de services publics	Holding	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Produit des activités opérationnelles	4 243	2 262	1 695	187	105	5		8 497
Ventes intergroupe	36	58	29	12	–	35	– 170	–
Total	4 279	2 320	1 724	199	105	40	– 170	8 497
Résultat opérationnel courant	210	92	84	10	29	– 6		419
Résultat opérationnel	185	87	83	9	27	6		397
Résultat financier	23	2	– 5	– 1	– 12	– 19		– 12
Impôt	– 76	– 26	– 27	– 3	– 2	– 1		– 135
Part du résultat net dans les entreprises associées	–	1	–	–	50	–	–	51
Résultat net	132	64	51	5	63	– 14	–	301
Actifs sectoriels								
Immobilisations	393	530	285	50	933	337		2 528
Participation dans les entreprises associées	8	7	–	–	281	–		296
Actifs d'impôts	52	34	20	3	5	– 15		99
Autres actifs	2 455	902	834	81	45	238		4 555
Éliminations intergroupe	733	31	19	5	– 231	844	– 1 401	–
Actif total	3 641	1 504	1 158	139	1 033	1 404	– 1 401	7 478
Passifs sectoriels								
Capitaux propres	357	347	185	24	396	93		1 402
Passifs d'impôts	36	3	7	–	25	61		132
Autres passifs	3 138	1 132	911	90	92	581		5 944
Éliminations intergroupe	110	22	55	25	520	669	– 1 401	–
Passif total	3 641	1 504	1 158	139	1 033	1 404	– 1 401	7 478
Investissements	78	104	35	2	41	2		262
Dotations aux amortissements	67	82	30	3	16	2		200
Autres charges sans contrepartie de trésorerie	80	26	17	5	10	12		150

Informations par zone géographique année 2005

	France	Europe	Reste du monde	Éliminations	Total
Compte de résultat					
Produit des activités opérationnelles	7 229	1 199	69		8 497
Ventes intergroupe	37	1	5	– 43	–
Total	7 266	1 200	74	– 43	8 497
Total de l'actif	6 674	683	121		7 478
Investissements	249	10	3		262

Notes aux comptes consolidés

6.2 Informations par secteur d'activité année 2004

	Construction	Routes	Installation électrique	Construction métallique	Concessions et gestion de services publics	Holding	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Produit des activités opérationnelles	4 043	2 060	1 442	209	28	5		7 787
Ventes intergroupe	23	46	35	4	2	28	- 138	-
Total	4 066	2 106	1 477	213	30	33	- 138	7 787
Résultat opérationnel courant	169	84	73	6	4	-		336
Résultat opérationnel	148	76	70	6	5	- 14		291
Résultat financier	15	- 5	- 4	-	- 3	- 19		- 16
Impôt	- 62	- 24	- 24	- 2	- 1	19		- 94
Part du résultat net dans les entreprises associées	-	2	-	-	45	-		47
Résultat net	101	49	42	4	46	- 14	-	228
Actifs sectoriels								
Immobilisations	440	464	237	9	614	349		2 113
Participation dans les entreprises associées	5	13	1	-	248	6		273
Actifs d'impôts	39	28	18	2	2	- 4		85
Autres actifs	2 405	774	583	49	41	191		4 043
Éliminations intergroupe	570	94	10	14	6	535	- 1 229	-
Actif total	3 459	1 373	849	74	911	1 077	- 1 229	6 514
Passifs sectoriels								
Capitaux propres	322	316	167	20	297	- 6		1 116
Passifs d'impôts	40	3	5	-	14	15		77
Autres passifs	3 050	1 037	664	52	113	405		5 321
Éliminations intergroupe	47	17	13	2	487	663	- 1 229	-
Passif total	3 459	1 373	849	74	911	1 077	- 1 229	6 514
Investissements	106	88	28	1	147	3		373
Dotations aux amortissements	62	80	30	3	6	2		183
Autres charges sans contrepartie de trésorerie	127	24	16	5	-	16		188

Informations par zone géographique année 2004

	France	Europe	Reste du monde	Éliminations	Total
Compte de résultat					
Produit des activités opérationnelles	6 621	1 107	59		7 787
Ventes intergroupe	18	1	1	- 20	-
Total	6 639	1 108	60	- 20	7 787
Total de l'actif	5 701	709	104		6 514
Investissements	342	27	4		373

7. Immobilisations

7.1 Année 2005

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes						
Terrains	160	57	–	10	– 2	225
Constructions	308	– 30	1	10	– 5	284
Installations techniques, matériel et outillage	638	57	1	112	– 85	723
Autres immobilisations corporelles	428	18	1	73	– 82	438
Total immobilisations corporelles⁽²⁾	1534	102	3	205	– 174	1 670
Immeubles de placement	41	–	–	–	– 1	40
Goodwill	572	113	2	–	–	687
Immobilisations en concession	650	–	–	50	– 3	697
Autres immobilisations incorporelles	49	2	–	7	– 2	56
Participations dans les entreprises associées	273	– 10	–	62	– 29	296
Titres de participation non cotés	137	– 32	–	2	– 28	79
Autres titres immobilisés	8	– 2	–	304	–	310
Prêts	19	5	–	–	– 14	10
Autres immobilisations financières	16	– 4	–	5	– 5	12
Total autres actifs financiers	180	– 33	–	311	– 47	411
Total des valeurs brutes	3 299	174	5	635	– 256	3 857

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur⁽¹⁾						
Terrains	19	1	–	8	– 2	26
Constructions	106	6	–	13	– 3	122
Installations techniques, matériel et outillage	393	45	–	95	– 73	460
Autres immobilisations corporelles	258	12	–	65	– 66	269
Total immobilisations corporelles⁽²⁾	776	64	–	181	– 144	877
Immeubles de placement	–	–	–	–	–	–
Immobilisations en concession	67	–	–	21	– 1	87
Autres immobilisations incorporelles	38	2	–	4	– 2	42
Participations dans les entreprises associées	–	–	–	–	–	–
Titres de participation non cotés	27	– 4	–	2	– 2	23
Autres titres immobilisés	3	–	–	–	–	3
Prêts	1	–	–	–	–	1
Autres immobilisations financières	1	– 1	–	–	–	–
Total autres actifs financiers	32	– 5	–	2	– 2	27
Total amortissements et pertes de valeur	913	61	–	208	– 149	1 033
Immobilisations nettes (a – b)	2 386	113	5	427	– 107	2 824

(1) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de l'exercice.

(2) incidences des retraitements au titre des contrats de location-financement (norme IAS 17) dans les flux d'immobilisations corporelles :

	Augmentations	Diminutions
– Valeurs brutes	76	– 83
– Amortissements	64	– 63
– Valeurs nettes	12	– 20

Notes aux comptes consolidés

7.2 Année 2004

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes						
Terrains	125	32	–	4	–1	160
Constructions	239	32	1	48	–12	308
Installations techniques, matériel et outillage	621	38	1	98	–120	638
Autres immobilisations corporelles	422	8	1	73	–76	428
Total immobilisations corporelles ⁽²⁾	1 407	110	3	223	– 209	1 534
Immeubles de placement	48	–	–	–	–7	41
Goodwill	485	82	5	–	–	572
Immobilisations en concession	339	169	–	144	–2	650
Autres immobilisations incorporelles	51	–	–	6	–8	49
Participations dans les entreprises associées	223	8	–	65	–23	273
Titres de participation non cotés	97	10	1	40	–11	137
Autres titres immobilisés	10	–	–	–	–2	8
Prêts	29	–	–	2	–12	19
Autres immobilisations financières	10	2	–	7	–3	16
Total autres actifs financiers	146	12	1	49	– 28	180
Total des valeurs brutes	2 699	381	9	487	– 277	3 299

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾						
Terrains	19	–4	–	4	–	19
Constructions	90	8	–	14	–6	106
Installations techniques, matériel et outillage	376	24	–	90	–97	393
Autres immobilisations corporelles	248	6	1	66	–63	258
Total immobilisations corporelles ⁽²⁾	733	34	1	174	– 166	776
Immeubles de placement	–	–	–	–	–	–
Immobilisations en concession	5	59	–	4	–1	67
Autres immobilisations incorporelles	42	–1	–	5	–8	38
Participations dans les entreprises associées	–	–	–	–	–	–
Titres de participation non cotés	26	–1	–	3	–1	27
Autres titres immobilisés	4	–	–	–	–1	3
Prêts	1	–	–	–	–	1
Autres immobilisations financières	–	1	–	–	–	1
Total autres actifs financiers	31	–	–	3	– 2	32
Total amortissements et pertes de valeur	811	92	1	186	– 177	913
Immobilisations nettes (a – b)	1 888	289	8	301	– 100	2 386

(1) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de l'exercice.

(2) incidences des retraitements au titre des contrats de location-financement (norme IAS 17) dans les flux d'immobilisations corporelles :

	Augmentations	Diminutions
– Valeurs brutes	96	–80
– Amortissements	69	–64
– Valeurs nettes	27	–16

8. Goodwill

Les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie définies par le Groupe.

		31/12/2004	Acquisition	Écart de change	31/12/2005
Construction	France	296	1		297
	Europe	62	–	2	64
Routes	France	62	7		69
	Europe	14	–		14
Installation électrique	France	49	35		84
	Europe	24	35		59
Construction métallique		–	35		35
Concessions		65	–		65
Total		572	113	2	687

Regroupements d'entreprises de l'exercice

Aucun instrument de capitaux propres n'a été émis lors des regroupements d'entreprises réalisés en 2005.

Les principaux regroupements réalisés durant l'exercice concernent :

- le secteur Installation électrique par la reprise en début d'année d'une activité courant fort dégageant un goodwill de 21,2 millions d'euros et d'activités spécialisées dans l'éclairage public pour un goodwill global de 19 millions d'euros. Ce secteur a également procédé à l'acquisition du Groupe Emypisa (Espagne) spécialisé dans la construction de mâts d'éoliennes et en métallerie dégageant un goodwill de 14,1 millions d'euros ;
- le secteur de la Construction métallique, avec l'acquisition du groupe Goyer, spécialisé dans les murs-rideaux. Cette acquisition à 100 % a été effectuée en juillet 2005 et a généré un goodwill de 34,9 millions d'euros ;
- le secteur Routes qui s'est enrichi de la gravière de la Jamara (100 %) près de Madrid pour laquelle il a été procédé à une réévaluation du gisement à hauteur de 47 millions d'euros correspondant à l'écart de première consolidation.

9. Immobilisations en concession

Le poste « Immobilisations en concession » est composé principalement du contrat d'exploitation du viaduc de Millau.

Cette concession consiste en la construction d'un viaduc dont le montant brut s'élève à 400 millions d'euros et 398 millions d'euros en valeur nette, échangé avec le concédant (l'État Français) contre un droit d'exploitation de l'ouvrage pendant une période de soixante-quinze ans commençant en décembre 2004.

Les conditions de prix facturés aux usagers de l'ouvrage sont fixées par le contrat, qui, par ailleurs, prévoit des clauses de révision régulière.

Une disposition du contrat stipule que lorsque le chiffre d'affaires cumulé, actualisé selon différents paramètres, dépasse un montant fixé, le concédant a la faculté de mettre fin au contrat moyennant un préavis de deux ans.

Selon les données connues à l'arrêt des comptes 2005, cet événement ne devrait pas se produire avant la fin des soixante-quinze ans.

Le reste du poste « Immobilisations en concession » est essentiellement représenté par un ensemble de contrats d'exploitation de parkings.

Le Groupe a, postérieurement à la date d'arrêt des comptes, cédé cette activité de parking à un tiers externe, à un prix de vente supérieur à la valeur d'inventaire telle qu'elle figure dans les états consolidés.

10. Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées représentent la part du Groupe dans les sociétés concessionnaires : Cofiroute – Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC) – Norscut – Forces Hydro-Techniques – TP Ferro et diverses sociétés de travaux de production de matériaux et de promotions immobilières.

La société Cofiroute dans laquelle le Groupe possède des intérêts à hauteur de 17 % est consolidée compte tenu de l'influence notable qu'il y exerce en raison de son mandat d'Administrateur.

Notes aux comptes consolidés

Les principales données financières relatives aux participations dans les entreprises associées significatives sont les suivantes :

	Cofiroute	FHYT	Norscut	SMTPC	TP Ferro
Données à 100 %					
Production de l'exercice	900,0	1,3	5,1	29,4	–
Résultat opérationnel courant	465,0	0,2	–	16,3	– 0,1
Résultat opérationnel	465,0	0,2	–	16,3	– 0,1
Résultat net	278,2	–	–	8,0	–
Capitaux propres au 31/12/2005	1 426,2	3,1	–	36,8	51,4
Immobilisations en concession	4 135,2	11,2	505,6	115,5	421,4
Besoin en fonds de roulement	37,2	– 0,5	14,8	– 1,3	– 41,6
Position financière nette	– 2 729,6	– 7,6	– 538,3	– 71,2	– 97,2
Coût des titres à l'origine	46,6	1,5	–	8,8	25,7
Valeur boursière des participations	–	–	–	40,8	–
Pourcentage d'intérêt	17,06 %	49,44 %	50,00 %	29,14 %	50,00 %
Quote-part de résultat net	47,4	–	–	2,3	–
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	243,1	1,5	–	11,8	25,7

La variation du poste participation dans les entreprises associées s'analyse comme suit :

Au 1 ^{er} janvier 2004	224
Résultat de l'exercice 2004	47
Dividendes distribués	– 23
Augmentation de capital ⁽¹⁾	23
Autres	2
Au 31 décembre 2004	273
Résultat de l'exercice 2005	51
Dividendes distribués	– 29
Augmentation de capital ⁽²⁾	12
Autres ⁽³⁾	– 11
Au 31 décembre 2005	296

(1) Dont TP Ferro : 17 millions d'euros et Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage, 6 millions d'euros.

(2) Dont TP Ferro : 9 millions d'euros.

(3) Dont cession Malet : – 10 millions d'euros.

11. Stocks

	2005	2004
Matières et autres produits	90	83
Stocks et en-cours de promotion immobilière	341	286
Total	431	369

12. Clients et autres débiteurs

	2005			2004 Net
	Brut	Provision	Net	
Construction	1356	62	1294	1315
Routes	680	9	671	558
Installation électrique	730	11	719	489
Construction métallique	49	–	49	16
Parkings et concessions	12	1	11	10
Autres	34	1	33	34
Total	2 861 ⁽¹⁾	84	2 777	2 422

(1) Dont 531 millions de créances titrisées.

13. Informations complémentaires sur les contrats de construction

	2005
Montant des produits enregistrés au titre de l'exercice	6 903
Au titre des seuls contrats en cours	
Coûts engagés sur les contrats en cours + résultat	6 475
Avances sur contrats en cours	160
Retenues opérées par les clients	15
Sommes à recevoir des clients	693
Sommes dues aux clients	390

Compte tenu des systèmes d'information en vigueur, la reconstitution des données comparatives aurait nécessité un coût administratif jugé disproportionné.

14. Autres actifs

	2005	2004
Avances et acomptes versés sur commandes	16	12
Etat	336	329
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés non consolidées	334	344
Débiteurs divers	90	128
Charges constatées d'avance	106	49
Total	882	862

15. Impôts sur les sociétés

15.1 Postes d'impôts au bilan

	2005	2004
Impôts courants		
Actifs	10	8
Passifs	80	52
Impôts différés		
Actifs	89	77
Passifs	52	25

15.2 Charge d'impôt sur les résultats

	2005	2004
Impôt sur les bénéfices	- 140	- 91
Impôts différés	5	- 3
Total	- 135	- 94

15.3 Impôts différés relatifs aux éléments constatés dans les capitaux propres

	2005	2004
Actif	-	-
Passif	21	-

Ce montant est relatif à l'enregistrement en capitaux propres de la plus-value latente nette sur les titres APRR (cf. tableau de variation des capitaux propres).

15.4 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2005	2004
Résultat net de l'ensemble consolidé	301	228
Impôt sur les résultats	135	94
Résultat mis en équivalence	- 51	- 47
Résultat comptable avant impôt	385	275
Taux d'impôt applicable à la société mère (taux de l'impôt en France)	34,93 %	35,43 %
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat mis en équivalence	135	98
Différences permanentes	- 4	- 2
Différentiel de taux d'imposition étranger	4	- 1
Variations d'impôt différé suite à l'évolution de la situation fiscale du Groupe		- 1
Impôt au compte de résultat	135	94

15.5 Déficits non activés

Les déficits suivants n'ont pas été activés en raison de l'incertitude sur leur recouvrabilité.

	2005	2004
	22	21

15.6 Ventilation des impôts différés

	2005	2004
Actifs résultant de		
Indemnités de fin de carrière	45,9	42,2
Décalages fiscaux	47,5	41,3
Déficits activés	10,4	8,0
Divers	1,1	6,9
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	- 15,9	- 21,0
	89,0	77,4
Passifs résultant de		
Décalages fiscaux	15,3	15,9
Écarts d'évaluation affectés	22,4	20,0
Réserves non distribuées	3,3	-
Juste valeur d'actifs financiers	20,9	-
Location-financement	5,2	7,1
Avancement immobilier	-	2,6
Immeubles de placement	0,9	0,9
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	- 15,9	- 21,0
	52,1	25,5

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

	2005	2004
À l'actif		
Valeurs mobilières de placement	233	175
Disponibilités	232	215
	465	390
À diminuer des dépôts liés à la titrisation	- 42	- 37
	423	353
Au passif		
Soldes créditeurs de banque	60	69
Intérêts courus sur passifs financiers	-	-
	60	69
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	363	284

17. Besoin en fonds de roulement

	31/12/2005	31/12/2004	Flux		
			Généré par l'activité	Fournisseurs d'immobilisations	Variations de périmètre et autres
Stocks	431	369	47	-	15
Clients et autres débiteurs	2 777	2 422	240	-	115
Autres actifs	882	862	- 111	-	131
Sous-total actifs d'exploitation	4 090	3 653	176	-	261
Fournisseurs et autres créanciers	2 277	2 152	54	9	62
Autres passifs	2 333	1 985	160	-	188
Sous-total passif d'exploitation	4 610	4 137	214	9	250
Besoin en fonds de roulement	- 520	- 484	38	9	- 11

Le besoin en fonds de roulement, lié à l'activité, comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation à l'exclusion des actifs et passifs d'impôts exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

L'ensemble des postes du besoin en fonds de roulement est à échéance inférieure à un an.

18. Échéancier des actifs et passifs financiers

	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total au 31/12/2005
Actif financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	233	-	-	233
Disponibilités	232	-	-	232
Sous-total actifs financiers	465	-	-	465
Passifs financiers : courants et non courants				
Emprunts non courants	-	151	67	218
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	105	-	-	105
Emprunts courants et dettes financières diverses	465	4	-	469
Sous-total passifs financiers	570	155	67	792
Position passive nette	- 105	- 155	- 67	- 327

Au 31 décembre 2005, le Groupe utilisait 323 millions d'euros d'emprunts à long terme (y compris partie à moins d'un an), dont 218 millions d'euros relatifs aux locations financières et 105 millions d'euros auprès d'établissements de crédit.

19. Capital social

19.1 Capital social

Le capital social est composé de 44 894 788 actions de 8 euros de nominal. Son évolution au cours des exercices 2004 et 2005 est la suivante :

Exercice 2004	
Nombre d'actions émises au 1 ^{er} janvier 2004	14 711 974
Actions créées par levées d'options de souscription	284 110
Attribution d'actions gratuites : une pour une	14 781 289
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2004	29 777 373
Exercice 2005	
Actions créées par levées d'options de souscription	175 567
Attribution d'actions gratuites : une pour deux	14 941 848
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2005	44 894 788
Actions EIFFAGE détenues par le Groupe	1 499 687

19.2 Évolution du portefeuille d'actions propres

	2005	2004
Au 1 ^{er} janvier	47	24
Achat	25	23
Vente	- 12	-
Solde au 31 décembre	60	47

La totalité des actions EIFFAGE détenue est affectée à la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites. Elles représentent 3,34 % du capital.

20. Provisions

	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	À la fin de l'exercice
Provisions sur sociétés et participations non consolidées	2	- 1	-	-	-	-	1
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	115	2	19	- 11	-	- 5	120
Provisions pour médailles du travail	15	-	3	- 2	-	- 2	14
Provisions non courantes	132	1	22	- 13	-	- 7	135
Provisions pour pertes à terminaison	18	-	13	- 17	-	-	14
Provisions pour restructurations	13	1	7	- 8	- 1	-	12
Provisions pour risques immobiliers	13	-	2	- 1	- 1	-	13
Provisions pour garanties données	69	1	23	- 16	- 3	-	74
Provisions pour litiges et pénalités	67	1	19	- 23	- 3	1	62
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	9	-	-	-	-	6	15
Provisions pour médailles du travail	2	-	-	-	-	-	2
Provisions pour autres passifs France	100	2	48	- 38	- 9	- 2	101
Provisions pour autres passifs Europe	61	6	23	- 8	- 12	1	71
Provisions pour autres passifs Export	45	-	4	- 6	-	-	43
Provisions courantes	397	11	139	- 117	- 29	6	407

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montants non significatifs. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an.

Aucun montant en remboursement n'est attendu.

21. Indemnités de Fin de Carrière (régime à prestations définies)

L'application anticipée de l'amendement de décembre 2004 à la norme IAS 19 aurait conduit le Groupe à constater directement en diminution des capitaux propres le montant après impôt de l'écart actuariel au 31 décembre, soit 14,3 millions d'euros et en actif d'impôt différé, 7,4 millions d'euros.

a. Hypothèses retenues

Les salariés du Groupe bénéficient en France d'indemnités versées en une fois au moment de leur départ à la retraite.

Les hypothèses retenues sont :	2005	2004
Taux d'actualisation	3,50 %	4,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu	3,50 %	4,50 %
Taux d'augmentation des salaires	2,50 % – 3,00 %	2,50 % – 3,00 %
Taux de charges sociales	45 %	45 %

Les hypothèses de rotation du personnel sont propres à chaque branche d'activité et à chaque tranche d'âge.

b. Évolution de l'exercice

	2005	2004
Dette actuarielle au début de l'exercice	135,3	116,9
Coût des services rendus	8,2	6,2
Intérêts de la dette actuarielle	6,2	5,1
Prestations payées	– 8,5	– 8,2
Acquisitions/(cessions)	3,4	1,7
Modifications de régime	22,3	13,9
Pertes/(gains) actuariels générés	21,7	– 0,3
Dette actuarielle en fin d'exercice	188,6	135,3

c. Couverture des engagements

	2005	2004
Couverture au début de l'exercice	2,6	2,9
Rendement attendu des fonds	0,1	0,1
Pertes/(gains) actuariels	– 0,1	0,4
Couverture en fin d'exercice	2,8	2,6

d. Éléments différés

d.1. Dette actuarielle

	2005	2004
Au début de l'exercice	0,8	–
Pertes/(gains) sur actifs	– 0,1	0,4
Pertes/(gains) sur dette actuarielle	21,7	0,4
Pertes/(gains) actuariels en fin d'exercice	22,4	0,8

d.2. Coût des services passés

	2005	2004
Au début de l'exercice	13,4	–
Augmentation ⁽¹⁾	22,3	13,9
Amortissements de l'année	– 2,9	– 0,5
À la fin de l'exercice	32,8	13,4

(1) L'augmentation 2005 résulte de l'application du nouveau barème des indemnités versées en cas de départ figurant dans les conventions collectives des Travaux publics, du Bâtiment et des Carrières et Matériaux.

e. Réconciliation de la dette actuarielle et de la provision constatée

	2005	2004
Provision constatée	130,6	118,5
Écart actuariel	22,4	0,8
Coût des services passés	32,8	13,4
Couverture des engagements	2,8	2,6
Dette actuarielle	188,6	135,3

22. Passifs financiers par nature

Emprunts non courants

Caractéristique	Type de taux	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de de cinq ans	Montant total	Devise
Bancaire	Variable	11	11	53	75	euro
Bancaire	Fixe	10	5	2	17	euro
Location-financement	Fixe	81	125	12	218	euro
Divers inférieur à 2 M€	Fixe	3	10	–	13	euro
		105	151	67	323	

Emprunts courants et dettes financières diverses

Caractéristique	Type de taux	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de de cinq ans	Montant total	Devise
Titrisation	Variable	400*	–	–	400	euro
Bancaire (découvert)	Variable	60	–	–	60	euro
Bancaire	Variable	1	2	–	3	zloty
Participation des salariés	Révisable	–	1	–	1	euro
Divers inférieur à 2 M€	Fixe	4	1	–	5	euro
		465	4	–	469	
	Total Fixe	98	141	14	253	
	Total Variable	472	13	53	538	

* Revolving jusqu'en 2007.

Une variation des taux d'intérêts de 1% aurait une incidence de 3 millions d'euros sur le coût de l'endettement financier net avant impôt.

La principale source de financement à moyen terme du Groupe est constituée par un programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximal de 400 millions d'euros, utilisé totalement au 31 décembre 2005; la disponibilité de cette ligne n'est pas subordonnée au respect de ratios financiers.

Les autres emprunts et dettes ainsi que les concours bancaires courants au 31 décembre 2005 ne sont pas sujets au respect de ratios financiers.

23. Fournisseurs et autres créanciers

	2005	2004
Fournisseurs	2 224	2 109
Fournisseurs d'immobilisations	53	43
Total	2 277	2 152

24. Autres passifs

	2005	2004
Avances et acomptes sur commandes	210	224
État, impôts et taxes	508	452
Comptes courants des sociétés en participation et sociétés diverses	293	279
Créditeurs divers	891	812
Produits constatés d'avance	431	218
Total	2 333	1 985

25. Effectifs moyens

Les effectifs des filiales intégrées se ventilent comme suit :	2005	2004
Cadres	6 012	5 637
Employés, techniciens et agents de maîtrise	13 187	12 404
Ouvriers	31 301	29 808
Total	50 500	47 849

26. Transaction avec les parties liées

Le Groupe n'a pas d'entreprises liées telles que définies par la norme IAS 24, à l'exception des participations dans les entreprises associées mentionnées à la note 10. Les transactions réalisées avec ces dernières, le sont à des conditions de marché.

Rémunération des organes de direction

La rémunération allouée aux organes de direction est proposée au Conseil d'Administration par le Comité de Nominations et de Rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages accordés aux organes de direction, pris en charge sur l'exercice 2005, s'établit comme suit :

En milliers d'euros

Rémunération*	1 780
Charges sociales patronales	447
Paie en actions	645
Jetons de présence	298
Total	3 170

* Y compris avantage en nature : +3.

27. Gaz à effet de serre

Au cours de l'exercice 2005, le Groupe s'est vu allouer au titre d'une unité industrielle de production de chaux vive, un quota de production de dioxyde de carbone valorisé à 1,2 million d'euros. Ce montant est inclus au sein des autres immobilisations incorporelles.

Les données quantitatives sont les suivantes (en tonnes) :

Droits alloués par l'État : 398 519 t pour 3 ans, soit pour 2005	132 840
Quantité utilisée	112 864
Quantité vendue	10 000
Reste à utiliser	9 976

Le quota non utilisé au 31 décembre est reportable sur les deux prochains exercices.

28. Dividende

Dividende 2006

Le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires s'élève à 67,3 millions d'euros, correspondant à un montant unitaire de 1,50 euro par action. Ce montant, s'il est approuvé par l'Assemblée Générale, sera versé à toute action existante avant la date de l'Assemblée à l'exception des actions détenues en propre.

Dividende 2005

Le dividende versé au titre de l'exercice 2004 s'élevait à 44,7 millions d'euros, soit un montant par action de 1,50 euro. Ce dividende avait fait l'objet d'un versement d'acompte de 1 euro en novembre 2004 et du versement du solde de 0,50 euro, le 29 avril 2005. Le versement 2006 s'applique à un nombre d'actions augmenté de 50 % d'une année sur l'autre suite à l'attribution d'actions gratuites, à raison de une nouvelle pour deux anciennes possédées, décidée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005.

29. Réserves distribuables de la société EIFFAGE

	2005	2004
Primes d'émission	131	248
Autres réserves	65	37
Report à nouveau	769	654
Réserves libres après versement d'impôt	–	28
Résultat	187	171
Affectation minimale à réserve légale	– 9	– 8
Total	1 143	1 130

30. Location-financement

Les contrats de location-financement sont retraités selon les préconisations de la norme IAS 17 pour indiquer, en Immobilisation, la valeur nette comptable et en Endettement la dette financière à fin de période afférente aux matériels ou immeubles concernés.

Les montants concernés sont les suivants :

	Valeur nette comptable
Immobilisations en concession	11,4
Terrains	5,7
Constructions	24,0
Installations techniques	101,4
Autres immobilisations corporelles	90,5
Total	233,0

Dettes correspondantes			Paiements minimaux futurs		
À – 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	À – 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
81,3	125,3	11,4	62,7	82,8	8,6

Compte tenu des systèmes d'information en vigueur, la reconstitution des données comparatives 2004 aurait nécessité un coût administratif jugé disproportionné.

31. Autres produits et charges opérationnels

	2005	2004
Risques de pénalités et autres risques	– 12	– 34
Pollution	– 3	–
Restructuration	– 9	– 12
Cession terrains/immeubles	3	6
Divers	– 1	– 5
Total	– 22	– 45

32. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'accroît de 9 millions d'euros entre les exercices 2004 et 2005.

Cette évolution résulte de la mise en service du viaduc de Millau et corrélativement de la prise en résultat en 2005 de frais financiers, qui, au cours de l'exercice 2004, étaient incorporés à l'ouvrage.

33. Autres produits et charges financiers

	2005	2004
Plus-values sur cessions de participations	11	1
Intérêts sur Indemnités de Fin de Carrière (IAS 19)	– 6	– 5
Variations de provisions et soldes de créances	– 5	– 7
Autres revenus de sociétés de production de matériaux	5	3
Total	5	– 8

34. Charges relatives aux paiements en actions

Comme mentionné en note 2.20, la norme IFRS 2 impose d'enregistrer en charges de personnel l'incidence en résultat des options sur actions et actions gratuites accordées au personnel à compter du 7 novembre 2002.

Les charges enregistrées à ce titre sous la rubrique « Charges de personnel » sont détaillées ci-dessous :

	2005	2004
Charge au titre des options sur actions	1,6	0,7
Charge au titre des actions gratuites	2,0	–
Total	3,6	0,7

35. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen d'actions en circulation (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues). Ce nombre moyen résulte de la pondération, sur la période, des actions créées suite aux levées d'options.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen d'actions pondéré, le nombre potentiel d'actions à créer dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs.

2005	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	302	43 214 279	6,99
Options de souscription	–	47 418	–
Actions propres*	–	1 566 145	–
Résultat net dilué (part du Groupe)	302	44 827 842	6,74

2004	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	229	43 426 866	5,26
Options de souscription	–	186 971	–
Actions propres*	–	1 020 603	–
Résultat net dilué (part du Groupe)	229	44 727 926	5,11

* Potentiellement dilutives et détenues aux fins de couverture des options d'achat d'actions et des actions gratuites.

36. Litiges – Arbitrages – Autres engagements

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions considérées comme suffisantes en l'état actuel des dossiers.

La SNCF a introduit une instance à l'encontre de certaines entreprises appartenant au Groupe dans le but d'obtenir un remboursement de montants qu'elle estime trop versés dans le cadre de la construction de la ligne du TGV Nord, cette instance faisant suite à un jugement du Conseil de la Concurrence. Dans l'état actuel du dossier, le groupe EIFFAGE n'estime pas devoir subir d'effets négatifs significatifs sur sa situation financière à ce titre.

Plusieurs sociétés du Groupe font actuellement l'objet d'enquêtes ou de procédures menées par le Conseil de la Concurrence afin de déterminer si elles ont participé à des pratiques visant à restreindre les conditions de concurrence sur certains marchés de travaux publics en Île-de-France, ou de construction de bâtiments scolaires en France. Compte tenu des provisions déjà constatées, le Groupe ne prévoit pas d'incidence négative significative au cours des exercices ultérieurs.

De par son activité ou en raison de l'utilisation de sites industriels anciens, le Groupe est recherché au titre d'éventuelles pollutions environnementales. Compte tenu du caractère ancien des pollutions en question, l'implication du Groupe n'est pas encore formellement établie. Néanmoins, en raison du caractère incertain des procédures, des provisions ont été constatées. Le Groupe ne s'attend pas à devoir enregistrer des incidences négatives significatives au cours des exercices ultérieurs.

L'activité du Groupe liée à la construction d'ensembles immobiliers peut entraîner des risques de défauts dont la durée de révélation peut aller jusqu'à dix années et dont les coûts de réparation peuvent être significatifs. À ce titre le Groupe est, au-delà de franchises, couvert par des contrats d'assurance décennale. Les provisions nécessaires ont été constituées et le Groupe n'attend pas de conséquences significatives à ce titre.

37. Autres engagements financiers ⁽¹⁾

	2005	2004
Indemnités de départ en retraite ⁽²⁾	55	14
Avals et cautions	1 766	1 385
Sociétés de personnes (Snc, Sci, Gie)	209	247
Loyers non échus sur locations longue durée ⁽³⁾	5	-
Loyers non échus sur baux commerciaux ⁽⁴⁾	62	62
Autres engagements donnés	96	70
Total engagements donnés	2 193	1 778

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste « Avals et cautions ».

	2005	2004
Avals et cautions	209	172
Autres engagements reçus	18	13
Total engagements reçus	227	185

(1) Les montants relatifs au programme de titrisation ne sont pas repris dans ce tableau car l'endettement correspondant est constaté au bilan (cf. note 22).

(2) Éléments différés (cf. note 21.d).

(3) Essentiellement contrats d'une durée inférieure à cinq ans.

(4) Essentiellement contrats d'une durée inférieure ou égale à neuf ans.

38. Événements post clôture

Cession de l'activité Parking

Le 20 février 2006, le Groupe a cédé l'intégralité de ses intérêts dans le groupe EIFFAGE Parking Développement spécialisé dans l'activité d'exploitation de parking et de gestion de stationnement de surface.

Le prix de cession s'est élevé à 115 millions d'euros et la trésorerie reçue à 271 millions, compte tenu du remboursement des financements accordés par le Groupe.

Cette activité figure, au titre des informations sectorielles (cf. note 6), parmi les « Concessions et gestion de services publics ».

Acquisition de la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR)

Le 20 février 2006, le Groupe s'est porté acquéreur, avec le groupe australien Macquarie, de la participation de l'État et d'ADF (70,2%) dans cette société. Cette acquisition a été réalisée par une société holding dans laquelle le groupe EIFFAGE détient 50% des actions + 1 et dans laquelle il détient le contrôle opérationnel.

Les actions APRR détenues par le Groupe au 31 décembre 2005 (4,5%) ont été apportées le même jour à la société holding qui doit héberger l'ensemble des titres APRR. Celle-ci détient donc 74,7% des titres avant la mise en place d'une procédure de maintien de cours à 61 euros par action, prix payé pour les actions acquises auprès de l'État.

39. Transition aux normes IFRS

Les principes comptables retenus par le groupe EIFFAGE pour la transition aux normes IFRS ainsi que ceux retenus pour l'établissement des comptes consolidés 2004 en normes IFRS sont précisés supra en 2. Principes comptables.

Cette note de transition a pour objet de présenter les incidences majeures du changement de référentiel comptable sur les comptes du 31 décembre 2004. Une explication des retraitements du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 a été fournie dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2004 figurant en page 45 du document de référence 2004.

39.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2004

a. Les principaux impacts de l'application des normes IFRS au bilan concernent :

- la norme IAS 17 « Contrats de location », par laquelle le Groupe a constaté, au 31 décembre 2004, au titre de ses contrats de location-financement, 249 millions d'euros d'immobilisations et 225 millions d'euros de dettes complémentaires comparé au bilan en normes françaises établi à l'arrêté des comptes 2004,
- la norme IAS 19 « Avantages du personnel » : les indemnités de fin de carrière (IFC) concernées par cette norme conduisent à inscrire une provision de 119 millions d'euros et une diminution des capitaux propres de 77 millions d'euros après impôts,
- les normes IAS 32 et IAS 39 « Instruments financiers » conduisent d'une part, à enregistrer au poste « Client » et au poste « Endettement » les effets remis à l'escompte et d'autre part, à soustraire des capitaux propres, les actions EIFFAGE détenues par le Groupe,
- les normes IAS 38/36 « Dépréciation d'actifs » et « Immobilisations incorporelles » ont conduit, au-delà du reclassement des parts de marché goodwill, à ne plus constater de dépréciation systématique de ces goodwills. De plus, la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » a conduit à constater les goodwills sur les sociétés dont la monnaie est différente de l'euro, dans leur monnaie de fonctionnement,
- les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires », par lesquelles le résultat des activités de promotion immobilière est dorénavant appréhendé selon la méthode de l'avancement,
- la norme IAS 40 « Immeubles de placement », dont l'application a entraîné la distinction de ces immeubles sur une ligne particulière du bilan.

b. Ventilation de la transition du bilan

	En normes françaises	IAS 17	IAS 16	IAS 40	IAS 19	IAS 32/39	IAS 11/18	IAS 36/38/21	Normes diverses	Reclas- sement	En normes IFRS
Actifs non courants											
Immobilisations corporelles	547	249	1	- 38	-	-	-	-	-	- 1	758
Immeubles de placement	-	-	-	41	-	-	-	-	-	-	41
Goodwill	556	-	-	-	-	-	-	20	-	- 4	572
Immobilisations en concession	548	-	-	-	-	-	-	35	-	-	583
Autres immobilisations incorporelles	9	-	-	-	-	-	-	2	-	-	11
Participations dans les entreprises associées	259	-	-	-	-	-	-	-	9	5	273
Autres actifs financiers	148	-	-	-	-	-	-	-	-	-	148
Actifs d'impôts différés	44	- 7	-	- 1	42	-	- 2	-	-	1	77
Total actifs non courants	2 111	242	1	2	42	-	- 2	57	9	1	2 463
Actifs courants											
Stocks	411	-	-	-	-	-	- 90	-	-	48	369
Clients et comptes rattachés	2 390	-	-	-	-	30	11	-	-	- 9	2 422
Impôts courants	7	-	-	-	-	-	-	-	-	1	8
Autres actifs	865	- 3	-	-	-	-	1	-	-	- 1	862
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	437	-	-	-	-	- 46	-	-	-	- 1	390
Total des actifs	6 221	239	1	2	42	- 16	- 80	57	9	39	6 514
Capitaux propres											
Capital	238	-	-	-	-	-	-	-	-	-	238
Réserves consolidées	743	9	-	-	- 74	- 47	5	- 7	10	-	639
Résultat de l'exercice	177	2	-	2	- 3	-	-	52	- 1	-	229
Intérêts minoritaires	10	-	1	-	-	-	-	-	-	-	11
Capitaux propres du Groupe	1 168	11	1	2	- 77	- 47	5	45	9	-	1 117
Passifs non courants											
Emprunts non courants	139	225	-	-	-	-	-	-	-	- 90	274
Passifs d'impôts différés	13	-	-	-	-	-	-	12	-	-	25
Provisions non courantes	5	-	-	-	108	-	-	-	-	19	132
Passif courant											
Fournisseurs et autres créditeurs	2 152	-	-	-	-	-	- 39	-	-	39	2 152
Emprunts courants et dettes financières diverses	257	-	-	-	-	31	-	-	-	- 3	285
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	-	3	-	-	-	-	-	-	-	92	95
Impôts courants	39	-	-	-	-	-	-	-	-	13	52
Provisions courantes	404	-	-	-	11	-	-	-	-	- 18	397
Autres passifs	2 044	-	-	-	-	-	- 46	-	-	- 13	1 985
Total des capitaux propres et passifs	6 221	239	1	2	42	- 16	- 80	57	9	39	6 514

39.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004

a. Impacts de l'application des normes IFRS

La principale incidence en résultat net de l'application des normes IFRS dans le Groupe concerne la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », laquelle prévoit des tests de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie. À ce titre aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2004.

La norme IAS 17 « Contrats de location » a entraîné l'annulation des loyers relatifs aux biens objet d'un contrat de location-financement en contrepartie de la constatation de dotations aux amortissements et de frais financiers.

Les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ont conduit le Groupe à appréhender les contrats de promotion immobilière à l'avancement. Il en est résulté au 31 décembre 2004, une diminution de la production de l'exercice et une augmentation de la variation des stocks de produits en cours.

b. Ventilation de la transition du compte de résultat

	En normes françaises	IAS 17	IAS 40	IAS19	IAS 11/18	IAS 36/38	Normes diverses	Reclas- sement	En normes IFRS
Produit des activités opérationnelles	7 822	–	–	–	– 35	–	–	–	7 787
Autres produits de l'activité	55	–	2	–	–	–	–	– 18	39
Achats consommés	– 1 971	–	–	–	–	–	–	–	– 1 971
Charges de personnel	– 1 959	–	–	2	–	–	– 1	–	– 1 958
Charges externes	– 3 499	87	–	–	–	–	–	9	– 3 403
Impôts et taxes	– 82	–	–	–	–	–	–	–	– 82
Dotation aux amortissements	– 116	– 69	2	–	–	–	–	–	– 183
Dotation aux provisions (nettes de reprises)	13	–	–	– 1	–	–	–	1	13
Variation des stocks de produits en cours et finis	– 31	–	–	–	34	–	–	–	3
Autres charges et produits d'exploitation	31	– 6	–	–	–	52	–	14	91
Résultat opérationnel courant	263	12	4	1	– 1	52	– 1	6	336
Autres charges et produits opérationnels	– 39	–	– 1	–	–	–	–	– 5	– 45
Résultat opérationnel	224	12	3	1	– 1	52	– 1	1	291
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	33	–	–	–	–	–	–	1	34
Coût de l'endettement financier brut	– 40	– 9	–	–	–	–	–	7	– 42
Coût de l'endettement financier net	– 7	– 9	–	–	–	–	–	8	– 8
Autres produits et charges financiers	6	–	–	– 5	–	–	–	– 9	– 8
Quote-part du résultat des entreprises associées	48	–	–	–	–	–	– 1	–	47
Impôt sur le résultat	– 94	– 1	– 1	1	–	–	–	1	– 94
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	177	2	2	– 3	– 1	52	– 2	1	228
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat net	177	2	2	– 3	– 1	52	– 2	1	228

39.3 Variation des capitaux propres de l'exercice 2004, normes françaises vers normes IFRS

	1 ^{er} janvier 2004	Augmen- tation de capital	Actions propres	Distri- bution	Paiement en actions	Réserve de conversion	Résultat	Médailles du travail	Autres mouve- ments	31 décembre 2004
Capitaux propres part du Groupe en normes françaises	1 012	8	–	– 33	–	5	177	– 11	–	1 158
Locations-financement (IAS 17)	9	–	–	–	–	–	2	–	–	11
Avantages du personnel net d'impôt (IAS 19)	– 75	–	–	–	–	–	– 3	–	–	– 78
Actions propres	– 24	–	– 23	–	–	–	–	–	–	– 47
Incidence de l'avancement net d'impôt (IAS 11)	4	–	–	–	–	–	– 1	–	–	3
Immeubles de placement (IAS 40)	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Valorisation des goodwills en monnaie fonctionnelle de l'entreprise	– 12	–	–	–	–	6	–	–	–	– 6
Quote-part des entreprises associées	11	–	–	–	–	–	–	–	–	11
Goodwill	–	–	–	–	–	–	53	–	–	53
Paiement en actions	–	–	–	–	1	–	– 1	–	–	–
Autres retraitements	– 1	–	–	–	–	–	–	–	–	– 1
Capitaux propres part du Groupe en normes IFRS	924	8	– 23	– 33	1	11	229	– 11	–	1 106
Part des intérêts minoritaires en normes françaises et en normes IFRS	9	–	–	–	–	– 1	–	–	2	10
Capitaux propres d'ensemble en normes françaises	1 021	8	–	– 33	–	4	177	– 11	2	1 168
Capitaux propres d'ensemble en normes IFRS	933	8	– 23	– 33	1	10	229	– 11	2	1 116

Notes aux comptes consolidés

39.4 Tableau des flux de trésorerie comparatif au 31 décembre 2004, normes françaises/normes IFRS

	Exercice 2004		Exercice 2004	
	Normes IFRS		Normes françaises	
Trésorerie d'ouverture ⁽¹⁾		569		620
– Actif : VMP et disponibilités	733		757	
– Passif : concours bancaires courants et intérêts courus	– 164		– 137	
Incidence des variations de cours des devises		3		3
Trésorerie d'ouverture corrigée		572		623
Autofinancement		298		290
– Amortissements et résultats des sociétés intégrées	406		319	
– Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés	1		–	
– Dotations (reprises) nettes aux provisions	2		– 2	
– Résultats de cessions	– 20		– 19	
– Variation des impôts différés	– 8		– 8	
Intérêts reçus/versés	–		–	
Impôts sur les sociétés versés	84		–	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		207		217
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)		505		507
Acquisitions d'immobilisations		– 454		– 454
– Immobilisations incorporelles	– 5		– 5	
– Concessions	– 122		– 122	
– Immobilisations corporelles	– 121		– 121	
– Immobilisations financières	– 206		– 206	
Cessions d'immobilisations		67		67
Trésorerie des activités acquises/cédées		6		6
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)		– 381		– 381
Dividendes versés aux actionnaires		– 62		– 62
Augmentation de capital		8		8
Rachats et reventes d'actions propres		– 23		–
Remboursement d'emprunts		– 344		– 343
Émission d'emprunts		9		10
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)		– 412		– 387
Variation de trésorerie (I + II + III)		– 288		– 261
Trésorerie de clôture ⁽²⁾		284		362

(1) Écart de – 51 millions d'euros, dont – 24 millions d'euros de retraitement d'actions propres reclassées en capitaux propres et – 27 millions d'euros d'effets remis à l'escompte reclassés en comptes clients.

(2) Écart de – 78 millions d'euros, dont – 47 millions d'euros de retraitement d'actions propres reclassées en capitaux propres et – 31 millions d'euros d'effets remis à l'escompte reclassés en comptes clients.

► Liste des sociétés consolidées en 2005

Ne sont reprises dans la liste ci-dessous que les sociétés dont le total du bilan est supérieur à 5 millions d'euros.

EIFFAGE et ses filiales

COFIROUTE (1)*	17,1%
COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU	100,0%
EIFFAGE CONNECTIC 78	100,0%
FINANCIÈRE LABORDE	100,0%
LABORDE GESTION	100,0%
SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARÉNAGE*	29,1%
SOPRANO	100,0%
TP FERRO*	50,0%

EIFFAGE PARKING DÉVELOPPEMENT et ses filiales 100,0%

EFI, SOCFI et leurs filiales 100,0%

EIFFAGE CONSTRUCTION et ses filiales de construction 100,0%

ANTWERP BOUWWERKEN	100,0%
AUTO PARK POZNAN	100,0%
BDW	100,0%
BLANDIN	100,0%
BURNOUF	100,0%
CENTRE DE COORDINATION CECOM	100,0%
COMPANY FOR ENVIRONMENTAL MANAGEMENT	100,0%
DESVAUX	100,0%
DRUEZ	100,0%
ECMP	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION AISNE CHAMPAGNE-ARDENNE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION ALSACE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION ATLANTIQUE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION AZUR	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION BASSE NORMANDIE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION BRETAGNE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION GARONNE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION GÉNIE CIVIL	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION GESTION ET DÉVELOPPEMENT	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION HAUTE-NORMANDIE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN VIENNE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAINE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION MATÉRIEL	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION NORD-PAS-DE-CALAIS	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION PAYS DE LOIRE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION RHÔNE-ALPES	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION SUD AQUITAINE	100,0%
EIFFAGE INTERNATIONAL	100,0%
EIFFAGE TP	100,0%
ENTREPRISE FOUGEROLLE	100,0%
ENTREPRISES GÉNÉRALES DE GRAEVE	100,0%
ENTREPRISES GÉNÉRALES DUCHÊNE	100,0%
FOREZIENNE	100,0%
FOUGEROLLE	100,0%
FOUGEROLLE SÉNÉGAL	100,0%
FOUGEROLLE MITEX	100,0%
FOURRÉ ET RHODES	100,0%
FRGC	100,0%
GÉNIE CIVIL INDUSTRIEL	100,0%
HERBOSCH – KIERE	100,0%
LEYMARIE	100,0%
MANEP	100,0%
MAURICE DELENS	100,0%
MIGAULT	100,0%
MITEX	100,0%
MITEX SERWIS	100,0%
NORINTER	100,0%

OOSTVLAAMS MILIEUBEHEER	100,0%
PERRARD	100,0%
PERRARD MATÉRIEL	100,0%
PRADEAU MORIN	100,0%
QUILLERY BÂTIMENT	100,0%
QUILLERY PICARDIE	100,0%
REYNDERS	100,0%
ROLAND	100,0%
SACHET ET BRULET	100,0%
SAE NORD	100,0%
SAEE	100,0%
SAEP	100,0%
SAEP ÉQUIPEMENTS	100,0%
SEOP	100,0%
SERITE	100,0%
SGTN	100,0%
SITREN	99,3%
SNSH	100,0%
SOCAMIP	100,0%
SOCIÉTÉ CENTRALE D'ENTRETIEN	100,0%
SODEMAT	100,0%
SOFICOM	100,0%
SOLGEC	100,0%
SOPAC	100,0%
SUPAE	100,0%
SUPAE ÎLE-DE-FRANCE	100,0%
SUPAE PICARDIE	100,0%
THÉLU	100,0%
TINEL	100,0%
VAN RYMENANT	100,0%
EIFFAGE IMMOBILIER, ses filiales	100,0%
et les filiales immobilières régionales	100,0%
BRUSTAR AUDERLOFT	100,0%
EUROBALKEN	100,0%
GESTEC	100,0%
GOJU	100,0%
HDI et sa filiale	100,0%
PICADILLY 500	100,0%
SABLON 600	100,0%
SOFICOM DEVELOPMENT	100,0%
EIFFEL CONSTRUCTION MÉTALLIQUE et ses filiales	100,0%
BELALU	100,0%
GOYER	100,0%
SEH	100,0%

APPIA et ses filiales 100,0%

APPIA 13	100,0%
APPIA ALPES DU SUD	100,0%
APPIA ALPES-MARITIMES	100,0%
APPIA ARTOIS	100,0%
APPIA BASSE-NORMANDIE	100,0%
APPIA BOURGOGNE	100,0%
APPIA BRETAGNE	100,0%
APPIA CHAMPAGNE	100,0%
APPIA CHARENTES	100,0%
APPIA ÉQUIPEMENT DE LA ROUTE	100,0%
APPIA EST ÎLE-DE-FRANCE	100,0%
APPIA EURE-ET-LOIR	100,0%
APPIA GARD	100,0%
APPIA GESTION ET DÉVELOPPEMENT	100,0%
APPIA GRANDS TRAVAUX	100,0%
APPIA HAINAUT	100,0%
APPIA HAUTE-NORMANDIE	100,0%
APPIA ISARDRÔME	100,0%
APPIA LE MANS	100,0%
APPIA LIANTS ÉMULSIONS RHÔNE-ALPES	100,0%
APPIA LIMOUSIN	100,0%
APPIA LITTORAL	100,0%

Liste des sociétés consolidées en 2005

APPIA LOIRE AUVERGNE	100,0%	EGEA	100,0%
APPIA LORRAINE	100,0%	ELECTRICAS HELCOSA	100,0%
APPIA MIDI-PYRÉNÉES	100,0%	ELECTRO FRANCE AQUITAINE	100,0%
APPIA NORD	100,0%	ELECTROSUR XXI	100,0%
APPIA NORD AQUITAINE	100,0%	ELEMENTOS METALICOS Y PINTURAS INDUSTRIALES	100,0%
APPIA OISE	100,0%	ELLETROMECCANICA GALLI ITALO	51,0%
APPIA PARIS NORD	100,0%	ELOMEC ELEKTROANGEN	25,0%
APPIA PAYS DE LOIRE	100,0%	FEYENS	100,0%
APPIA QUERCY AGENAIS	100,0%	FLIS	100,0%
APPIA RÉVILLON	100,0%	FORCLIM NORMANDIE	100,0%
APPIA RHÔNE	100,0%	FORCLIM RHÔNE-ALPES	100,0%
APPIA SOMME	100,0%	FORCLIM SUD-OUEST	100,0%
APPIA SUD AQUITAINE	100,0%	FORCLUM ALSACE	100,0%
APPIA SUD ÎLE-DE-FRANCE	100,0%	FORCLUM AQUITAINE	100,0%
APPIA TOURAINE	100,0%	FORCLUM ARMOR	100,0%
APPIA VAR	100,0%	FORCLUM AUVERGNE	100,0%
APPIA VAUCLUSE	100,0%	FORCLUM BELGIUM	100,0%
BEUREL TP	100,0%	FORCLUM CENTRE LOIRE	100,0%
BEUGNET TRAVAUX DU FOREZ	100,0%	FORCLUM CÔTE D'OPALE	100,0%
BOCAHUT	100,0%	FORCLUM FLANDRE MARITIME	100,0%
CARRIÈRE DES GRANDS CAOUS	100,0%	FORCLUM GESTION ET DÉVELOPPEMENT	100,0%
CARRIÈRES DE LA ROCHE BLAIN	99,3%	FORCLUM HAUTE BRETAGNE	100,0%
CARRIÈRES ET MATÉRIAUX	100,0%	FORCLUM LOIRE FOREZ	100,0%
DESQUESNES	100,0%	FORCLUM LORRAINE	100,0%
DEVIN LEMARCHAND ENVIRONNEMENT	100,0%	FORCLUM MASSIF CENTRAL	100,0%
ENVIMAT ET SES FILIALES	100,0%	FORCLUM MÉDITERRANÉE	100,0%
FREPASA FRESADOS Y PAVIMENTOS	100,0%	FORCLUM MÉTROPOLE NORD	100,0%
GAUTHEY	100,0%	FORCLUM MIDI-PYRÉNÉES	100,0%
GERLAND SAVOIE – LÉMAN	100,0%	FORCLUM PARIS ÎLE-DE-FRANCE NORD	100,0%
GRAVERA DEL JARAMA	100,0%	FORCLUM PAYS DE LOIRE	100,0%
GROUPEMENT DES CARRIÈRES DE L'AVESNOIS	50,0%	FORCLUM PORTE DE BOURGOGNE	99,7%
HEINRICH WALTER VERWALTUNGS GMBH	100,0%	FORCLUM RESEAUX NORD	100,0%
LES MATÉRIAUX ENROBÉS DU NORD	100,0%	FORCLUM RHÔNE-ALPES	100,0%
MAZZA	100,0%	FORCLUM SEINE ESSONNE	100,0%
MEBIONUBA	100,0%	FORCLUM SUD BOURGOGNE	100,0%
MINERA DEL GUADEIRA	100,0%	FORCLUM TRANSPORT	100,0%
NFEE	100,0%	FORCLUM VAL-D'OISE YVELINES	100,0%
PANASFALTO	100,0%	FORCLUM VAL DE L'EURE	100,0%
QUILLERY ENVIRONNEMENT URBAIN	100,0%	FORCLUM VAL DE LOIRE	100,0%
ROUTIÈRE MORIN AISNE	100,0%	GUÉRINEAU	100,0%
ROUTIÈRE MORIN IDF	100,0%	GUIRANDE ÉLECTRICITÉ	100,0%
ROUTIÈRE MORIN MARNE	100,0%	JEANNEAU ÉLECTRICITÉ	100,0%
ROUTIÈRE MORIN NORMANDIE	100,0%	LIMPENS	100,0%
SALVADOR RUS LOPEZ CONSTRUCCIONES	100,0%	LIMPENS DEVELOPMENT	100,0%
SATTANINO	100,0%	LINELEC	100,0%
SCR GIULIANI	100,0%	LINERGIE	100,0%
SESEN	100,0%	MARQUET	100,0%
SGASA	60,0%	METAREG ATLANTIQUE	100,0%
SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE LA 113	100,0%	NORELEC	100,0%
SODECA	100,0%	NORELEC INDUSTRIE	100,0%
SOHETRA	100,0%	NORELEC INFRA	100,0%
STPV	100,0%	NORELEC MARTINIQUE	100,0%
TP PROVENCE	100,0%	NORELEC TECHNOLOGIES ÉLECTRONIQUES	100,0%
TRANSROUTE	100,0%	NORELEC VAL DE SEINE	100,0%
TRAVAUX PUBLICS ET ASSAINISSEMENT	100,0%	OMNILUX	100,0%
WALTER BAU GMBH	100,0%	PIANI	100,0%
WITTFELD	100,0%	ROBIN	100,0%
FORCLUM et ses filiales	100,0%	SIMO INDUSTRIES	100,0%
BMM	100,0%	STEN	100,0%
CARGOCAIRE	100,0%	TPAM	100,0%
CEPEL	100,0%	VSE	100,0%
CICO	100,0%	YVAN PAQUE	100,0%
ECOLSA	100,0%		

(1) Société dans laquelle le Groupe détient une influence notable.
* Sociétés mises en équivalence.

Note 1 : les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère EIFFAGE SA.

Note 2 : la liste complète des sociétés ainsi que leur adresses et numéros de Siren est tenue à la disposition des personnes intéressées.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2005)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EIFFAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables suivies par le Groupe, notamment en matière de contrats à long terme et de provisions :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables, nous nous sommes assurés de la pertinence et de la permanence des modalités retenues pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat des activités de travaux suivant la méthode de l'avancement exposée en note 2.4.
- Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur une analyse des processus mis en place par le Groupe pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des risques attachés aux principales provisions constituées (notes 2.19 et 20) ; nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

La note 2.9 aux comptes consolidés décrit le traitement comptable retenu par le Groupe pour l'activité de concession en l'absence de disposition spécifique du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Nous nous sommes assurés que le traitement comptable retenu ne contrevient pas aux principes généraux de ce référentiel et que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2006

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles et Paris

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

Louis-Pierre Schneider

Jean-Claude Reydel

Michel Berthet

Comptes annuels d'EIFFAGE

Bilan

Actif

En milliers d'euros	Note	2005			2004	2003
		Brut	Amortissements et provisions	Net		
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	1 500	957	543	787	939
Participations	2 et 11	1 715 611	4 001	1 711 610	1 699 301	1 548 141
Autres immobilisations financières	2 et 11	244 411	539	243 872	11 698	8 947
Total de l'actif immobilisé		1 961 522	5 497	1 956 025	1 711 786	1 558 027
Stocks et encours		62	–	62	62	62
Créances d'exploitation	3 et 11	4 579	393	4 186	3 598	4 868
Créances diverses	3, 10 et 11	933 901	1 668	932 233	897 156	875 758
Total de l'actif réalisable		938 542	2 061	936 481	900 816	880 688
Valeurs mobilières de placement	3 et 4	220 973	150	220 823	137 232	474 317
Disponibilités		556	–	556	804	20 408
Total de l'actif disponible		221 529	150	221 379	138 036	494 725
Comptes de régularisation		–	–	–	15	–
Total de l'actif		3 121 593	7 708	3 113 885	2 750 653	2 933 440

Passif

En milliers d'euros	Note	2005	2004	2003
Capital	5	359 158	238 219	117 696
Primes d'émission, de fusion, d'apport		131 059	248 194	360 533
Écarts de réévaluation		3 413	3 413	3 423
Réserves		89 944	77 051	76 937
Report à nouveau		768 534	653 938	579 704
Résultat de l'exercice		187 119	171 397	107 373
Provisions réglementées		58	58	110
Capitaux propres	6	1 539 285	1 392 270	1 245 776
Provisions pour risques et charges	7	60 980	52 187	68 016
Dettes financières	8 et 9	457 645	267 687	491 894
Dettes d'exploitation	9 et 11	7 052	6 526	3 501
Dettes diverses	8, 9 et 11	1 048 679	1 031 776	1 122 751
Total des dettes		1 513 376	1 305 989	1 618 146
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	8	52	3	1 341
Comptes de régularisation		192	204	161
Total du passif		3 113 885	2 750 653	2 933 440

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	2005	2004	2003
Produits d'exploitation				
Ventes et prestations de services		32 177	22 288	17 183
Autres produits		391	9 209	4 393
Total		32 568	31 497	21 576
Charges d'exploitation				
Achats de matières, marchandises et variation de stocks		3	–	– 2
Charges externes		– 38 650	– 27 037	– 14 052
Impôts et taxes, versements assimilés		– 247	– 206	– 131
Salaires, traitements et charges sociales		– 2 272	– 2 065	– 1 953
Dotations aux amortissements et aux provisions		– 291	– 167	– 6 881
Total		– 41 457	– 29 475	– 23 019
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		11 813	4 870	– 1 982
Résultat d'exploitation		2 924	6 892	– 3 425
Produits de participations		196 183	185 543	156 095
Intérêts nets et divers	11	– 13 551	– 28 236	– 19 263
Variation nette des provisions		– 10 360	8 536	4 778
Résultat financier		172 272	165 843	141 610
Résultat courant		175 196	172 735	138 185
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés		– 1 114	418	1 068
Autres produits et charges à caractère exceptionnel		3 643	– 22 691	266
Variation nette des provisions		1 467	6 747	– 13 388
Résultat exceptionnel	13	3 996	– 15 526	– 12 054
Impôts sur les bénéfices	14	7 927	14 188	– 18 758
Résultat net		187 119	171 397	107 373

Annexe aux comptes annuels

de l'exercice 2005

(Sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros).

Fait significatif de l'exercice

Autoroute Paris Rhin Rhône :

Au cours de l'été 2005, l'État a décidé de céder ses participations dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Le Groupe a acquis, en direct sur le marché, une participation de 4,5 % dans la société Autoroute Paris Rhin Rhône pour 243 millions et s'est porté candidat à l'acquisition de la participation de l'État (70,2 %).

En février 2006, le groupement dans lequel EIFFAGE est associé à 50 % plus une action a été désigné repreneur du Groupe APRR.

A. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

À l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

- | | |
|-------------------------|--------|
| • Constructions | 40 ans |
| • Bâtiments industriels | 20 ans |
| • Matériel de transport | 4 ans |
| • Matériel de bureau | 5 ans |

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Contrats à long terme

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Valeurs mobilières de placement

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger. Les risques à terminaison comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers, ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

Opérations faites en commun

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la Société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint-ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la Société.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la Société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

Résultats des filiales sociétés en nom collectif

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéficiaires, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

Options d'achat d'actions

Des options d'achat d'actions EIFFAGE ont été attribuées à certains salariés. Le risque financier correspondant est provisionné en tenant compte des actions en portefeuille et du cours d'EIFFAGE en fin d'année.

B. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
1.1 – Valeur brute				
Terrains	275	–	127	148
Constructions	1545	–	226	1319
Autres immobilisations corporelles	43	1	11	33
Total	1863	1	364	1500
1.2 – Amortissements				
Constructions	1045	44	158	931
Autres immobilisations corporelles	31	6	11	26
Total	1076	50	169	957

Note 2 – Immobilisations financières

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
2.1 – Valeur brute				
Participations	1703 407	21 590	9 386	1715 611
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	12 236	243 059	10 884	244 411
Total	1715 643	264 649	20 270	1960 022
2.2 – Provisions				
Participations	4106	–	105	4001
Autres immobilisations	538	1	–	539
Total	4 644	1	105	4 540

(1) Ce poste inclut 5 028 506 titres de la société APRR acquis pour 242 979 milliers d'euros et dont la valeur, au cours de bourse du 31 décembre, s'établit à 303 722 milliers d'euros.

Note 3 – Créances

	Montant net	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
3.1 – État des échéances			
Créances de l'actif immobilisé	257	166	91
Créances de l'actif réalisable ⁽¹⁾			
Créances d'exploitation	4186	3 244	942
Autres créances diverses ⁽²⁾	932 233	932 212	21
Total	936 676	935 622	1054

(1) Dont 384 769 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

(2) Dont 531 233 milliers d'euros à l'encontre du Fonds Commun de Créances servant de support au programme de titrisation de créances mis en place dans le Groupe en 2002.
La contrepartie est inscrite dans le poste « Dettes diverses ».

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
3.2 – Provisions sur créances				
Créances d'exploitation	152	241	–	393
Créances diverses				
Créances sur sociétés du Groupe	1396	23	–	1419
Débiteurs divers	249	–	–	249
Total	1797	264	–	2061

Annexe aux comptes annuels

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
3.3 – Provisions sur valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	–	150	–	150
Total	–	150	–	150

Note 4 – Valeurs mobilières de placement

Ce poste incluait au 31 décembre 2004, 1 088 402 actions EIFFAGE pour un montant de 46 762 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice, les mouvements suivants sont intervenus :

- distribution d'actions gratuites : 570 584
- achat : 355 327
- vente : 514 626

conduisant à un solde d'actions en fin d'exercice de 1 499 687 actions dont la valeur d'inventaire s'élève à 60 039 milliers d'euros.

Il comprend également des Sicav de trésorerie et des certificats de dépôt dont la valeur de marché n'est pas significativement plus importante que leur valeur nette comptable.

Note 5 – Composition du capital social

Au 31 décembre 2005, le capital est composé de 44 894 788 actions au nominal de 8 euros.

	Nombre
Actions émises au 31 décembre 2004	29 777 373
Attribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne	14 941 848
Levées d'options de souscription réalisées en 2005	175 567
Actions émises au 31 décembre 2005	44 894 788

Note 6 – Variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Écart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Montant au 31 décembre 2004	238 219	248 194	3 413	77 051	653 938	171 397	58	1 392 270
Affectation de l'exercice	–	–	–	56 801	114 596	– 171 397	–	–
Distribution de l'exercice	–	–	–	– 43 162	–	–	–	– 43 162
Attribution d'actions gratuites	119 535	– 119 535	–	–	–	–	–	–
Levées d'options de souscription	1 404	2 400	–	–	–	–	–	3 804
Autres variations	–	–	–	– 746	–	–	–	– 746
Résultat de l'exercice 2005	–	–	–	–	–	187 119	–	187 119
Montant au 31 décembre 2005	359 158	131 059	3 413	89 944	768 534	187 119	58	1 539 285

Note 7 – Provisions pour risques et charges

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		À la fin de l'exercice
			Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	
Étranger	36 065	15 000	–	11 000	40 065
Charges à venir sur chantier	6 000	–	–	–	6 000
Immobilier	5 120	3 284	5 800	–	2 604
Impôts	2 610	–	1 650	–	960
Garantie de passif	1 418	–	1 301	–	117
Options d'achat actions EIFFAGE	544	10 290	–	–	10 834
Autres	430	–	30	–	400
Total	52 187	28 574	8 781	11 000	60 980

Les reprises non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

Note 8 – Dettes et concours bancaires courants

État des échéances	Montant	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
8.1 – Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	57 643	7 643	50 000
Autres dettes financières	400 002	400 002	
Total	457 645	407 645	50 000
8.2 – Dettes diverses			
Dettes envers les sociétés du Groupe ⁽¹⁾	985 918	985 918	–
Autres dettes diverses	62 761	62 761	–
Total	1 048 679	1 048 679	–
8.3 – Concours bancaires courants			
	52	52	–
Total	52	52	–

(1) cf. note 3.1.

Note 9 – Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

	Montant
Dettes financières	144
Dettes d'exploitation	1 822
Dettes diverses	1 419
Total	3 385

Note 10 – Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

	Montant
Créances d'exploitation	106
Créances diverses	4 359
Total	4 465

Note 11 – Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	1 628 718	82 892
Créances diverses	384 769	16 191
Dettes d'exploitation	3 514	–
Dettes diverses	985 918	9 704
Produits financiers	10 352	554
Charges financières	20 715	52

Note 12 – Ventilation du chiffre d'affaires

	France	International	Total
Montant du chiffre d'affaires d'activité	84 953	73	85 026

Note 13 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 4 millions d'euros et est relatif aux chantiers à l'étranger pour 3,6 millions d'euros.

Note 14 – Impôts sur les sociétés

La Société EIFFAGE est la société mère d'un groupe relevant du régime de l'intégration fiscale ; au titre de l'exercice 2005, ce groupe a concerné 255 filiales. Le profit d'impôt de 8 millions d'euros représente la différence entre le montant des impôts à recevoir des filiales intégrées fiscalement et le montant de l'impôt dû par le Groupe.

Les différences temporaires propres à EIFFAGE s'élèvent en base à 9 millions d'euros et correspondent à des allègements d'impôts futurs.

Notes complémentaires

Note 15 – Engagements financiers

Avals et cautions	384 450
Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie)	7 590
Autres engagements	1 079
Total	393 119

Note 16 – Engagements en matière de retraite

Dans le cadre des conventions collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des indemnités de fin de carrière aux cadres et ETAM lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

Le montant des droits acquis au 31 décembre par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode « rétrospective », est estimé à 10 milliers d'euros, charges sociales incluses.

Les engagements de la Société à ce titre ne sont pas provisionnés.

Note 17 – Effectifs moyens

L'effectif moyen d'EIFFAGE comprend un cadre français.

Note 18 – Rémunération des dirigeants

La rémunération totale du Président-Directeur Général, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, versée par EIFFAGE s'est élevée en 2005 à un montant brut de 1 800 milliers d'euros.

Les jetons de présence versés en 2005 à l'ensemble des Administrateurs s'élèvent à 298 milliers d'euros.

Note 19 – Evénements post-clôture

Cession de l'activité parking

Le 20 février 2006, EIFFAGE a cédé l'intégralité de ses intérêts dans le Groupe EIFFAGE PARKING DÉVELOPPEMENT spécialisée dans l'activité d'exploitation de parking et de gestion de stationnement de surface.

Cette cession a été réalisée le même jour que l'acquisition auprès de l'État et d'ADF par EIFFARIE, société détenue à 50 % plus une action par EIFFAGE, des titres de la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône décrite ci-après. Le prix de cession s'est élevé à 115 millions d'euros et la trésorerie reçue à 271 millions, compte tenu du remboursement des financements accordés par le Groupe.

Acquisition de la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR)

Le 20 février 2006, EIFFAGE s'est porté acquéreur, avec le Groupe australien Macquarie, de la participation de l'État et d'ADF (70,2 %) dans cette société. Cette acquisition a été réalisée par une société holding dans laquelle EIFFAGE détient 50 % des actions + 1 et dans laquelle il détient le contrôle opérationnel.

Les actions APRR détenues par EIFFAGE au 31 décembre 2005 (4,5 %) ont été apportées à la société holding qui doit héberger l'ensemble des titres APRR. Celle-ci détient donc 74,7 % des titres avant la mise en place d'une procédure de maintien de cours à 61 euros par action, prix payé pour les actions acquises auprès de l'État.

▶ Résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2001	2002	2003	2004	2005
1 – Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	116 048	116 556	117 696	238 219	359 158
Nombre des actions ordinaires existantes	14 506 050	14 569 481	14 711 974	29 777 373	44 894 788
Nombre maximal d'actions futures à créer	505 724	427 635	272 011	186 971	47 418
par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
par exercice de droits de souscription	505 724	427 635	272 011	186 971	47 418
2 – Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	45 265	24 210	43 278	42 727	85 026
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	88 212	113 228	138 062	132 923	188 346
Impôts sur les bénéfices	32 264	– 10 918	– 18 758	14 188	7 927
Participation des salariés due au titre de l'exercice	–	–	–	–	–
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	112 650	107 884	107 373	171 397	187 119
Résultat distribué	30 463	30 596	34 132	44 666	67 342
3 – Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	8,31	7,02	8,11	4,94	4,37
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	7,77	7,40	7,30	5,76	4,17
Dividende attribué à chaque action	2,10	2,10	2,32	1,50	1,50
4 – Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	21	8	6	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	802	1345	1619	1693	1829
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	338	348	334	372	443

Résultat global et par action

	2005	2004	2003
Résultat courant			
Global en millions d'euros	175	173	138
Par action en euros	3,9	5,8	9,4
Par action (ajusté)* en euros	3,9	3,9	3,1
Résultat net total avant impôt			
Global en millions d'euros	179	157	126
Par action en euros	4,0	5,3	8,6
Par action (ajusté)* en euros	4,0	3,5	2,9
Résultat net			
Global en millions d'euros	187	171	107
Par action en euros	4,2	5,8	7,3
Par action (ajusté)* en euros	4,2	3,8	2,4

* L'ajustement prend en compte les distributions d'actions gratuites intervenues en 2005 à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes détenues; pour les rendre comparables à ceux de 2005, les chiffres par action 2004 et 2003 ont été divisés par 1,5 et 3 respectivement.

Filiales et participations au 31 décembre 2005

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par EIFFAGE)

EIFFAGE CONSTRUCTION ⁽¹⁾

APPIA ⁽¹⁾

FORCLUM ⁽¹⁾

EIFFAGE PARKING DÉVELOPPEMENT ⁽¹⁾

COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU

EIFFEL ⁽¹⁾

2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par EIFFAGE)

COFIROUTE ⁽¹⁾

EFI ⁽¹⁾

TP FERRO CONCESIONARIA

SMTPC

NORSCUT

⁽¹⁾ Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées.

B. Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Valeur comptable des titres détenus

Brute

Nette

Montant des prêts et avances accordés

Montant des cautions et avals donnés

Montant des dividendes encaissés

Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris résultat 2005	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Engagements donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par EIFFAGE au cours de l'exercice
136 219	220 478	100,00	1 014 706	1 014 706	–	30 662	3 941 346	126 162	93 651
127 694	218 965	100,00	268 577	268 577	–	5 213	2 536 706	65 419	31 548
43 425	141 577	100,00	184 042	184 042	–	–	1 753 780	50 613	39 786
555	27 793	100,00	79 312	79 312	–	2 523	79 624	11 654	–
40 000	5 682	100,00	40 015	40 015	340 000	–	25 464	7 854	–
16 404	7 189	100,00	20 384	20 384	–	–	186 471	5 231	2 153
158 282	1 267 874	16,99	46 371	46 371	–	–	900 010	278 185	26 556
51 953	27 172	24,36	19 420	19 420	–	–	1 062	3 779	681
51 435	–	50,00	25 718	25 718	8 573	15 000	–	–	–
17 498	19 289	29,14	8 821	8 821	–	–	29 393	8 020	1 686
50	– 12	45,00	23	23	4 899	42 893	5 122	– 3	–

Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
1 609 418	3 155	76 876	26 163
1 609 372	–	76 475	25 762
377 799	–	2 698	13 556
42 144	–	8 724	63 023
167 138	–	28 923	96

Rapport général des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EIFFAGE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A de l'annexe expose en particulier les règles et méthodes comptables suivies par votre Société en matière de titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes. Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par la Société pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2006

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles et Paris

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

L.-P. Schneider

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

J.-C. Reydel

M. Berthet

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2005)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225 38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Remboursement d'une subvention

Le remboursement d'une subvention de 7 618 000 euros a été opérée en fin d'exercice par la société EIFFAGE INTERNATIONAL en conséquence de l'application d'une clause de retour à meilleure fortune relative à la cession des titres de cette société à EIFFAGE CONSTRUCTION, intervenue le 27 décembre 1999.

Titrisation de créances commerciales

Conseils d'Administration des 12 décembre 2001, 24 avril 2002, 11 septembre 2002, 17 juillet 2003 et 26 février 2004.

Une convention cadre de cession de créances a été conclue avec EIFFAGE CONSTRUCTION, APPIA, FORCLUM et différentes filiales de ces sociétés, d'une part, et un fonds de créances, d'autre part.

Les conventions en résultant concernent :

- la centralisation au sein d'EIFFAGE des opérations de cession de créances par les filiales,
- la rémunération correspondante des filiales par EIFFAGE,
- la garantie donnée par EIFFAGE du reversement des encaissements de créances par les filiales.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2006

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles et Paris

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

L.-P. Schneider

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

J.-C. Reydel

M. Berthet

Rapport du Président du Conseil d'Administration

sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne

1. Introduction

Le présent rapport est établi en application des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi du 1^{er} août 2003 de sécurité financière.

Il rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de Contrôle Interne mises en place dans le Groupe EIFFAGE.

EIFFAGE est un Groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la Société Anonyme EIFFAGE, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs de la construction, la promotion immobilière, la construction et la maintenance routière, l'installation électrique, la construction métallique et la concession d'infrastructures de transport, de télécommunications et de stationnement.

2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'EIFFAGE est composé, au 31 décembre 2005, de huit Administrateurs dont quatre sont indépendants au sens du rapport Bouton, deux représentants d'anciens actionnaires, l'un est un dirigeant du Groupe et l'une représente les salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui encouragent cette représentation. Lors de sa réunion du 24 avril 2002, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, ainsi aucune limitation formelle n'a été apportée aux pouvoirs conférés. Le 7 septembre, aux côtés du Directeur Financier, un Directeur Opérationnel a été nommé, en vue d'accéder en juin 2007 aux fonctions de Directeur Général.

Le Conseil est doté depuis 1997 d'un Comité des Nominations et des Rémunérations et d'un Comité des Comptes, chargés de préparer les décisions du Conseil et de formuler des avis et recommandations.

Le premier a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Il est composé de deux membres dont un Administrateur indépendant.

Le Comité des Comptes examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de Contrôle Interne.

Il est composé de trois Administrateurs indépendants.

Le Conseil s'est doté, en 2004, d'un Comité Stratégique chargé d'examiner les projets de croissance externe significative, d'investissement et de cessions d'activité importants. Il est également saisi des opérations importantes de restructuration interne et lui sont soumis les documents de gestion périodiques, ainsi que les budgets et les prévisions. Il est composé de trois membres, dont un Administrateur indépendant. Il est présidé par le Président du Groupe.

Le Conseil et les trois Comités sont dotés d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Conseil s'est réuni huit fois en 2005. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2005 a été de 81 %, à comparer à 82 % en 2004 et 83 % en 2003.

3. Principes de Contrôle Interne

EIFFAGE est dirigé par un Président-Directeur Général, dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires, complétées par les statuts de la Société et le Règlement du Conseil.

Les différentes activités exercées par le Groupe sont regroupées en branches, sous-groupes cohérents dans les métiers qu'ils exercent. Chaque branche est contrôlée par une Société par Actions Simplifiée (SAS) détenue à 100 % par EIFFAGE, pour ce qui concerne les activités de travaux. Les sociétés exerçant le métier de concessionnaire de services publics sont rattachées directement à EIFFAGE et leur pourcentage de détention est variable. Le périmètre du Contrôle Interne du Groupe se confond avec celui des sociétés consolidées globalement, auquel s'ajoutent les sociétés en participation permanentes et temporaires, qu'elles soient consolidées ou non.

Le Contrôle Interne dans le Groupe EIFFAGE s'inspire des principes définis dans le « COSO report ».

À titre de rappel, ce document de référence en matière de Contrôle Interne définit celui-ci comme « un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des dispositifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et règlements en vigueur. »

Ce processus relève des personnes de l'entreprise et de son organisation. On distingue :

- la responsabilisation de chaque collaborateur sur le résultat de son action ;
- le contrôle hiérarchique exercé sur l'activité des personnes se trouvant dans la sphère hiérarchique ;
- l'audit interne, institué par EIFFAGE en 2002, a pour vocation de contrôler et d'évaluer le fonctionnement des entités opérationnelles et des différents processus transversaux du Groupe.

Au service de la Direction Générale, la Direction de l'Audit Interne exerce donc un contrôle de deuxième degré qui s'assure de la qualité du Contrôle Interne dans les entités auditées, dans les domaines administratif, technique et financier et sur l'ensemble des dispositifs opérationnels, informationnels et de pilotage du Groupe. L'effectif de la Direction de l'Audit Interne est de sept personnes.

4. Organisation du Contrôle Interne

Plus de 90 % de l'activité du Groupe est réalisée sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, dont les responsables doivent disposer des délégations nécessaires à leur maîtrise.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'établissements à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques :

- le chantier (ou l'affaire) est la cellule de base. Son patron est pleinement responsable. Il s'engage personnellement sur la sincérité de ses comptes ;
- le chef d'entreprise (patron de filiale ou d'établissement) a des pouvoirs encadrés par les délégations de sa hiérarchie. L'action commerciale de la filiale (ou établissement) et la prise d'affaires relèvent de la compétence du chef d'entreprise. Il détermine la marge commerciale des offres ;
- le directeur régional assure la tutelle des filiales et/ou établissements de son territoire et coordonne leur action. Il lui appartient d'organiser l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, de favoriser les échanges et la libre circulation des informations (montantes, descendantes et transversales). Il a une fonction de tuteur et de contrôleur ;
- la branche a, parmi sa compétence de Direction Générale :
 - la gestion de la trésorerie ;
 - le suivi des règles comptables et de gestion ;
 - la gestion des carrières des collaborateurs Cadres ;
 - la définition des investissements en immobilier, en matériel et de croissance externe ;
- le Groupe est en charge de la stratégie, c'est-à-dire l'orientation des grands investissements financiers.
Il gère les carrières des cadres dirigeants.
Il a autorité sur :
 - la finance ;
 - les relations avec la communauté financière et l'actionariat ;
 - les pratiques et règles comptables, fiscales et de gestion.

Il coordonne la politique sociale des branches.

Les services fonctionnels centraux du siège sont composés d'experts à la disposition des chefs d'entreprises et directeurs régionaux qui peuvent les consulter hors hiérarchie.

Aux cinq niveaux de responsabilité, le chantier, la filiale (ou établissement), la région, la branche, le Groupe, il y a cohérence entre pouvoirs et responsabilités.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font a posteriori.

La Direction de l'Audit Interne, directement rattachée au Président-Directeur Général, évalue et pilote le Contrôle Interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

5. Règles de gestion

Les règles de gestion d'EIFFAGE sont fondées sur trois principes généraux :

- les prévisions et les réalisations viennent du terrain ;
- la qualité des prévisions est essentielle ;
- la gestion est cohérente avec la comptabilité.

5.1 Les prévisions et les réalisations viennent du terrain

Le compte d'exploitation mensuel est, avec les prévisions trimestrielles, l'instrument de base de la gestion.

Le compte d'exploitation est directement généré par le logiciel de comptabilité. Celui-ci est alimenté par les services comptables pour ce qui concerne les charges et par chaque responsable de chantier ou d'affaire pour les produits et les charges non encore comptabilisés.

Chacun est responsable, à son niveau, des chiffres qu'il a communiqués.

Il en est de même pour les prévisions trimestrielles qui sont, par analogie, des comptes d'exploitation prévisionnels à fin d'affaire ou à fin de période.

5.2 La qualité des prévisions est essentielle

Chaque chantier (ou affaire) fait l'objet d'une prévision :

- avant son lancement ou à son tout début ;
- à l'occasion des révisions trimestrielles.

La prévision a pour objet de cerner, au mieux, pour chaque chantier (ou affaire), les produits et le résultat :

- des trois mois à venir ;
- à fin de l'exercice en cours ;
- à fin de chantier (ou d'affaire).

Chaque service fonctionnel, prestataire, section de frais généraux fait l'objet d'un budget annuel, lui-même revu trimestriellement.

Toutes les prévisions sont structurées comme les comptes d'exploitation de manière à faire apparaître les écarts.

Toute dérive naissante entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors de l'établissement de la prévision suivante.

5.3 La gestion est cohérente avec la comptabilité

La comptabilité est la référence unique de la gestion. Il n'y a donc qu'un seul résultat : le résultat comptable.

Les exploitants ont la responsabilité de déterminer les produits qui sont la juste mesure de l'avancement ; c'est la notion de produit mérité ou droit à recettes par opposition à la facturation, qui peut avoir un cadencement et une valorisation différents.

De l'unité de base (le chantier ou l'affaire), jusqu'à la holding du Groupe, l'information remonte sans retraitement ni ajout. Ainsi, les comptes sont les mêmes pour tous, et l'auteur de l'information est pleinement concerné par celle-ci.

Seul l'indispensable remonte, selon la ligne hiérarchique, mais le circuit court est toujours possible pour l'information. Celle-ci circule librement.

Chaque responsable est informé des performances de ses collègues.

Quelques principes, simples à respecter, assurent la cohérence de l'information :

- Principe de globalité :
 - tous les chantiers et affaires sont intégrés ;
 - toutes les sections de frais apparaissent ;
 - toutes les filiales ou établissements et toutes les entités sont reprises dans la synthèse de chaque branche ;
 - aucun compte, aucune structure, aucune entité n'est ignoré.
- Principe de permanence :
 - pas de changement de méthode ou de périmètre sauf ceux résultant de décisions et d'instructions du Groupe ;
 - les historiques ne sont pas « retouchés » ; ils facilitent la compréhension d'une situation et son extrapolation ;

- toutes les données sont fournies en cumulé.
- Principe d'unité :
 - langage commun dans la communication ;
 - format unique des documents.

6. Fonctionnement du Contrôle Interne

Les principes de gestion clairs, simples et transparents, énoncés ci-avant, permettent la mise en œuvre d'un Contrôle Interne qui repose principalement sur :

- la responsabilisation à tous niveaux qui s'inscrit, chaque fois qu'elles existent, dans les démarches « qualité » et/ou « certification » (ISO) en place dans les différentes branches du Groupe ;
- l'exploitation d'un système cohérent d'outils et de moyens de prévention et de détection des risques qui a pour vocation :
 - d'aider le responsable à connaître en permanence la situation du centre de profit dont il a la charge ;
 - de mieux anticiper les difficultés et les zones à risque, qu'elles soient d'ordre économique, contractuel ou social ;
 - de limiter l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements.

Ces outils et moyens de prévention des risques combinent :

- les sécurités amont ;
- les systèmes d'alerte ;
- les procédures internes de contrôle ;
- les audits préventifs d'entités et de procédures diligentées par la Direction Générale et réalisés par la Direction de l'Audit Interne.

6.1 Les sécurités amont sont principalement

Les délégations de pouvoirs :

Elles fixent le champ et l'étendue des responsabilités et des pouvoirs délégués selon les fonctions exercées par le délégataire.

Schématiquement, le patron de la société tête de branche délègue à ses directeurs régionaux et directeurs de filiales et d'établissements des pouvoirs relatifs à la représentation de la société, la négociation de marchés dans des limites de montant, la gestion du personnel non cadre, l'hygiène, la sécurité.

Le Directeur Régional délègue, à son tour, à ses directeurs de filiales (ou d'établissements), des pouvoirs plus restreints, en matière d'hygiène et de sécurité.

Les pouvoirs bancaires et les règles applicables en matière de trésorerie :

Les pouvoirs bancaires sont codifiés, les délégataires agissent sous double signature systématique.

L'ouverture d'un compte bancaire respecte une procédure stricte.

Des instructions détaillées définissent les règles de fonctionnement de la trésorerie, de la mise en place des cautions et des financements, des mesures de sécurisation.

Les procédures à respecter en matière d'investissements :

Les décisions d'investissements sont prises au niveau de la Direction Générale de chaque branche. Pour ce qui concerne les investissements financiers (croissance externe), l'accord préalable de la Direction Générale du Groupe est systématiquement requis. Il en est de même pour les projets de nouvelles concessions. Lorsque les investissements financiers ou les concessions nouvelles projetées dépassent le seuil de 30 millions

d'euros fixé par le règlement du Conseil, les projets correspondants lui sont présentés, après avoir été préalablement évoqués au Comité Stratégique. Il en est de même pour les cessions d'activités au-delà de ce seuil.

En matière d'actifs corporels, leur taille et leur nature déterminent s'ils seront gérés directement par les filiales et les régions ou au niveau de la branche.

Les investissements corporels (quels qu'ils soient) font l'objet de budgets prévisionnels suivis dans leur réalisation par les Directions Centrales de matériel des branches.

Les Guides :

Les services centraux des branches ont parmi leurs missions celles :

- d'établir, diffuser et commenter à leurs correspondants en régions et filiales (ou établissements) toutes les instructions, préconisations liées à l'évolution de la législation et de la réglementation ou changement de règles internes au Groupe ou à la branche ;
- de fournir et mettre à jour les guides et autres manuels destinés aux responsables opérationnels et commerciaux ;
- d'organiser des réunions périodiques avec leurs correspondants, en régions ou filiales (ou établissements), afin de débattre des difficultés d'interprétation et d'application et vérifier, à cette occasion, que les messages ont bien été assimilés et les instructions respectées.

Assurances :

Le Groupe a initié une politique de couverture des risques qui prend en considération l'effet de taille et d'évolution des métiers afin d'accroître le niveau des garanties par sinistre.

Les activités de construction se caractérisent par une réglementation particulière et des obligations d'assurances qui sont suivies au niveau de chaque branche par les directions juridiques. Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence d'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique de franchises, le Groupe recherchant systématiquement une réduction de ses primes en contrepartie d'une auto-assurance pour les sinistres de faible importance, et de niveaux de garanties adaptés en responsabilité civile. À ce titre, le Groupe a mis en place plusieurs lignes de garanties successives qui permettent de faire face aux très gros sinistres.

6.2 Les systèmes d'alerte

Le Tableau de Bord de Gestion :

Indépendamment des dispositifs d'alerte qui peuvent avoir été introduits dans les différentes entités du Groupe, en réponse à des besoins spécifiques, le principal outil de veille et d'alerte en place dans le Groupe est le Tableau de Bord de Gestion.

Sa première fonction est de recueillir une synthèse des informations essentielles au suivi et au pilotage des différentes entités du Groupe.

Sa seconde fonction, par le choix des indicateurs et leur présentation, est d'identifier les éléments hétérogènes qui méritent d'être approfondis.

Le Tableau de Bord centralise l'information issue des chantiers (ou affaires) par strates successives :

- filiale (ou établissement) ;
- région ;
- branche ;
- Groupe ;

selon une présentation normalisée, commune à l'ensemble des branches.

Il comporte des indicateurs de performance (tels qu'activité et résultat), de tendance (carnets de commandes, trésorerie, effectifs, etc.), de performance future (budget/prévisions).

Quelques indicateurs spécifiques à certains métiers viennent compléter le Tableau de Bord.

Ces indicateurs sont suivis mensuellement, trimestriellement pour les indicateurs de la performance future.

Priorité est donnée à la rapidité de diffusion des documents et au délai de réactivité. Un calendrier, impératif, de diffusion du Tableau de Bord est établi chaque début d'année. La synthèse du Tableau de Bord, au niveau du Groupe, ainsi que la situation de trésorerie sont communiquées chaque mois aux Administrateurs.

L'activité immobilière fait l'objet d'un suivi particulier eu égard à la nature différente des risques considérés :

Un Comité d'Engagement, au niveau de la Direction Générale de la branche EIFFAGE CONSTRUCTION, statue et décide à chaque étape du processus de lancement et de développement d'un programme immobilier.

Le Comité d'Engagement effectue, quatre fois par an, une revue détaillée de l'ensemble des programmes immobiliers du Groupe sous tous leurs aspects (administratif, commercial, technique et financier).

Un Tableau de Bord, établi chaque trimestre, assure le suivi des opérations, affaire par affaire.

Le suivi de la trésorerie :

Dans les métiers exercés par le Groupe EIFFAGE, la trésorerie des entreprises reste un indicateur fondamental de leur bonne santé économique. Aussi, celle-ci est-elle analysée au moins une fois par mois, à travers la diffusion de positions de trésorerie regroupant, à chaque niveau hiérarchique, les entités contrôlées.

Le recouvrement des créances :

Le Groupe a mis en place, en 2002, un programme de titrisation de créances commerciales qui concerne la quasi-totalité des filiales. Cette modalité de financement particulièrement économique a introduit un formalisme plus grand dans le suivi des créances clients.

Un Tableau de Bord des opérations de titrisation est établi pour chaque branche par la Direction de la Trésorerie d'EIFFAGE.

6.3 Les procédures internes de contrôle

Les procédures internes de contrôle se veulent un guide auquel chaque responsable peut se référer. Elles recensent les principaux points à contrôler en appréciation de la matérialité et de la probabilité des risques sur :

- la prise d'affaire à risque;
- la sélectivité des affaires;
- la fiabilité des clients;
- les engagements contractuels;
- le suivi contractuel;
- le recouvrement des créances;
- la pertinence des budgets;
- la dérive des coûts;
- la prévention des litiges et contentieux.

Elles fixent l'essentiel des vérifications et contrôles et n'imposent pas plus de contraintes et de formalisme que nécessaire.

Elles sont l'outil d'accompagnement de la responsabilisation de chacun et contribuent à la vigilance permanente de tous les responsables à tous niveaux.

Chaque branche décline ses opérations de Contrôle Interne à partir des thèmes communs développés ci-dessus.

Les processus de contrôle vont de la revue exhaustive ou par sondage des différents points aux tests d'application des procédures.

Les résultats des diligences effectuées sont traités lors des réunions périodiques aux différents niveaux de la branche concernée.

La prévention de la fraude :

Face à la constatation d'une recrudescence des tentatives de fraude, des recommandations précises d'application des procédures de rapprochements bancaires et d'utilisation des termes de paiement ont été renouvelées auprès de toutes les entités opérationnelles.

Les paiements sécurisés sous forme électronique sont déployés dans toutes les entités du Groupe, l'objectif étant de limiter l'utilisation des chèques et ainsi réduire l'exposition des transactions aux actes frauduleux.

6.4 Les audits préventifs d'entités ou de procédures

Des missions spécifiques sont organisées à la diligence des Directions Générales de branches (Secrétariat Général) ou de celle d'EIFFAGE (Audit Interne).

La Direction de l'Audit Interne évalue, à cette occasion, les mesures prises pour assurer :

- la sécurité des actifs;
- la qualité des informations;
- le respect des directives;
- l'optimisation des ressources dans les entités auditées.

Elle fait des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assure de la mise en place des recommandations, et enfin, contrôle et évalue a posteriori les conséquences des recommandations faites.

L'exploitation des rapports de conclusions de missions des Commissaires aux comptes entre dans le champ des missions dévolues à la Direction Générale de chaque branche (Secrétariat Général) et à la Direction de l'Audit Interne.

7. Intervenants du Contrôle Interne

Les intervenants de la chaîne de Contrôle Interne du Groupe, dont les principes ont été exposés dans le présent rapport, peuvent être classés conformément aux dispositions suivantes :

- l'élaboration, le suivi et la mise à jour des sécurités amont sont de la compétence des services centraux et de la Direction Générale des branches;
- l'exploitation des systèmes d'alerte est assurée par :
 - les Responsables Administratifs Régionaux pour ce qui concerne leur région;
 - les Contrôleurs de Gestion, au niveau de la branche, qui traitent les informations en provenance des régions et des filiales, effectuent les contrôles de cohérence, informent leur Direction Générale et les Responsables Administratifs Régionaux de l'évolution défavorable de certains paramètres et interviennent ponctuellement en liaison avec les services centraux du Siège (comptabilité/trésorerie) auprès des Directions Régionales; des audits ponctuels et ciblés sont effectués dans les filiales par les services centraux des sièges;
 - les Services Centraux de Trésorerie (Branches et EIFFAGE) pour le suivi de la trésorerie;

- les missions d'Audit sont diligentées par la Direction Générale et réalisées par la Direction de l'Audit Interne selon un programme défini pour chaque année. Ce programme est présenté au Comité des Comptes qui fait ses recommandations. Il est complété par des missions ponctuelles décidées en cours d'année;
- les moyens spécifiques sont mis en œuvre lors de l'intégration de nouvelles sociétés issues de la croissance externe, en particulier lorsqu'il s'agit de sociétés qui ne rejoignent pas immédiatement un dispositif régional existant.

8. Formalisation des procédures et gestion des risques

8.1 La formalisation des procédures de Contrôle Interne

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques au sein d'un Groupe fortement décentralisé et dont le périmètre s'accroît régulièrement par acquisition ou création de nouvelles filiales en France et en Europe suppose une adaptation périodique des procédures effectivement en application. À cet effet, la Direction de l'Audit Interne a effectué, au printemps 2004, auprès des différentes branches du Groupe, un recensement des notes, instructions et procédures relatives au Contrôle Interne.

Cette analyse a permis de mettre à jour la base documentaire existante sur les procédures de Contrôle Interne du Groupe et d'identifier, notamment, par comparaison entre branches, les améliorations à apporter au processus de formalisation du Contrôle Interne.

Dans le prolongement des travaux de recensement effectués par la Direction de l'Audit Interne en 2004, les sièges des branches ont engagé une démarche de formalisation de leurs procédures et de certification pour certains, améliorant ainsi le Contrôle Interne dans les circuits d'information.

Un Groupe de travail animé par cette même Direction a été constitué pour cartographier les principaux risques auxquels est confronté EIFFAGE dans l'exercice de ses activités. Ce Groupe, constitué de directeurs opérationnels originaires de chaque branche, ainsi que des responsables administratifs et financiers, s'est réuni régulièrement en 2004 et a produit un rapport listant et classant une quarantaine de risques principaux communs aux différentes branches, selon leur nature, leur gravité, leur fréquence. Il a mis en exergue, parmi eux, une dizaine de risques jugés majeurs.

Au cours de l'exercice 2005, il a formulé les recommandations d'amélioration des processus de Contrôle Interne suivantes, diffusées à toutes les branches :

- analyse des résultats détaillés de l'évaluation du Contrôle Interne par chaque Direction Générale de branche;
- visite par l'équipe de Direction Générale de chaque Direction Régionale au moins une fois par an pour revoir le processus de Contrôle Interne en place, en exploitant les éléments des évaluations pour chacune des Directions Régionales, complétée par une réunion dans chaque Direction Régionale lors des plans d'action de début d'année;
- communication entre les sièges des branches des procédures et démarches de « certification » engagées;
- définition des missions des Directeurs Régionaux pour chaque branche, incluant la revue de Contrôle Interne de chaque filiale de leur périmètre, par l'analyse des évaluations annuelles du Contrôle Interne.

8.2 La gestion des risques

Après avoir travaillé sur une cartographie des risques en 2004, le Groupe a engagé en 2005 un processus de gestion des risques :

- des porteurs de risque fonctionnels et opérationnels ont été désignés dans chacune des branches, et ont été chargés de mener une analyse de chacun des risques identifiés, (causes, conséquences) et surtout de formaliser la ou les bonnes pratiques ou procédures à appliquer afin de prévenir et/ou couvrir chacune des expositions aux risques;
- une présentation du processus de gestion des risques a été effectuée à l'ensemble des contributeurs (porteurs de risques);
- ces analyses ont été validées en réunion plénière avec tous les participants, puis par le groupe de travail.

Une diffusion générale de ces travaux sera faite début 2006 auprès de toutes les branches Directions Régionales et filiales et sera accompagnée d'une information relative à une approche formalisée de la gestion des risques.

Une organisation de veille et de suivi de la gestion des risques a été mise en place pour l'année 2006, hiérarchiquement dans les branches et transversalement par l'animation de groupes de contributeurs par processus.

9. Grilles de Contrôle Interne

Le recensement de la base documentaire existante et l'identification des principaux risques communs aux différentes branches du Groupe a mené à l'élaboration d'une première grille qui formalise le processus de Contrôle Interne du Groupe. Cette grille a été validée par la Direction Générale d'EIFFAGE avant d'être présentée aux différents échelons hiérarchiques concernés à l'occasion des réunions périodiques des Directeurs Régionaux de branches et des rassemblements annuels des responsables de filiales.

Cette grille regroupe 90 points de Contrôle Interne classés par nature de processus, en précise la périodicité et les affecte aux différents niveaux hiérarchiques (chantier, filiale, région, branche, Groupe).

Les règles de comportement ont été simultanément mises à jour et diffusées aux principaux responsables afin de rappeler les principes de fonctionnement et normes éthiques du Groupe EIFFAGE au moment où les différents responsables sont sollicités pour formaliser leur contrôle sur les processus dont ils ont la charge.

10. Autoévaluation du Contrôle Interne

A partir du recensement des procédures, de la cartographie des risques et de l'élaboration de la grille de Contrôle Interne, le Groupe a engagé un processus d'autoévaluation sur la base de questionnaires, communs aux différentes branches, très détaillés afin de prendre en compte l'ensemble des risques identifiés et des procédures de contrôle propres à les maîtriser. Ces questionnaires, préparés par la Direction de l'Audit Interne et validés par un groupe constitué, d'une part, de directeurs de filiales et de régions et, d'autre part, de responsables administratifs et financiers, sont décomposés en processus, sous-processus et facteurs de risques, et affectés aux différents niveaux hiérarchiques concernés par ces facteurs de risques (filiale, région, branche, Groupe), afin de cerner au mieux la pratique du Contrôle Interne dans le Groupe au plus près de sa mise en œuvre.

Ils sont structurés dans une base de données accessible à tous les responsables de telle manière que chacun puisse se comparer avec ses homologues et que chaque niveau hiérarchique, jusqu'à la Direction Générale du Groupe, ait une vue d'ensemble de la pratique déclarée par ses collaborateurs en charge du Contrôle Interne.

La campagne d'autoévaluation de l'exercice 2005 a été lancée en octobre dans toutes les entités du Groupe en France et en Europe. Le taux de participation a été de 87% (contre 83% en 2004), toujours satisfaisant pour un exercice de cette nature et de cette ampleur.

L'évaluation a porté sur 550 questions (couvrant les principaux risques identifiés) réparties en neuf questionnaires, regroupant sept processus et 102 sous-processus et deux questionnaires spécifiques à l'activité immobilière et à la gestion des parkings.

Début 2005, un entretien a été mené avec 94% des responsables d'unités opérationnelles ayant participé à l'autoévaluation de l'exercice 2004 afin de valider leurs réponses au questionnaire et de les former à l'utilisation de l'outil de pilotage du Contrôle Interne mis à leur disposition. L'analyse et la validation de ces réponses avaient aussi pour objectif de sensibiliser le management à la gestion des risques et à la formalisation du Contrôle Interne.

Cette démarche a permis une très bonne diffusion et compréhension de l'utilité et de l'importance du travail d'autoévaluation pour chaque responsable opérationnel.

La campagne 2005 a été comprise par chaque opérationnel comme étant le bilan du niveau de Contrôle Interne atteint dans son entité.

Les différences d'appréciation sur le niveau de contrôle de certains processus entre les directions des branches et les unités opérationnelles constituent des indicateurs qui ont été pris en compte dans la hiérarchisation des risques cartographiés et dans l'analyse décrites au point 8.

L'analyse des résultats de la campagne d'évaluation 2005 par rapport à ceux de 2004 fait ressortir une augmentation de 5% de taux de conformité pour les processus de prise d'affaire et de maîtrise réglementaire, et de 10% pour les processus d'organisation et de suivi d'affaires. Cette sensible amélioration des scores sur ces points reflète la meilleure perception des opérationnels à leur exposition aux risques et les mesures de couverture des risques qu'ils ont mises en place.

11. Transition vers les normes IFRS

Le Groupe a engagé, à partir de juillet 2003, le processus conduisant à l'élaboration des comptes consolidés selon les normes IFRS à compter de l'exercice 2005 et à l'information correspondante.

L'objectif poursuivi a été d'assurer la fiabilité des informations et la maîtrise des délais de leur communication selon les différentes étapes et échéances imposées et préconisées par les règlements et l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Groupe s'est adjoint pour cela un conseil d'un cabinet spécialisé qui a assisté la Direction Financière et a fiabilisé le processus.

S'agissant d'un changement important ayant des impacts tant sur la manière d'apprécier la performance financière que sur sa présentation, la première phase du programme de transition a consisté en un travail de sensibilisation du management et des équipes financières et comptables à travers la constitution de groupes de travail et l'organisation de réunions de présentation qui se sont déroulées sur neuf mois.

Simultanément, un diagnostic a été réalisé entre la fin 2003 et le début 2004 sur les écarts entre les méthodes comptables appliquées par le Groupe et les nouvelles normes.

Un point d'étape de ce diagnostic a été fait aux Commissaires aux comptes et au Comité des Comptes lors de sa réunion de février 2004.

Sur la base de ce diagnostic, des options ont été prises et ont fait l'objet d'une présentation au Comité des Comptes de juin 2004, accompagnée d'un chiffrage préliminaire de l'impact de la transition sur le bilan d'ouverture du Groupe, au 1^{er} janvier 2004.

Cet important travail mené au sein du Groupe avec l'assistance d'un conseil et en relation avec les Commissaires aux comptes a été complété par une participation active du responsable de la consolidation à des groupes de travail organisés par des instances professionnelles au niveau français et européen dans le but de s'assurer d'une compréhension et d'une mise en œuvre homogène et cohérente des nouvelles normes par les groupes cotés ayant des activités identiques à celles d'EIFFAGE.

À partir de mai 2004, la mise à jour des outils informatiques du Groupe a été engagée et s'est terminée à la fin 2005.

L'évaluation de l'impact du changement de référentiel comptable a été réalisée au cours du dernier semestre 2004 et présentée aux Commissaires aux comptes ainsi qu'au Comité des Comptes en février 2005.

L'objectif fixé a été de mentionner cet effet à l'occasion de la communication des résultats de l'exercice 2004, avec un degré de fiabilité conforme aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'avril 2005 a présenté l'impact du changement de méthode sur la situation nette d'ouverture.

La première présentation de comptes selon les normes IFRS a été celle du premier semestre 2005, accompagnée, conformément aux recommandations de l'AMF, des comptes du premier semestre et de la totalité de l'exercice 2004, ceux-ci ayant été audités par les Commissaires aux comptes.

12. L'activité de la Direction de l'Audit Interne en 2005

Conformément au programme proposé par la Direction de l'Audit Interne et validé par le Président en début d'exercice, 14 missions d'audit ont été menées en 2005, soit en moyenne un peu plus de quatre par branche, et environ 22% du chiffre d'affaires consolidé couvert dans l'année.

Elles ont toutes fait l'objet d'une restitution et de rapports mettant en évidence des recommandations visant le renforcement de divers points de Contrôle Interne. Chaque entité auditée établit un plan d'action à partir de ces recommandations et des audits de suivi sont prévus en 2006 pour faire le point sur la mise en œuvre de ces plans d'action.

Le bilan de l'activité de l'Audit Interne et du pilotage du Contrôle Interne ainsi que les objectifs et le plan d'audit 2006 ont été présentés au Comité des Comptes lors de sa dernière réunion de l'année et celui-ci a fait ses recommandations sur les moyens et le programme de travail 2006.

13. Conclusion

Après une année 2004 consacrée à une reformulation et une actualisation des règles de fonctionnement du Groupe, à un état des procédures de Contrôle Interne et à une première autoévaluation des pratiques, le Groupe estime disposer des outils qui lui permettront, au fil des années, de mesurer l'implication de ses responsables hiérarchiques dans l'application des procédures de Contrôle Interne et d'en apprécier l'efficacité au regard d'une évaluation des risques régulièrement mise à jour.

Celle-ci a fait l'objet de travaux de formalisation tout au long de l'année 2005. L'outil de pilotage du Contrôle Interne a intégré le résultat de cette démarche et l'a rendue accessible à tous les niveaux hiérarchiques du Groupe. L'autoévaluation qui sera poursuivie au fil des années permettra d'augmenter et de mesurer la sensibilisation des responsables à la maîtrise des risques, elle accompagnera les efforts du management et les travaux des équipes d'audit dans ce sens.

Cette évolution progressive vers plus de formalisme, cohérente avec les transformations du cadre légal réglementaire, est conduite par la Direction Générale d'EIFFAGE avec le souci de préserver la souplesse, la réactivité et le sens des responsabilités qu'elle juge essentiels à la force et au succès du Groupe.

Rapport des Commissaires aux comptes

sur le rapport du Président

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société EIFFAGE SA, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société EIFFAGE SA et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de Contrôle Interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du Contrôle Interne, ainsi que des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de Contrôle Interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2006

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles et Paris

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

L.-P. Schneider

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

J.-C. Reydel

M. Berthet

Résolutions

Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2006

Partie ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2005 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2005 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2005.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 187 118 755,86 euros, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à	187 118 755,86 €
Augmenté du report à nouveau précédent de	768 533 504,12 €
Formant un total de	955 652 259,98 €
Sera réparti comme suit :	
– Affectation à la réserve légale	10 507 551,66 €
– Distribution aux 44 894 788 actions d'un dividende global de 1,50 € par action	67 342 182,00 €
– Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de	877 802 526,32 €
Total	955 652 259,98 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à 1,50 euro par action et son paiement aura lieu le 28 avril 2006, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Ce dividende bénéficiera également aux actions qui pourraient être créées avant la date de mise en paiement, à la suite de levées d'options, le report à nouveau étant alors ajusté en conséquence.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

Exercice	2002	2003
Nombre d'actions	14 569 481	14 711 974
Dividende net	2,10 €	2,32 €
Avoir fiscal	1,05 €	1,16 €
Dividende global	3,15 €	3,48 €

Au titre de l'exercice 2004 :

	Acompte versé le 30.11.04	Solde versé le 29.04.05
Nombre d'actions	29 777 373	29 777 373
Acompte net par action	1,00 €	
Revenus éligibles à la réfaction		14 888 686,50 €
Avoir fiscal	0,50 €	
Revenus non éligibles à la réfaction		–
Acompte global par action	1,50 €	

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du titre IV du livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à acheter des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats, soit un nombre maximal de 4 489 478 actions, lequel sera porté à 8 978 956 actions, en cas d'approbation de la division du nominal des actions prévue à la treizième résolution soumise à la présente Assemblée. Il est toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

L'Assemblée décide que ces achats pourront être réalisés en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- soit pour la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- soit pour l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- attribution d'actions dans le cadre la mise en œuvre de tout Plan d'Épargne d'Entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- participation aux résultats de l'entreprise,
- soit pour la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action ou en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- soit pour l'achat, la vente, la conversion, la cession, le transfert, le prêt ou la mise à disposition des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme

à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, notamment en vue de l'animation du marché des actions ou de la réalisation d'opérations à contre-tendance du marché, et tout autre objectif conforme à la réglementation en vigueur et aux pratiques admises de marché.

L'Assemblée décide de fixer à 170 euros par action le prix maximal par action auquel la Société pourra effectuer ces achats. Ce prix maximal sera ramené à 85 euros par action en cas d'approbation et de réalisation de la division du nominal des actions prévue à la treizième résolution soumise à la présente Assemblée. En conséquence, le montant total des acquisitions ne pourra pas dépasser 763 211 260 euros.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et en conformité avec les règles déterminées par le règlement de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, en une ou plusieurs fois et par tous moyens y compris par négociation de blocs, offres publiques ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la septième résolution de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer conformément à l'article L. 225-209, alinéa 2 du Code de commerce, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social, ou la valeur nominale des actions passer tous ordres de Bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Amaury de Seze vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Bruno Flichy vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M^{me} Béatrice Brénéol vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme M. Gilles Samyn Administrateur de la société pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à 500 000 euros à compter de l'exercice 2006, la rémunération annuelle allouée au Conseil d'Administration au titre de jetons de présence.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie, conformément à l'article 99 de la loi du 24 juillet 1966, la décision prise par le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 7 septembre 2005 de transférer le siège social de la Société du 143, avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) au 163, quai du Docteur Dervaux à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine) à compter du 1^{er} novembre 2005, et en conséquence de modifier de la façon suivante l'article 4, 1^{er} alinéa des statuts :

« Article 4 : Le siège social de la Société est fixé à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine), 163, quai du Docteur Dervaux ». Le reste sans changement.

Résolution A

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme Monsieur Luis Fernando del Rivero Asensio aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Luis Fernando del Rivero Asensio a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur et que s'agissant des règles de cumul des mandats, il se mettra, si nécessaire en conformité dans le délai requis à cette fin.

Résolution B

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme Monsieur Manuel Manrique Cecilia aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Manuel Manrique Cecilia a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur et que s'agissant des règles de cumul des mandats, il se mettra, si nécessaire en conformité dans le délai requis à cette fin.

Résolution C

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme Monsieur Juan Abelló Gallo aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de trois

années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Juan Abelló Gallo a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur et que s'agissant des règles de cumul des mandats, il se mettra, si nécessaire en conformité dans le délai requis à cette fin.

Résolution D

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme Monsieur Vicente Benedito Francés aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Vicente Benedito Francés a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur et que s'agissant des règles de cumul des mandats, il se mettra, si nécessaire en conformité dans le délai requis à cette fin.

Partie extraordinaire

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la cinquième résolution de la présente Assemblée ou en vertu d'autorisations de même nature antérieures, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, soit un nombre maximal de 4 489 478 actions, lequel sera porté à 8 978 956 actions, en cas d'approbation de la division du nominal des actions prévue à la treizième résolution soumise à la présente Assemblée, et à réduire corrélativement le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de la valeur nominale des actions rachetées ;
- décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes et postes de réserves existants, dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- décide, qu'en cas d'augmentation de capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être annulées sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, constater la ou les réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes informations, publications et formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- décide de diviser par deux (2) la valeur nominale de toutes les actions

composant le capital social. Chaque action de huit (8) euros de valeur nominale composant le capital social à la date de la division du nominal sera de plein droit et sans formalité, remplacée par deux (2) actions de quatre (4) euros de valeur nominale, qui, sous réserve de cette seule modification, jouiront des mêmes droits que les actions anciennes ;

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre et réaliser la division de la valeur nominale des actions décidée aux termes de la présente résolution et notamment pour en fixer la date d'effet, procéder à la modification corrélative des statuts et accomplir toutes formalités légales ou réglementaires consécutives.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- décide de réduire à cinq (5) jours de négociation, le délai de déclaration, par toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, de franchissement du seuil statutaire de 1% du capital et des droits de vote de la Société, et de tout multiple de ce pourcentage ;
- décide de modifier l'article 9 des statuts, dont le 4^e alinéa sera rédigé comme suit, en conséquence de la réduction du délai statutaire de déclaration du franchissement de seuil(s) décidée aux termes de la présente résolution :

« Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement un pourcentage du capital ou des droits de vote au moins égal à 1% ou à tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant le nombre d'actions détenues dans le délai de cinq (5) jours de négociation à compter du franchissement de chacun de ces seuils. »

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions et valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

L'Assemblée Générale précise que, conformément à la loi, le Conseil d'Administration statuera, s'il est fait usage de la présente délégation, sur le rapport d'un ou plusieurs Commissaires aux apports, mentionné à l'article L. 225-147 dudit Code.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs à cet effet, notamment pour approuver l'évaluation des apports et, concernant lesdits apports, en constater la réalisation, imputer tous frais, charges et droits sur les primes, augmenter le capital social et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Gouvernement d'entreprise

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne se trouve à la page 94 du présent document.

Conseil d'Administration

Au 31 mars 2006, le Conseil était composé des huit membres suivants :

	Date du premier mandat	Début et expiration du mandat	Âge	Comité des Nominations et Rémunérations	Comité des Comptes	Comité Stratégique	Nombre d'actions détenues
Président-Directeur Général							
Jean-François ROVERATO	22/01/87	2005-2007	61	–	–	Président	2100
Administrateurs							
Béatrice BRÉNÉOL	23/04/03	2003-2006	53	–	–	–	300
Bruno FLICHY	24/04/02	2005-2006	67	–	Président	Membre	1200
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	24/04/02	2005-2008	62	–	–	–	9000
Serge MICHEL	18/04/96	2005-2008	79	Président	–	–	1803
Véronique MORALI	24/04/02	2005-2007	47	–	Membre	–	150
Amaury de SEZE	16/09/93	2005-2006	59	Membre	–	–	303
Jean-Paul VETTIER	21/07/99	2005-2007	61	–	Membre	Membre	150

(1) Compte tenu de sa participation dans EIFFAGE 2000, M. ROVERATO détient directement et indirectement : 0,63 % du capital d'EIFFAGE.

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société ; le Règlement Intérieur recommande qu'il en détienne 100.

M. Jean-François ROVERATO est le seul Administrateur qui soit un dirigeant du Groupe. Un Administrateur représente les salariés actionnaires : M^{me} Béatrice BRÉNÉOL. Quatre Administrateurs indépendants ont été nommés en 2002 : MM. Bruno FLICHY, Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Serge MICHEL et M^{me} Véronique MORALI. Les critères retenus pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont déduits du rapport AFEP MEDEF ; la situation des Administrateurs au regard de ces critères fait l'objet d'un examen lors d'un Conseil chaque année. Deux Administrateurs ont été liés à des groupes qui ont été actionnaires : MM. Amaury de SEZE et Jean-Paul VETTIER. Les nominations d'Administrateurs soumises à l'Assemblée Générale sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations.

Le mandat de trois Administrateurs (M^{me} Béatrice BRÉNÉOL, MM. Bruno FLICHY et Amaury de SEZE) vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 19 avril 2006 ; il est proposé à cette Assemblée de renouveler leur mandat pour une période de trois années.

La principale fonction et les autres mandats ou fonctions exercés le cas échéant par les Administrateurs dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années sont retracés dans le tableau ci-après :

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales EIFFAGE) expirés au cours des cinq dernières années
Jean-François ROVERATO Président-Directeur Général d'EIFFAGE	Président-Directeur Général d'APRR Président de : – AREA – EIFFARIE (SAS) – FINANCIÈRE EIFFARIE (SAS) Représentant Permanent d'EIFFAGE au Conseil de COFIROUTE	Néant
Béatrice BRÉNÉOL Administrateur représentant les salariés actionnaires	Présidente du Conseil d'Administration de la SICAV d'Actionariat Salarié EIFFAGE 2000	Néant
Bruno FLICHY Président d'Honneur et Administrateur du Crédit du Nord	Administrateur de : – Aviva Participations – Dexia Banque Belgique – Association École-Sainte-Geneviève Membre du Conseil de Surveillance de Aviva France Président de l'Association du Grand Montreuil Membre du Conseil de la Concurrence	Président-Directeur Général du Crédit du Nord Président-Directeur Général d'Antarius Administrateur de : – Banque Tarneaud – SGAM – Fondation de l'ENPC Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de Surveillance de Banque Rhône-Alpes
Aimery LANGLOIS-MEURINNE Administrateur Directeur Général de Pargesa Holding SA (Suisse)	Administrateur et Président de : – Pargesa Luxembourg SA – Pargesa Netherlands BV – Imerys Administrateur de : – Groupe Bruxelles Lambert SA – PAI Partners – Pascal Investment Advisers Administrateur et Vice-Président du Comité d'Investissement et du Comité de Gestion de Sagar SAS	Président du Conseil de Surveillance d'Imerys Administrateur de : – Axis Capital Management – Corporation Financière Power – Club Français du Livre – SFPG – Rhodia – Swatch Group
Serge MICHEL Président de SOFICOT	Administrateur de : – Vinci – Infonet Services – Veolia Environnement – LCC – SARP Industries Président de : – Groupe Épicure – Société Gastronomique de l'Étoile – CIAM – Carré des Champs-Élysées Président du Conseil de Surveillance de Segex Membre du Conseil de Surveillance de : – Compagnie des Eaux de Paris – Trouville, Deauville et Normandie Représentant permanent de : – CEPH au Conseil de Sedibex – EDRIF au Conseil de Surveillance de la Cie Générale des Eaux	Administrateur de : – DB Logistique – FCC SA – FCC Construcción SA – Cementos Portland – Vinci Construction – G + H Montage

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales EIFFAGE) expirés au cours des cinq dernières années
Véronique MORALI Directeur Général Délégué de FIMALAC	Administrateur de : – Cassina (Italie) – Fitch (États-Unis) – Fimalac – Fimalac Inc. (États-Unis) – Fitch Risk Management (États-Unis) – Tesco Plc (Grande-Bretagne) – Valeo Membre du Conseil de Surveillance de – Club Méditerranée Administrateur unique de : – Fcbs Gie	Président-Directeur Général de : – Revue des Deux Mondes – Fimalac Investissements Président de : – Strafor Facom, Inc. (États-Unis) Vice-Président de : – Fitch France SA Administrateur de : – Core Ratings Ltd (UK)
Amaury de SEZE Président de PAL partners	Administrateur de : – CARREFOUR – ERBÉ – GEPECO – Groupe Bruxelles Lambert – Groupe Industriel Marcel Dassault – Novalis – Novasaur – PARGESA – Power Corporation du Canada – SAECO – VIVARTE Membre du Conseil de Surveillance de : – Gras Savoye – Publicis	Administrateur de : – COBEP – NHG – SAGAL – ULGC – United Biscuits – COPAREX International – IMS – SEMA – PARIBAS Santé
Jean-Paul VETTIER Directeur Général de Total Raffinage & Marketing ⁽¹⁾	Président de Total France Administrateur de : – Concawe – IFP Vice-Président de : – CEP – Europa Administrateur Délégué de Petrofina	Néant

(1) jusqu'au 31 mars 2006.

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale du 19 avril 2006 de nommer un nouvel Administrateur, M. Gilles Samyn, Administrateur-Délégué du Groupe Frère (CNP).

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société; pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la Société, 163, quai du Docteur Dervaux, 92600 Asnières-sur-Seine.

À la connaissance de la Société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts des Administrateurs

Au jour de l'établissement du présent document et à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de

chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard d'EIFFAGE en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Le Règlement Intérieur du Conseil prévoit expressément que chaque Administrateur informe le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts et s'engage à ne pas prendre part au vote sur toute délibération le concernant.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des Administrateurs a été sélectionné en cette qualité.

Les Administrateurs ne sont soumis à aucune restriction concernant la cession de leur participation dans le capital d'EIFFAGE lors de la cessation de leur mandat.

Conventions particulières

Les conventions passées par EIFFAGE avec des sociétés ayant des Administrateurs communs sont, tant réglementées que courantes, relatives à des opérations qui sont usuelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2005 sont de même nature. Les conventions réglementées font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes (page 93).

Fonctionnement du Conseil d'Administration

À l'issue de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, le Conseil d'Administration est composé de huit Administrateurs (au lieu de douze précédemment) ; le mandat de sept d'entre eux a été renouvelé à cette occasion pour des périodes de une, deux ou trois années selon les cas, de sorte qu'à l'avenir, le Conseil se renouvelle par tiers chaque année. La durée normale du mandat d'un Administrateur est de trois ans.

Le Conseil d'Administration, dans sa nouvelle formation, a décidé de reconduire les modalités d'exercice de la Direction Générale qui est assurée par le Président du Conseil d'Administration ; il a reconstitué les Comités du Conseil (Comité des Comptes, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégique) et en a désigné les Présidents.

Le Conseil et ses Comités sont dotés chacun d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Règlement du Conseil fixe, en outre, les règles d'assiduité, de confidentialité et celles relatives à la résolution des éventuels conflits d'intérêts, ainsi qu'à la participation au capital et aux transactions effectuées par les Administrateurs sur les titres de la Société. Il précise, également, les décisions et engagements qui doivent recueillir l'approbation préalable du Conseil.

Le Conseil s'est réuni huit fois en 2005. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2005 a été de 81 %, en diminution sur celle de 2004 (82 %).

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 1997 a institué deux comités spécialisés afin de préparer ses décisions et formuler des avis et recommandations ; aucun dirigeant du Groupe n'est membre d'un de ces comités.

• **Le Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui préexistait sous la dénomination de « Comité des Rémunérations » a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en vue de l'attribution gratuite d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Renouvelé en 2005, le Comité est composé de M. Amaury de SEZE et de M. Serge MICHEL, qui en est le Président. M. MICHEL est un Administrateur indépendant.

Au cours de l'année, le Comité a tenu deux réunions consacrées aux rémunérations et à l'examen de l'indépendance des Administrateurs au regard des critères du rapport AFEP MEDEF. Il a également examiné les propositions d'attribution gratuite d'actions et d'attribution d'options qui ont été présentées aux Conseils d'avril et de décembre 2005.

• **Le Comité des Comptes** examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'Audit et de Contrôle Interne.

Il est composé, à la date du présent document, de M^{me} Véronique MORALI, M. Jean-Paul VETTIER et M. Bruno FLICHY, qui en assure la présidence. M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE en a été membre pendant toute l'année 2005 et a été remplacé début 2006 par M. Jean-Paul VETTIER. M^{me} MORALI et MM. LANGLOIS-MEURINNE et FLICHY sont des Administrateurs indépendants.

Le Comité des Comptes s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2005 ; le taux de présence effectif des membres a été de 67 %. Ces réunions ont été essentiellement consacrées aux méthodes comptables, au Contrôle Interne et aux comptes annuels et semestriels à soumettre au Conseil d'Administration ; à ces réunions, sont auditionnés les Commissaires aux comptes et les Directions Financière, Comptable et de l'Audit du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 8 septembre 2004 a institué un Comité Stratégique.

• **Le Comité Stratégique** examine les documents de gestion périodiques du Groupe, ainsi que les budgets et prévisions. Ce Comité est également informé des opérations importantes de restructuration interne et examine les projets de croissance externe.

Il est composé de MM. Bruno FLICHY, Jean-Paul VETTIER et Jean-François ROVERATO, qui en assure la présidence. M. Bruno FLICHY est un Administrateur indépendant.

Le Comité Stratégique s'est réuni six fois au cours de l'année 2005, tous ses membres étant présents.

Contrôle Interne

Plus de 90 % de l'activité du Groupe est réalisé sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, dont les responsables doivent disposer des délégations nécessaires à leur maîtrise.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'agences à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques : chantier, agence ou filiale, direction régionale, direction de branche et holding du Groupe.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font a posteriori.

La Direction de l'Audit Interne, directement rattachée au Président-Directeur Général, évalue et pilote le Contrôle Interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

(Voir rapport du Président du Conseil sur le Contrôle Interne pages 94 à 99).

Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Rémunération

La part variable de la rémunération du Président-Directeur Général est fonction du résultat net consolidé et du cash-flow libre, chacun de ces deux paramètres représentant 50 % de la part variable, conformément aux propositions du Comité des Nominations et Rémunérations.

M. Jean-François ROVERATO, en sa qualité de Président-Directeur Général, est le seul dirigeant mandataire social d'EIFFAGE. Sa rémunération versée au cours des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En euros	2005	2004	2003
Rémunération fixe brute	900 000	750 000	750 000
Rémunération variable brute	877 500	715 000	600 000
Jetons de présence versés par EIFFAGE	20 000	20 000	18 857
Avantages en nature	2 750	2 060	2 750
Total perçu	1 800 250	1 487 060	1 371 607

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient ni de prime d'arrivée, ni de prime de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques.

Actions et options d'actions

Aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plans d'options dans les autres sociétés du Groupe.

M. Jean-François ROVERATO a bénéficié en 2005 d'une attribution gratuite de 37 500 actions EIFFAGE décidée par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale d'EIFFAGE du 20 avril 2005 a décidé de porter le montant global des jetons de présence à 350 000 euros par an à compter de l'exercice 2005.

Le montant global est réparti comme suit :

- chaque Administrateur reçoit un montant égal et, en outre, les membres des Comités du Conseil reçoivent un jeton particulier; les Présidents des Comités bénéficient d'un double jeton;
- il est tenu compte de la présence effective des Administrateurs et des membres des Comités pour la détermination du montant de ces rémunérations.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence perçus en 2005 par les Administrateurs d'EIFFAGE :

En euros	Jetons de présence versés par EIFFAGE (1)
Administrateurs	
Béatrice BRÉNÉOL	20 000
Jean-Marie FABRE (2)	20 000
Bruno FLICHY	40 000
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	25 000
Jean-Jacques LEFEBVRE (2)	20 000
Dominique MEGRET (2)	17 500
Serge MICHEL	37 500
Véronique MORALI	26 250
Jean-François ROVERATO	20 000
Amaury de SEZE	26 250
Bernard VADON (2)	20 000
Jean-Paul VETTIER	15 000
Total	297 500

(1) Aucune des autres sociétés du Groupe ne distribue de jetons de présence.

(2) Administrateur jusqu'au 20 avril 2005.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 19 avril 2006 de porter le montant global des jetons de présence à 500 000 euros, pour tenir compte de l'augmentation du nombre de réunions du Conseil et de ses Comités occasionnée par les efforts engagés ces dernières années pour améliorer la gouvernance du Groupe.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Intéressement et participation

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du Groupe EIFFAGE; ces accords, qui s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, traduisent la volonté du Groupe d'associer étroitement les personnels à la bonne marche de leurs entreprises en les intéressant aux résultats obtenus par celles-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau déterminé et représentent un accroissement de sa prospérité.

Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires; ces accords sont appliqués dans chaque société du Groupe soumise à la participation : il n'y a pas d'accord de groupe.

Au niveau de chaque société du Groupe ont été mis en place depuis de nombreuses années des Plans d'Épargne Entreprise; ainsi, les salariés ont-ils le choix pour affecter les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation entre des investissements dans des fonds communs de placement et des investissements dans la structure d'actionariat salarié du Groupe, la SICAVAS EIFFAGE 2000 (cf. répartition du capital et des droits de vote ci-après).

Les sommes versées par le Groupe EIFFAGE à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 95 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2005 contre 76 millions d'euros au titre de l'exercice 2004 et 62 millions d'euros au titre de l'exercice 2003, et représentent 335 millions d'euros pour les cinq dernières années.

Les membres du personnel du Groupe peuvent être bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions dans le cadre des plans mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de tels plans dans les autres sociétés du Groupe.

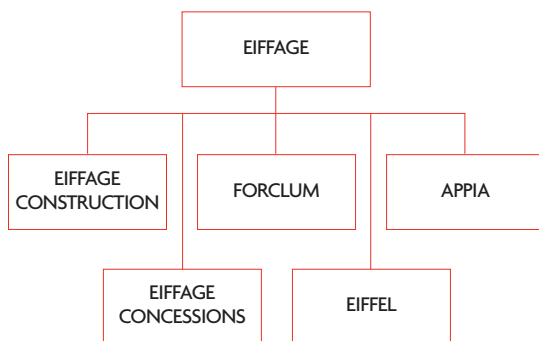
► Renseignements à caractère général

Historique et organisation ⁽¹⁾

Le Groupe EIFFAGE, dont les origines remontent au milieu du XIX^e siècle sous le nom de Fougerolle, résulte de l'alliance entre les Groupes Fougerolle et SAE réalisée en 1992. Le holding du nouveau Groupe a pris la dénomination d'EIFFAGE en 1993. EIFFAGE se classe au 6^e rang des groupes européens de construction après les groupes Vinci (France), Bouygues (France), Skanska (Suède), Hochtief (Allemagne) et ACS (Espagne).

Jusqu'en 2005, EIFFAGE opérait sur cinq pôles d'activité, la Construction, la Route, l'Installation Électrique, la Construction Métallique et les Concessions, qui sont rassemblés au sein de cinq branches opérationnelles directement rattachées au holding du Groupe :

Organigramme



- EIFFAGE CONSTRUCTION, 3^e bâtisseur français après Vinci Construction et Bouygues Construction, occupe une place prééminente sur le marché du bâtiment en France, est un leader du génie civil et du terrassement et compte parmi les tout premiers promoteurs nationaux avec EIFFAGE IMMOBILIER.
- APPIA est le 3^e groupe routier sur le marché français, après Colas (groupe Bouygues) et Eurovia (groupe Vinci).
- FORCLUM est, dans l'Installation Électrique, au 4^e rang des entreprises françaises après Vinci Energies, Cegelec et Amec Spie devant Ineo.
- EIFFEL, filiale spécialisée dans la Construction Métallique et la réalisation de murs rideaux, est un des leaders du marché français (principaux concurrents : Fayat Construction Métallique et Baudin Chateaufort).
- Dans le domaine des Concessions d'infrastructure, EIFFAGE détient une participation de 17,1% dans COFIROUTE, de 29,1% dans le tunnel routier PRADO CARÉNAGE à Marseille et de 100% dans la CEVM, société concessionnaire du viaduc de Millau; les ouvrages concédés à NORSCUT, 50%, (155 km d'autoroutes au Portugal) et TP FERRO, 50%, (liaison TGV Perpignan-Figueras) sont en cours de construction. L'activité de Parking (EIFFAGE Parking) a été cédée au début de 2006. En février 2006, EIFFAGE, en association avec le groupe australien MACQUARIE, a pris le contrôle d'APRR, 2^e réseau autoroutier français concédé, en acquérant la participation de l'État.

À compter de 2006, les activités de génie civil et de terrassement d'EIFFAGE CONSTRUCTION ont été apportées à APPIA, qui a pris la dénomination d'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS.

L'implantation du Groupe EIFFAGE se présente sous deux formes : l'une liée aux entreprises filiales de chacune des branches qui constituent une implantation permanente très décentralisée, l'autre plus éphémère liée aux chantiers importants en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les implantations durables, hormis le territoire national où EIFFAGE possède un des réseaux professionnels les plus denses et les plus enracinés localement, le Groupe est présent en Europe, principalement en Belgique, où il est un leader de la construction, en Espagne, en Allemagne, en Pologne, au Portugal, en Italie et au Luxembourg.

Le Groupe est peu présent hors d'Europe, principalement en Afrique (Sénégal, Nigeria).

La liste des principales filiales de chacune des branches du Groupe ainsi que leur pourcentage de détention figurent pages 79 et 80 du présent document; les conventions réglementées entre sociétés du Groupe font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes dont le texte figure page 93.

Relations mère-filiales

EIFFAGE, société mère du Groupe, assure, au travers d'une structure de gestion dédiée, détenue à 100% par EIFFAGE, les services et prestations suivants, au bénéfice de ses branches :

- Direction Générale du Groupe
- Direction Financière et de la Trésorerie
- Direction Comptable du Groupe et de la Consolidation
- Direction de la Communication
- Secrétariat Général
- Direction de l'Audit Interne

Les autres tâches fonctionnelles sont assurées au sein de chaque branche pour leur propre compte. La structure de gestion dédiée au niveau de la société mère est rémunérée par une redevance proportionnelle au chiffre d'affaires des branches du Groupe; ces montants ont représenté 19 millions d'euros en 2005, 15 millions d'euros en 2004 et 14 millions d'euros en 2003.

Dénomination et siège social

EIFFAGE – 163, quai du Docteur Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine.

Forme et Législation

Société anonyme régie par la législation française.

Durée

Constituée le 12 juin 1920, la durée de la Société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- toutes opérations et entreprises de travaux publics, privés et de bâtiments;
- l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences;
- l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières;
- la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son objet social;
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes;
- la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

(1) Les différents classements cités dans ce chapitre sont extraits du classement du *Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics* – édition 2005.

Renseignements à caractère général

RCS et APE

RCS Nanterre B 709 802 094. APE : 741 J.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les statuts :

Au siège social, 163, quai du Docteur Dervaux – 92 600 Asnières-sur-Seine

Les documents de référence et les communiqués financiers sont disponibles au siège social et sur le site Internet de la société, www.eiffage.fr

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices (article 32 des statuts)

Le bénéfice net est réparti de la manière suivante :

- après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- sur le solde des bénéfices augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires et des sommes dont l'Assemblée a décidé le prélèvement sur les réserves facultatives pour être mises en distribution, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de 6 % l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que l'insuffisance du bénéfice d'un exercice puisse donner lieu à un prélèvement complémentaire sur les bénéfices ou des exercices suivants ; sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ; le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Une telle option pourra également être offerte en cas de paiement d'acompte sur dividende.

Assemblées Générales (articles 29 et 30 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qui leur appartient pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des prescriptions légales.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

La Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

Seuils statutaires (article 9 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré une obligation d'information en cas de franchissement de seuil de 1 % du capital ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction.

Capital social

Montant du capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2005 à 359158304 euros, divisé en 44 894 788 actions de 8 euros de nominal. Les informations relatives aux titres donnant accès au capital et à la répartition du capital sont fournies ci-après.

Autorisations d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 avril 2005 a conféré au Conseil d'Administration de la Société l'autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, de bons de souscription d'actions avec ou sans droit préférentiel de souscriptions aux actionnaires pour 300 millions d'euros maximum de capital nominal (37 500 000 actions) ou 1 milliard d'euros maximum de valeurs mobilières. Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois et n'a pas été utilisée.

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (capital nominal)	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel à la clôture de l'exercice
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	20.04.2005	19.06.2007	300 M € ⁽¹⁾	–	–	300 M €
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS	20.04.2005	19.06.2007	300 M € ⁽¹⁾	–	–	300 M €
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	20.04.2005	19.06.2007	15 % de l'émission initiale	–	–	15 % de l'émission initiale
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20.04.2005	19.06.2007	15 M €	–	–	15 M €

(1) Montant cumulé des délégations avec maintien et suppression du DPS.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2006 de déléguer au Conseil d'Administration l'autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres, dans la limite de 10 % du capital au moment de l'émission ; cette délégation aurait une durée de vingt-six mois.

Titres donnant accès au capital

Hormis les options de souscription qui sont listées en page 112, il n'existe pas de titres donnant accès au capital.

Tableau d'évolution du capital

Années	Nature des opérations	Augmentation du capital		Prime d'émission	Montant du capital	Nombre d'actions
		Nombre d'actions	Nominal			
01.01.2001					104 443 560	13 055 445
2001	Incorporation de réserves et actions gratuites	1 450 605	11 604 840	- 11 604 840	116 048 400	14 506 050
2002	Exercice d'options de souscription	63 431	507 448	1 934 316	116 555 848	14 569 481
2003	Exercice d'options de souscription	142 493	1 139 944	4 510 910	117 695 792	14 711 974
2004	Exercice d'options de souscription	69 315	554 520	2 209 379	118 250 312	14 781 289
	Incorporation de réserves et actions gratuites	14 781 289	118 250 312	- 118 250 312	236 500 624	29 562 578
	Exercice d'options de souscription	214 795	1 718 360	3 700 719	238 218 984	29 777 373
2005	Exercice d'options de souscription	106 323	850 584	1 800 226	239 069 568	29 883 696
	Incorporation de réserves et actions gratuites	14 941 848	119 534 784	- 119 534 784	358 604 352	44 825 544
	Exercice d'options de souscription	69 244	553 952	560 581	359 158 304	44 894 788

Répartition du capital et des droits de vote

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 a supprimé le dispositif de droit de vote double, après avoir au préalable obtenu l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double.

Il n'existe pas de dispositions statutaires de plafonnement des droits de vote.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la répartition du capital au cours de ces trois dernières années :

Actionnaires identifiés	au 31.12.2003		au 31.12.2004		au 31.12.2005		
	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	% droits de vote
Actionnariat salarié							
• Eiffage 2000	3 121 114	21,21	5 604 713	18,80	9 236 169	20,60	21,30
• FCPE Eiffage	516 987	3,51	812 239	2,70	-	-	-
• Salariés directs	138 265	0,95	339 140	1,20	811 882	1,80	1,90
BNP Paribas (groupe)	4 282 086	29,11	5 664 170	19,00	-	-	-
BP France (groupe)	388 888	2,64	777 776	2,60	1166 664	2,60	2,70
Autodétention	340 201	2,31	1 088 402	3,70	1 499 687	3,30	-
Public	5 924 433	40,27	15 490 933	52,00	32 180 386	71,70	74,10
Total	14 711 974	100	29 777 373	100	44 894 788	100	100

N. B. : il est rappelé qu'une distribution d'actions gratuites de une nouvelle pour une ancienne détenue a été décidée en avril 2004 et une nouvelle pour deux anciennes détenues en avril 2005.

Les salariés du Groupe EIFFAGE détiennent une participation dans le capital d'EIFFAGE par l'intermédiaire d'une SICAVAS et d'un FCPE qui ont fusionné en décembre 2005.

Le Groupe Total a cédé en octobre 2003 la totalité de sa participation de 6,1% dans le capital d'EIFFAGE; à cette occasion, Axa Investment Managers Paris a acquis une participation de 2,2% du capital.

Le Groupe BNP Paribas, qui avait vendu en 2004 une partie de sa participation (environ 10% du capital), a cédé le 22 mars 2005 par un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en France et à l'international la totalité des actions qu'il détenait encore (5,66 millions d'actions; 19% du capital). À l'issue de cette opération, BNP Paribas ne détenait plus d'action EIFFAGE.

Au terme des déclarations de franchissement de seuil légal ou statutaire reçues par EIFFAGE, les actionnaires détenant plus de 1% du capital au 31 décembre 2005 autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus sont : Fidelity, Groupama, DNCA et Richelieu Finance.

Depuis le 31 décembre 2005, les changements suivants sont intervenus dans la répartition du capital :

- La société espagnole Sacyr Vallehermoso a déclaré avoir franchi successivement le seuil de 5% puis les seuils de 5% à 14% ;
- La société BP France a cédé la totalité de ses actions (2,6% du capital);
- La CNP (Groupe Frère) a déclaré avoir franchi successivement les seuils de 1 à 6% ;
- La Caisse des Dépôts a déclaré avoir franchi les seuils de 1, 2 et 3%.

À la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seuls ou de concert, plus de 1% du capital.

Renseignements à caractère général

Options de souscription ou d'achat – attributions gratuites

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1999 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles EIFFAGE ou à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximal d'actions à souscrire ou à acheter était de 225 000 (1,8% du capital social environ) ajusté à 750 000 pour tenir compte des distributions d'actions gratuites intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximal d'actions à acheter était de 350 000, ajusté à 1 166 664 pour tenir compte des distributions d'actions gratuites intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximal d'actions à acheter a été fixé à 700 000, ajusté à 1 050 000 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites intervenue depuis. Le Conseil a utilisé partiellement cette autorisation, valable trente-huit mois, à concurrence de 995 600 options.

Le tableau ci-après retrace l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat :

	Plan 1999	Plan 2001	Plan 2004	Plan 2004	Plan 2005
Nature du plan	Souscription	Achat	Achat	Achat	Achat
Date du Conseil ayant fait l'attribution	27.04.1999	26.06.2001	21.04.2004	10.12.2004	14.12.2005
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont : • par mandataires sociaux • 10 premiers attributaires salariés	572 275 13 338 52 356	1 052 664 30 000 94 164	687 450 18 000 84 000	195 000 – 94 500	73 700 – 10 000
Point de départ de l'exercice des options	28.04.2004 et 01.01.2003 ⁽¹⁾	27.06.2005 et 01.01.2005 ⁽¹⁾	22.04.2008 et 01.01.2008 ⁽¹⁾	11.12.2008	15.12.2009
Date d'expiration	27.04.2007	26.06.2008	21.04.2011	10.12.2011	14.12.2012
Prix de souscription ou d'achat	17,40 € et 18,51 € ⁽¹⁾	23,67 €	41,34 €	51,00 €	72,50 €
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31.12.2005	524 857	544 126	–	–	–
Options annulées en 2005	3 212	14 400	27 750	–	–
Options restantes au 31.12.2005	47 418	508 538	687 450	195 000	73 700

(1) Plans attribués aux salariés du groupe SOFICOM (Belgique).

N. B. : tous chiffres ajustés des distributions d'actions gratuites intervenues depuis l'origine des plans.

Autres informations sur les options de souscription et d'achat d'actions :

- Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social : néant.
- Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social : néant.
- Options consenties durant l'exercice par EIFFAGE aux 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe dont le nombre ainsi consenti est le plus élevé : 10 000 à un prix moyen de 72,50 €.
- Nombre total d'options détenues sur EIFFAGE levées durant l'exercice par les 15 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé : 126 171 à un prix d'exercice moyen pondéré de 22,67 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions EIFFAGE existantes d'un nombre maximal de 375 000. Le Conseil du 20 avril 2005 a partiellement utilisé cette autorisation en attribuant 115 500 actions qui seront acquises définitivement par les bénéficiaires à l'issue d'un délai de deux ans sous certaines conditions. 37 500 actions ont été attribuées à M. Jean-François ROVERATO et 25 900 aux 12 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé.

Autres renseignements

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires au niveau d'EIFFAGE.

Nantissement d'actions

Aucun nantissement de ses propres actions n'a été signifié à la Société.

Interventions de la Société sur ses propres titres

L'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir en Bourse un nombre maximum de 4 466 605 actions (10 % du capital social), conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et fixé le prix maximal d'achat à 113 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2004.

355 327 actions EIFFAGE (chiffre ajusté à 399 210 pour tenir compte de l'attribution d'actions gratuites par incorporation de réserve intervenue en cours de programme) ont été acquises dans le cadre de cette autorisation. Compte tenu des actions précédemment acquises, de l'attribution d'actions gratuites et des cessions effectuées sur la même période, 1 499 687 actions EIFFAGE étaient détenues au 31 décembre 2005, à un prix de revient moyen de 40,03 euros (valeur nominale : 8 euros).

L'Assemblée Générale du 20 avril 2005 a également autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation sur ses seules décisions des actions ainsi acquises ; cette autorisation n'a pas encore été utilisée et est valable jusqu'au 19 octobre 2006.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 19 avril 2006 de renouveler l'autorisation d'achat pour un nombre maximal de 4 489 478 actions (10 % du capital social) à un prix d'achat maximal de 170 euros et de renouveler également l'autorisation donnée au Conseil d'annuler les actions ainsi acquises. Ces quantités et ces prix seront ajustés en cas d'adoption par l'Assemblée Générale du 19 avril 2006 de la résolution visant à augmenter le nombre d'actions de la Société par division par deux du nominal de l'action.

Marché des titres

Les actions EIFFAGE sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Cours et volumes de l'action

EIFFAGE – Évolution du cours de l'action				
	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres	Capitaux (en millions d'euros)
2004				
Septembre	50,87	43,00	4 142 368	187,73
Octobre	52,67	46,20	3 909 980	193,56
Novembre	53,33	48,77	2 858 757	145,28
Décembre	57,60	50,03	2 240 518	120,54
2005				
Janvier	63,13	55,33	2 544 809	149,74
Février	65,70	59,80	3 360 139	211,52
Mars	65,33	59,17	17 254 050	1 050,27
Avril	64,07	58,47	5 379 633	329,52
Mai	66,00	60,95	3 422 881	218,26
Juin	73,30	64,90	4 226 982	295,28
Juillet	76,80	71,00	3 532 450	261,90
Août	78,10	73,95	2 338 901	177,80
Septembre	79,20	73,00	2 983 448	227,91
Octobre	78,50	65,75	5 115 419	366,68
Novembre	72,80	68,05	3 125 703	219,98
Décembre	92,45	70,20	7 266 500	592,71
2006				
Janvier	92,40	84,00	6 781 026	602,52
Février	97,05	83,70	5 451 051	475,71

Source : FININFO.

Dividendes

Exercice au titre duquel les dividendes ont été distribués	Distribution (en euros)	Nombre d'actions rémunérées	Revenu par action		
			Net (en euros)	Avoir fiscal (en euros)	Global (en euros)
2000	30 288 632	13 055 445	2,32	1,16	3,48
2001	30 462 705	14 506 050	2,10	1,05	3,15
2002	30 595 910	14 569 481	2,10	1,05	3,15
2003	34 131 780	14 711 974	2,32	1,16	3,48
2004	44 666 060	29 777 373	1,50	0,50*	2,00*
2005	67 342 182	44 894 788	1,50	–	1,50

* Sur le seul acompte de 1 euro versé en 2004, l'avoir fiscal étant supprimé à compter de 2005.

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor, conformément aux dispositions légales.

Renseignements à caractère général

Commissaires aux comptes

Titulaires

Salustro Reydel, membre de KPMG International

8, avenue Delcassé – 75 008 Paris

représenté par MM. Jean-Claude Reydel et Michel Berthet

Date de première nomination : AGO du 21 juin 1977

Date de nomination : AGO du 25 avril 2001

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers – 92 200 Neuilly-sur-Seine

représenté par M. Louis-Pierre Schneider

Date de première nomination : AGO du 25 avril 2001

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Suppléants

M. Bernard Paulet

8, avenue Delcassé – 75 008 Paris

Date de première nomination : AGM du 20 avril 2005

Date de nomination : AGM du 20 avril 2005

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

M. Yves Nicolas

63, rue de Villiers – 92 200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : AGM du 21 avril 2004

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux comptes certifiant les comptes consolidés, et versés en 2005 et 2004 :

En milliers d'euros	Salustro Reydel		PricewaterhouseCoopers Audit	
	2005	2004	2005	2004
Audit :				
• Commissariat et certification	1840	1652	1585	1313
• Missions accessoires	100	–	157	–
Sous-total	1940	1652	1742	1313
Autres prestations	–	50	48	33
Total des honoraires	1940	1702	1790	1346

Responsable de l'information

M. Max Roche, Directeur Financier

163, quai du Docteur Dervaux – 92 600 Asnières-sur-Seine

Tél. standard : 01 41 32 80 00

Informations incluses par référence

Les comptes consolidés et sociaux des exercices 2003 et 2004, établis en application des normes françaises comptables, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférents figurant dans les documents de référence déposés à l'AMF pour les années 2003 et 2004 sous les références D.04-0377 et D.05-0333, sont inclus par référence dans le présent document.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Asnières-sur-Seine, le 31 mars 2006

Jean-François ROVERATO
Président-Directeur Général

Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003-1971/CE du Parlement européen et du Conseil.

Informations	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
Personne responsable des informations	114
Attestation du responsable	115
2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	114
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	4 à 7
4. FACTEURS DE RISQUES	47-48
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
Histoire et évolution de la Société	1; 109
Investissements	47
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
Principales activités	10 à 19
Principaux marchés	109
7. ORGANIGRAMME	109
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	61-62-63
Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	34
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	40 à 45
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	49; 52; 67
11. R & D BREVETS ET LICENCES	34
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	48
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	n.a.
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GÉNÉRALE	
Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	104-105-106
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale	106
15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	107-108
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	94 à 99; 107
17. SALARIÉS	30 à 32; 46; 108; 112
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	111
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	71; 93
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
Informations financières historiques	49 à 80
Informations financières pro forma	n.a.
États financiers – comptes sociaux	82 à 91
Vérification des informations financières historiques annuelles	81; 92
Dates des dernières informations financières	n.a.
Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
Politique et distribution de dividendes	113
Procédures judiciaires et d'arbitrage	48; 73
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	74
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Capital social	110-111
Actes constitutifs et statuts	110
22. CONTRATS IMPORTANTS	n.a.
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	n.a.
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	110
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	90-91



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 04/04/2006, conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Document édité par la Direction de la Communication

Conception-réalisation : ✨ EURO RSCG C&O

Photos : C. Bailleul, A. Béraud, J. Blondel, J.-P. Bost, B. Bert, F. Boucher, Call Agency, J. Chrétien, C. Dupont, V. Fayolle, F. Hédelin, D. Jamme, P. Lefebvre, Photo RMN – Thierry Le Mage, B. Mason, J.-P. Mesguen, S. Norton, Optima, J.-M. Schwartz, G. Tordjman.
Photothèques : EIFFAGE/NORSCUT/TP FERRO, EIFFAGE CONSTRUCTION, EIFFAGE EUROPE, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS/APPIA, EIFFEL/GOYER, FORCLUM/ELECTROSUR, D.R.



163, quai du Docteur Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine – France – Tél. : 01 41 32 80 00; Télécopie : 01 41 32 80 10
Capital social de 359158304 euros (44 894 788 actions de 8 euros) – RCS Nanterre B 709 802 094 – SIRET 709 802 094 01122 – Code APE 741 J
www.eiffage.fr